

RAPPORT ANNUEL 2007
ÉTATS FINANCIERS



Banque Européenne
pour la Reconstruction et le Développement

La BERD, dont le capital est détenu par 61 pays et deux organisations intergouvernementales, a pour mission de favoriser la transition d'une économie à planification centralisée vers une économie de marché dans 29 pays, de l'Europe centrale à l'Asie centrale.

Les investissements de la BERD, qui concernent quasiment toutes les catégories d'entreprises et d'institutions financières, prennent essentiellement la forme de prêts et de prises de participation. Ils doivent faire progresser la transition vers l'économie de marché et respecter les normes de gouvernance les plus élevées. La BERD ne s'implique pas dans des projets susceptibles d'être financés dans les mêmes conditions par le secteur privé. Pour soutenir ses activités d'investissement, elle maintient le dialogue avec les autorités locales et nationales pour promouvoir l'état de droit et la démocratie.

Table des matières

Chiffres-clés	2
Résultats financiers	3
Rapports et informations complémentaires	6
États financiers	
Compte de résultat	8
Bilan	9
Variation des capitaux propres	10
Tableau des flux de trésorerie	11
Principes comptables	12
Gestion des risques	19
Notes annexes aux états financiers	40
Résumé des fonds spéciaux	57
Responsabilité en matière d'information financière	
Responsabilité de la Direction	60
Rapport des auditeurs indépendants	61
Rapport des auditeurs indépendants	62

Le Rapport annuel 2007 de la BERD est constitué de deux volumes distincts : la Présentation et les États financiers, qui comprennent les notes explicatives.

Ces deux volumes sont publiés en allemand, en anglais, en français et en russe.

Des exemplaires peuvent être fournis gratuitement par le Bureau des publications de la BERD :

One Exchange Square, London EC2A 2JN Royaume-Uni

Téléphone : +44 20 7338 7553 Télécopie : +44 20 7338 6102

Courriel : pubsdesk@ebrd.com

CHIFFRES-CLÉS

Résultats financiers 2003-2007

(en millions d'euros)	2007	2006	2005	2004	2003
Produit d'exploitation	1 934	2 667	1 544	659	538
Charges et dotation aux amortissements	(251)	(225)	(219)	(190)	(198)
Bénéfice brut d'exploitation	1 683	2 442	1 325	469	340
Provisions pour dépréciation de prêts	201	(53)	197	(76)	(7)
Bénéfice net de l'exercice	1 884	2 389	1 522	393	333
Réserves et bénéfices non distribués	8 676	6 974	4 684	1 718	952
Provisions pour dépréciation de prêts (total cumulé)	124	341	323	508	465
Total des réserves et des provisions	8 800	7 315	5 007	2 226	1 417

Engagements annuels 2003-2007

	2007	2006	2005	2004	2003	Total cumulé 1991-2007
Nombre de projets ¹	353	301	276	265	222	2 596
Répartis en :						
– projets autonomes	187	167	156	141	129	1 575
– investissements au titre d'un mécanisme-cadre	166	134	120	124	93	1 021
Engagements de la BERD (en millions d'euros) ²	5 583	4 936	4 277	4 133	3 721	36 938
Mobilisation des ressources (en millions d'euros) ²	8 617	7 645	5 846	8 835	5 456	80 506
Valeur totale des projets (en millions d'euros) ²	13 809	12 014	9 784	12 968	8 946	116 919

¹ Un projet non lié à un mécanisme-cadre et concernant un seul client est dit "autonome". Les opérations impliquant plusieurs clients (par exemple, les lignes de crédit aux banques) sont associées à un cadre, qui représente le montant global approuvé par le Conseil d'administration. Les investissements au titre d'un mécanisme-cadre représentent le total de l'engagement envers un certain nombre de clients individuels.

² Le calcul de la "mobilisation des ressources" et de la "valeur totale des projets" a été affiné afin d'exclure les montants liés à des mécanismes pour lesquels l'engagement initial avait eu lieu lors d'un exercice précédent et de faire ainsi en sorte que les financements ne soient comptabilisés qu'une fois. Les "engagements de la BERD" correspondent aux montants cumulés accordés par la Banque aux opérations existantes.

RÉSULTATS FINANCIERS

La BERD a enregistré un résultat net après dotation aux provisions de 1,9 milliard d'euros en 2007, contre 2,4 milliards d'euros en 2006. Cette baisse est due notamment à une diminution significative des plus-values réalisées sur la cession de titres de participation, domaine soumis par nature à des fluctuations. La baisse a été partiellement compensée par une augmentation du produit net des intérêts sur le capital libéré et les bénéfices non distribués et par un crédit net lié aux provisions pour dépréciation de prêts après révision pendant l'exercice du modèle de provisionnement de la Banque.

Les résultats des deux segments opérationnels de la Banque (Opérations bancaires et Trésorerie) sont décrits ci-après.

Opérations bancaires

Volume annuel des opérations et portefeuille

Le volume annuel des opérations¹ a atteint 5,6 milliards d'euros en 2007, répartis sur 353 projets (2006 : 4,9 milliards d'euros pour 301 projets). Il s'agit du plus haut niveau d'engagements annuels signés par la BERD à ce jour, en augmentation de 14 % en volume et de 17 % en nombre d'engagements par rapport aux chiffres de 2006. En réponse aux demandes des pays d'opérations de la Banque, le volume des prises de participation et opérations assimilées a connu une forte augmentation (54,5 %), atteignant 1,7 milliard d'euros (2006 : 1,1 milliard d'euros), soit le niveau annuel le plus élevé à ce jour. 86 % des projets ont concerné le secteur privé (2006 : 80 %).

Le volume net cumulé des opérations a atteint 36,9 milliards d'euros fin 2007 (2006 : 33,3 milliards d'euros). Cofinancements compris, ce volume représente une valeur totale de projets de 117 milliards d'euros (2006 : 104 milliards d'euros²). Le portefeuille de l'encours net des engagements de la Banque est passé de 17,7 milliards d'euros fin 2006 à 19,4 milliards d'euros fin 2007. Les remboursements ont diminué par rapport à 2006, notamment en termes de préremboursements et de désinvestissements, ce qui reflète les tendances observées sur les marchés, particulièrement au second semestre. La baisse des remboursements et le volume important des opérations se sont traduits par une croissance de 10 % du portefeuille en 2007, contre 5 % en 2006. Environ 36 % du portefeuille étant détenu en dollars des États-Unis (dollars EU), sa croissance a été limitée par le renforcement de 11 % de l'euro par rapport au dollar EU (taux euro/dollar de 1,47 en fin d'exercice).

Le nombre et le volume de projets a augmenté en 2007, avec 191 projets approuvés par le Conseil d'administration. Il s'agit de prêts et de prises de participation de la Banque pour un total de 5,5 milliards d'euros, contre 5,1 milliards d'euros pour 181 projets en 2006. En 2007, le volume des projets approuvés par le Conseil d'administration a atteint un niveau record. Fin 2007, le total des projets approuvés par le Conseil d'administration, net des annulations, s'élevait à 40,8 milliards d'euros (2006 : 37,6 milliards d'euros).

Le total des décaissements bruts³ s'est élevé à 4,1 milliards d'euros en 2007, contre 3,8 milliards d'euros en 2006. Les actifs d'exploitation ont atteint 15,6 milliards d'euros (2006 : 13,4 milliards d'euros), dont 9 milliards d'euros d'encours de prêts décaissés (2006 : 8,3 milliards d'euros) et 6,6 milliards d'euros d'encours de participations décaissées mesurées en juste valeur (2006 : 5,1 milliards d'euros).

En 2007, la Banque a continué de mobiliser de nouveaux cofinancements (4,2 milliards d'euros fin 2007, contre 4 milliards d'euros en 2006). Elle a également mobilisé 3,2 milliards d'euros provenant d'institutions du secteur privé (2006 : 2,6 milliards d'euros), 439 millions d'euros de cofinancements officiels (2006 : 629 millions d'euros), 506 millions d'euros issus d'institutions financières internationales (2006 : 788 millions d'euros) et 51 millions d'euros provenant d'agences de crédit à l'exportation (2006 : 38 millions d'euros). Par ailleurs, les activités de la Banque ont continué d'être

fermement soutenues par les donateurs, y compris le programme de fonds spéciaux et les fonds de coopération technique et de coopération en matière d'investissement.

Résultats financiers

Les opérations bancaires ont dégagé un bénéfice net de 1,9 milliard d'euros en 2007 (2006 : 2,3 milliards d'euros), après répartition des dépenses, des provisions et du rendement généré par le capital libéré. Ce chiffre est dû principalement à une baisse significative des plus-values réalisées sur la cession de titres de participation (575 millions d'euros en 2007, contre 1,3 milliard d'euros in 2006) et a été partiellement compensé par un crédit net de 201 millions d'euros lié aux provisions pour dépréciation de prêts (2006 : charge de 53 millions d'euros) après révision pendant l'exercice du modèle de provisionnement de la Banque.

Le total – calculé sur la base de la perte subie – des provisions constituées au titre des prêts du Département des opérations bancaires était de 124 millions d'euros fin 2007 (2006 : 341 millions d'euros). En termes d'actifs d'exploitation, ces chiffres représentaient 0,25 % des prêts souverains (2006 : 0,7 %) et 1,69 % des prêts non souverains (2006 : 5,16 %). En 2007, la proportion de prise en compte des antécédents de la Banque dans le modèle de capital-risque (sur lequel sont basées les provisions de portefeuille) s'est accrue, compte tenu de l'augmentation du capital d'expérience acquise en matière de pertes grâce au recul dont elle dispose maintenant. La diminution pendant l'exercice des niveaux de provisionnement du portefeuille de prêts est principalement due à ce facteur.

La contribution des participations au compte de résultat de la Banque devrait subir des fluctuations sensibles d'une année sur l'autre, puisqu'elle dépend du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés boursiers. Pour une opération donnée, les cessions de titres sont principalement liées, d'une part à la conclusion du rôle de la Banque en matière de transition et, d'autre part, à la possibilité de céder ses parts, sur le marché ou de gré à gré. L'instabilité des marchés boursiers devrait se traduire par une plus forte variabilité de la juste valeur des participations dans des entre-prises associées, des fonds d'actions à haut risque et des dérivés sur actions portés au compte de résultat.

Opérations de trésorerie

Portefeuille

La valeur des placements gérés par la Trésorerie se situait à 14,7 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 14,3 milliards d'euros). Ce chiffre comprenait 8,4 milliards d'euros de créances représentées par un titre (2006 : 8,6 milliards d'euros), 1,8 milliard d'euros de placements avec nantissements (2006 : 2,6 milliards d'euros) et 4,5 milliards d'euros de placements auprès d'établissements de crédit (2006 : 3,1 milliards d'euros).

À la fin de 2007, 3 % du total des actifs de trésorerie étaient gérés par huit gestionnaires externes indépendants (2006 : 3,2 %). Ces fonds sous gestion externe comprenaient 14 millions d'euros (2006 : 20 millions d'euros) pour les opérations sur taux en euros⁴ et 432 millions d'euros (2006 : 440 millions d'euros) pour les opérations sur des titres adossés à des créances hypothécaires en dollars EU cotées triple A. Ces montants sont placés auprès de gestionnaires indépendants pour bénéficier de leur savoir-faire technique et disposer d'un indice de rendement externe. Ces

gestionnaires sont tenus de suivre les procédures que la Banque applique à la gestion interne de ses fonds.

Résultats financiers

Les opérations de la Trésorerie ont enregistré un bénéfice d'exploitation de 66 millions d'euros en 2007 après allocation des dépenses et du rendement généré par le capital libéré, mais avant variation en juste valeur des couvertures inefficaces et des couvertures ne répondant pas aux critères. Ces chiffres sont à comparer avec un bénéfice d'exploitation de 92 millions d'euros sur la même base pour 2006. En 2007, une perte de 72 millions d'euros a été encourue sur la variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles ne répondant pas aux critères (2006 : 14 millions d'euros). Ces pertes sont dues à un petit nombre d'échecs de couverture ainsi qu'à un taux d'inefficacité supérieur à la normale des couvertures répondant aux critères. Cette situation est la conséquence de l'instabilité des marchés, qui a entraîné un élargissement de l'écart de taux de référence sur plusieurs devises dans lesquelles la Banque émet des obligations. Après la perte de 72 millions d'euros au titre de la variation en juste valeur des couvertures inefficaces et de celles ne répondant pas aux critères, les opérations de trésorerie ont enregistré une perte nette de 6 millions d'euros pour l'exercice (2006 : bénéfice net de 78 millions d'euros).

Capital

Au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, le capital libéré atteignait 5,2 milliards d'euros, avec presque deux millions d'actions souscrites pour une valeur de 19,8 milliards d'euros. Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle pour tenir compte des versements à venir.

L'encours des arriérés de paiement en espèces et sous forme de billets à ordre s'élevait au total à 16 millions d'euros fin 2007 (2006 : 19 millions d'euros). Il existe également un retard d'encaissement pour un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sous forme de billets à ordres déposés (2006 : 10 millions d'euros).

Réserves

Les réserves de la Banque sont passées de 7 milliards d'euros fin 2006 à 8,7 milliards d'euros fin 2007. Cette augmentation est due notamment au bénéfice net de l'exercice, qui a été partiellement réduit par une perte latente nette de 184 millions d'euros (2006 : plus-value latente de 11 millions d'euros) sur les actifs de trésorerie disponibles à la vente. Ces pertes, qui concernent principalement le deuxième semestre, sont dues à la détérioration de la valeur des actifs consécutive aux difficultés engendrées par la crise des prêts hypothécaires à risque aux États-Unis. Cette détérioration, qui équivaut à des dévalorisations et non à des pertes effectives, représente environ 2,7 % de la taille moyenne du portefeuille pour l'exercice et, compte tenu de la situation des marchés, est conforme aux prévisions. Les variations de prix sont dues à des fluctuations génériques des marges de crédit sur les marchés et non à des incidents de crédit spécifiques liés au portefeuille de la Trésorerie.

Les réserves totales de la Banque ont compris 3,7 milliards d'euros de plus-values latentes sur des prises de participation, des dérivés sur actions et des actifs de trésorerie (2006 : 3,1 milliards d'euros), 304 millions d'euros provenant de la réserve pour pertes sur prêts

(2006 : 293 millions d'euros) et 232 millions d'euros de la réserve spéciale (2006 : 215 millions d'euros), les réserves générales non soumises à restriction s'élevant à 4,5 milliards d'euros (2006 : 3,4 milliards d'euros). L'augmentation de 1,1 milliard d'euros pendant l'exercice des réserves générales non soumises à restriction est principalement due au bénéfice net de 1,9 milliard d'euros moins les plus-values latentes nettes de 773 millions d'euros sur les prises de participations dans des entreprises et les dérivés sur actions. Une décision sur l'affectation du revenu net sera prise par les gouverneurs en mai 2008, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque.

Charges

La Banque continue de mettre l'accent sur la discipline budgétaire, une maîtrise efficace des dépenses et un rigoureux programme de recouvrement des coûts. Les frais généraux de la BERD, amortissements compris, ont été de 251 millions d'euros (2006 : 225 millions d'euros).

Perspectives pour 2008

Les résultats de la Banque sont soumis à l'évolution de la conjoncture économique et des marchés financiers, les bénéfices dépendant notamment du calendrier de cession des titres et de l'instabilité des marchés boursiers locaux. On peut s'attendre à ce que les marchés financiers continuent de faire preuve d'une forte instabilité en 2008. Cette situation devrait entraîner une variabilité du compte de résultat et des réserves de la Banque due aux variations de la juste valeur de ses participations et actifs de trésorerie.

¹ Engagements contractés par la banque pendant l'exercice, déduction faite des annulations ou cessions d'engagements pendant ce même exercice.

² Recalculé pour inclure les montants de financement liés à des projets partiellement signés ou constitués en tranches et auparavant exclus.

³ Les décaissements bruts incluent uniquement les décaissements de premier cycle pour les prêts renouvelables.

⁴ Dans les programmes euro, un montant notionnel est alloué aux gestionnaires qui interviennent sur les positions de taux. Au 31 décembre 2007, la valeur notionnelle du programme était de 302 millions d'euros (2006 : 355 millions d'euros).

RAPPORTS ET INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Gouvernance

La Banque est résolue à appliquer des critères rigoureux de gouvernance. L'ensemble des responsabilités et des mécanismes de contrôle associés est clairement défini pour garantir que ses activités soient menées de façon transparente et responsable. Ce mode d'organisation repose sur un ensemble de rapports destiné à faire en sorte que les différents départements fonctionnels de la Banque reçoivent bien l'information dont ils ont besoin et que le système d'équilibre des pouvoirs fonctionne efficacement.

L'acte constitutif de l'institution est l'Accord portant création de la BERD ("l'Accord"), qui énonce que celle-ci est dotée d'un Conseil des gouverneurs, d'un Conseil d'administration, d'un Président et de Vice-Présidents, assistés par des cadres et des agents.

Le Conseil des gouverneurs, qui représente les 63 actionnaires, est investi de tous les pouvoirs dans le cadre de la BERD. Hormis certains pouvoirs réservés, le Conseil des gouverneurs a délégué l'exercice de ses pouvoirs au Conseil d'administration, tout en continuant d'assurer la direction d'ensemble de la Banque.

Le Conseil d'administration et ses comités

Sous l'autorité du Conseil des gouverneurs, le Conseil d'administration est responsable de la conduite des activités et des politiques de la Banque en général. Il exerce les pouvoirs qui lui ont été expressément conférés par l'Accord portant création de la BERD ainsi que ceux qui lui ont été délégués par le Conseil des gouverneurs.

Le Conseil d'administration a constitué trois comités pour faciliter ses travaux :

- le Comité d'audit ;
- le Comité du budget et des questions administratives ; et
- le Comité de la politique financière et des opérations.

La composition de ces comités en 2007 est indiquée dans la partie "Présentation" du Rapport annuel.

Le Président

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs ; il est le représentant légal de la Banque et conduit l'institution selon les orientations fournies par le Conseil d'administration.

Comité exécutif

Le Comité exécutif, présidé par le Président de la Banque, est constitué des Vice-Présidents et des autres principaux responsables de l'institution.

Les Codes de conduite de la Banque

En mai 2006, lors de l'Assemblée annuelle, les gouverneurs ont approuvé de nouveaux Codes de conduite pour les membres du Conseil d'administration ainsi que pour le personnel et les experts de la Banque. Ces codes exposent clairement les valeurs, devoirs et obligations ainsi que les normes d'éthique que la Banque attend de son Conseil d'administration et de ses employés. Les codes de conduite comprennent un solide mécanisme de mise en application ainsi que des procédures détaillées permettant d'enquêter sur les violations présumées de leurs dispositions par les administrateurs, le Président et les Vice-Présidents. Les nouveaux codes affirment également la détermination de la Banque à protéger les personnes qui signaleraient des manquements.

Déontologie

La Banque dispose d'un Bureau indépendant de la déontologie dirigé par le Responsable de la déontologie, qui rend compte directement au Président et – chaque année ou en tant que de besoin – au Comité d'audit. Le Responsable de la déontologie est chargé de promouvoir une bonne gouvernance et le respect de l'éthique professionnelle dans l'ensemble des activités de la Banque, conformément aux meilleures pratiques internationales. Les attributions du Responsable de la déontologie incluent notamment les questions de diligence en matière d'intégrité, de confidentialité, de gouvernance, d'éthique, de conflits d'intérêt, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement d'activités terroristes et de prévention de la fraude et de la corruption. Le Bureau de la déontologie peut diligenter des enquêtes en cas de fraude, de corruption ou d'autres fautes. Il est également chargé de former et de conseiller, en tant que de besoin, les collaborateurs appelés à siéger au conseil d'administration d'entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation. L'approbation des nouvelles opérations et l'examen par la Banque des opérations existantes comportent des éléments de diligence en matière de finance et d'intégrité. La BERD publie le rapport anti-corruption du Responsable de la déontologie sur son site web.

En outre, le Responsable de la déontologie est responsable de la coordination du Mécanisme de recours indépendant, qui permet à la Banque de mieux jouer son rôle d'institution comptable de son action en examinant les plaintes relatives aux projets qu'elle finance. Le Responsable de la déontologie ne peut être relevé de ses fonctions par le Président qu'en accord avec les orientations fournies par le Conseil d'administration.

Rapports

Les structures institutionnelles de la BERD reposent sur un système complet de rapports de gestion financière et administrative. La Banque dispose d'un mécanisme qui lui permet de certifier, dans les États financiers du rapport annuel, l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière grâce au cadre COSO. Une déclaration de certification annuelle est signée par le Président et le Vice-Président chargé des finances avant d'être soumise à la vérification et à l'approbation des auditeurs externes de la Banque. Par ailleurs, la Banque présente fréquemment des rapports au Conseil d'administration et à ses comités. Elle rend compte, par exemple, au Comité d'audit des activités des départements Évaluation et Audit interne.

Auditeurs externes

Les auditeurs externes sont désignés par le Conseil d'administration, sur recommandation du Président, pour quatre ans. Un même cabinet d'audit ne peut exécuter plus de deux mandats consécutifs de quatre ans. Les auditeurs externes réalisent un audit annuel qui indique si, selon leur opinion, les états financiers reflètent fidèlement la situation financière et les résultats de la Banque. Ils déterminent également si les états financiers ont été présentés conformément aux normes internationales d'information financière et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. En outre, les auditeurs externes examinent la déclaration de la Direction relative à l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière et émettent une opinion sur cette déclaration. Cette opinion fait l'objet d'un rapport distinct. À l'issue de leur audit annuel, les auditeurs externes rédigent à l'intention du Conseil d'administration une lettre de gestion, qui est examinée en

détail avec le Comité d'audit et qui indique l'opinion des auditeurs externes sur l'efficacité des mesures de contrôle interne et diverses autres questions, ainsi que la réponse de la Direction. Le Comité d'audit évalue une fois par an la qualité du travail et l'indépendance des auditeurs externes.

La politique de la Banque en matière d'indépendance des auditeurs externes pose certaines conditions. Les auditeurs externes ne sont pas autorisés à offrir des services hors audit, sauf dérogation particulière accordée dans l'intérêt de la Banque et soumise à l'approbation du Comité d'audit, ou au titre de conseils de coopération technique pour des projets de clients.

Politique de rémunération

Compte tenu des contraintes auxquelles elle est soumise en tant qu'institution multilatérale, la Banque a mis au point, pour rémunérer son personnel, une politique axée sur le marché qui doit lui permettre :

- d'être compétitive pour pouvoir attirer et fidéliser un personnel hautement qualifié ;
- de tenir compte des différents niveaux de responsabilité ;
- d'être suffisamment flexible pour pouvoir s'adapter rapidement au marché ; et
- de motiver et d'encourager d'excellents résultats.

Pour faciliter la réalisation de ces objectifs, les actionnaires de la BERD sont convenus que celle-ci devrait fonder le barème des traitements sur les rémunérations versées par des institutions comparables et que les rémunérations et les primes seraient fonction des résultats.

Les primes sont conçues de manière à récompenser la contribution individuelle et collective apportée aux résultats de la Banque dans son ensemble. Les primes, bien qu'elles constituent un élément important de la rémunération totale, représentent un pourcentage limité du traitement de base.

Rémunération du personnel de la BERD

Tous les membres du personnel de la BERD bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée perçoivent un salaire. En outre, les cadres peuvent recevoir des primes en fonction de leurs résultats.

Tous les membres du personnel bénéficiant de contrats à durée déterminée ou indéterminée – ainsi que les administrateurs, le Président et les Vice-Présidents – sont couverts par une assurance médicale, participent au plan de retraite de la Banque et peuvent être admis à recevoir une indemnité en cas d'emprunt immobilier au titre de leur résidence principale. Les cadres engagés pour travailler au siège de la Banque alors qu'ils résident en dehors du Royaume-Uni peuvent recevoir des indemnités pour faciliter leur réinstallation ainsi qu'une indemnité de logement qui peut être utilisée pour le paiement d'un loyer ou le remboursement d'un prêt immobilier. Ces cadres, s'ils ne sont pas citoyens britanniques, peuvent recevoir une indemnité d'études pour leurs enfants à charge.

Les traitements et émoluments de tous les membres du personnel sont soumis à un impôt interne dont le taux varie en fonction du salaire et de la situation personnelle. Les traitements et émoluments versés par la Banque sont exonérés d'impôt sur le revenu au Royaume-Uni.

Président et Vice-Présidents

Le Président est élu par le Conseil des gouverneurs et bénéficie généralement d'un contrat à durée déterminée de quatre ans. Son salaire et ses indemnités sont approuvés par les gouverneurs. Le Président ne perçoit pas de primes.

Les Vice-Présidents sont nommés par le Conseil d'administration sur recommandation du Président et bénéficient généralement de contrats à durée déterminée de quatre ans. Leurs salaires et indemnités sont approuvés par le Conseil d'administration. Les Vice-Présidents ne perçoivent pas de primes.

Le salaire brut de ces différents responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2007 En milliers d'euros	2006 En milliers d'euros
Président	428	422
Premier Vice-Président chargé des opérations bancaires	382	374
Vice-Président chargé des finances	349	341
Vice-Président chargé de la gestion des risques, des ressources humaines et de la sûreté nucléaire	349	341
Vice-Président chargé de l'environnement, de la passation des marchés et de l'administration	319	312

Conseil d'administration

Les administrateurs sont élus par le Conseil des gouverneurs et leur mandat est généralement de trois ans. Les administrateurs nomment les administrateurs suppléants. Les salaires des administrateurs et des administrateurs suppléants sont approuvés par le Conseil des gouverneurs. Ils peuvent bénéficier des mêmes avantages que les membres du personnel, mais ne reçoivent pas de primes.

Le salaire brut récemment approuvé de ces responsables, avant déduction de l'impôt interne, s'établit comme suit :

	2007 En milliers d'euros	2006 En milliers d'euros
Administrateur	183	179
Administrateur suppléant	152	148

Équipe de direction

L'équipe de direction comprend les membres du Comité exécutif de la Banque ainsi que les directeurs de groupes d'affaires, les directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie. Ce groupe, exception faite du Président et des Vice-Présidents (pour lesquels des informations sont présentées plus haut), comprend 19 personnes qui perçoivent, avant déduction de l'impôt interne, des salaires bruts compris entre 162 000 euros et 253 000 euros (compris entre 156 000 euros et 248 000 euros en 2006), avec une prime moyenne de 33 % en 2007 (32 % en 2006).

ÉTATS FINANCIERS

La publication des présents états financiers a été approuvée par le Conseil d'administration le 5 mars 2008.

Compte de résultat

Exercice clos le 31 décembre 2007	Note annexe	31 décembre 2007 En millions d'euros	31 décembre 2006 En millions d'euros
Intérêts et produits assimilés			
Prêts		594	515
Titres de créance à revenu fixe et autres		699	550
Intérêts et charges assimilées		(717)	(603)
Intérêts nets perçus	3	576	462
Commissions nettes perçues	4	14	15
Dividendes		87	87
Plus-values nettes des participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5	1 071	898
Plus-values nettes des participations disponibles à la vente	6	266	1 195
Bénéfices/(Pertes) nets des actifs de trésorerie disponibles à la vente	7	(1)	16
Bénéfices/(Pertes) nets des activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8	(8)	7
Variations de change		1	1
Variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères	9	(72)	(14)
Produit d'exploitation		1 934	2 667
Frais administratifs	10	(240)	(212)
Dotation aux amortissements	18, 19	(11)	(13)
Bénéfice brut d'exploitation		1 683	2 442
Provisions pour dépréciation des prêts	11	201	(53)
Bénéfice net de l'exercice		1 884	2 389

Les notes des pages 12 à 56 font partie intégrante des états financiers.

Bilan

Au 31 décembre 2007	Note annexe	En millions d'euros	31 décembre 2007 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2006 En millions d'euros
Actif					
Créances sur les institutions de crédit	12	4 514		3 135	
Créances garanties	13	1 818		2 573	
		6 332		5 708	
Créances représentées par un titre	14				
À la juste valeur par le biais du compte de résultat		1 501		1 764	
Disponibles à la vente		6 873		6 831	
		8 374		8 595	
			14 706		14 303
Autres actifs financiers	15				
Instruments financiers dérivés		1 961		2 130	
Autres actifs financiers		825		994	
			2 786		3 124
Investissements sous forme de prêts	16				
Prêts		8 985		8,311	
Moins : provisions pour dépréciation	11	(124)		(341)	
			8 861		7 970
Titres de participation					
Portefeuille des Opérations bancaires :	17				
Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat		3 469		2 400	
Participations disponibles à la vente		3 124		2 653	
		6 593		5 053	
Portefeuille de la Trésorerie :					
Participations disponibles à la vente		47		–	
			6 640		5 053
Actifs incorporels	18		39		21
Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau	19		43		28
Capital libéré à recevoir			100		192
Total de l'actif			33 175		30 691
Passif					
Emprunts	20				
Dettes envers les établissements de crédit		1 462		1 194	
Dettes représentées par un titre	21	16 209		15 622	
			17 671		16 816
Autres passifs financiers	22				
Instruments financiers dérivés		631		506	
Autres passifs financiers		999		1 197	
			1 630		1 703
Total du passif			19 301		18 519
Capitaux propres					
Capital souscrit	23	19 794		19 794	
Capital sujet à appel	23	(14 596)		(14 596)	
Capital libéré			5 198		5 198
Réserves et bénéfices non répartis	24		8 676		6 974
Total des capitaux propres			13 874		12 172
Total du passif et des capitaux propres			33 175		30 691
Instruments hors bilan					
Lignes de crédit non utilisées	25		7 117		6 769

Les notes des pages 12 à 56 font partie intégrante des états financiers.

Variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2007	Capital souscrit En millions d'euros	Capital sujet à appel En millions d'euros	Réserve spéciale En millions d'euros	Réserve pour pertes sur prêts En millions d'euros	Réserve générale Autres réserves En millions d'euros	Réserve générale Bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des réserves et bénéfices non distribués En millions d'euros	Total des capitaux propres En millions d'euros
Au 31 décembre 2005	19 790	(14 593)	188	292	2 296	1 908	4 684	9 881
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	4	–	4	4
Commissions désignées	–	–	27	–	–	(27)	–	–
Variation en juste valeur nette des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	–	–	(103)	–	(103)	(103)
Souscription au capital	4	(3)	–	–	–	–	–	1
Transfert des réserves	–	–	–	1	7	(8)	–	–
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	2 389	2 389	2 389
Au 31 décembre 2006	19 794	(14 596)	215	293	2 204	4 262	6 974	12 172
Impôt interne pour l'exercice	–	–	–	–	5	–	5	5
Commissions désignées	–	–	17	–	–	(17)	–	–
Variation en juste valeur nette des investissements disponibles à la vente pour l'exercice	–	–	–	–	(187)	–	(187)	(187)
Transfert des réserves	–	–	–	11	5	(16)	–	–
Bénéfice net de l'exercice	–	–	–	–	–	1 884	1 884	1 884
Au 31 décembre 2007	19 794	(14 596)	232	304	2 027	6 113	8 676	13 874

La note 24 (Réserves et bénéfices non distribués) à la page 51 présente des informations complémentaires sur les réserves de la Banque.

Tableau des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2007	En millions d'euros	31 décembre 2007 En millions d'euros	En millions d'euros	31 décembre 2006 En millions d'euros
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation				
Bénéfice d'exploitation pour l'année ¹		1 884		2 389
Ajustements pour :				
Intérêts perçus	(1 293)		(1 065)	
Intérêts et charges assimilées	717		603	
Variation en juste valeur sur le capital à recevoir et les opérations de couverture associées	(5)		(4)	
Report net des commissions et coûts directs	44		27	
Impôt interne	5		4	
Plus-values réalisées sur titres de participation	(553)		(1 337)	
Plus-values latentes sur titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(773)		(755)	
Reprises de dépréciation sur titres de participation disponibles à la vente	(11)		(1)	
Plus-values réalisées sur titres de créance disponibles à la vente	(1)		(6)	
Moins-values/(plus-values) latents sur titres détenus à des fins de transactions	12		(58)	
Charge/(reprises) de dépréciation sur titres de créance disponibles à la vente	2		(10)	
Bénéfices de change	(1)		(1)	
Dotation aux amortissements	11		13	
Charge/(reprise) de provisions brutes pour pertes sur prêts	(197)		53	
	(159)		(148)	
Intérêts perçus	1 245		1 034	
Intérêts et charges assimilées payés	(697)		(596)	
(Augmentation)/diminution des actifs d'exploitation :				
Charges constatées d'avance	(4)		(5)	
Variation en juste valeur sur actifs nets de trésorerie	(615)		(95)	
Produit du remboursement de prêts	2 331		2 515	
Produit du remboursement anticipé de prêts	481		730	
Avance de fonds pour prêts	(3 932)		(4 204)	
Produit de la cession de titres de participation	925		1 892	
Avances de fonds pour titres de participation	(1 080)		(806)	
Créances nettes sur les établissements de crédit	(675)		(1 142)	
Augmentation des passifs d'exploitation :				
Charges à payer	55		11	
Flux de trésorerie nets des activités d'exploitation		(2 125)		(814)
Flux de trésorerie des activités de placement				
Produit de la cession de titres de créance disponibles à la vente	2 761		4 009	
Achat de titres de créance disponibles à la vente	(3 080)		(5 334)	
Acquisition de biens immobiliers, de technologie et de matériel de bureau	(44)		(34)	
Flux de trésorerie nets utilisés dans les activités de placement		(363)		(1 359)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement				
Fraction reçue du capital	97		140	
Émission d'emprunts représentés par des titres	11 338		7 619	
Remboursement d'emprunts représentés par des titres	(9 267)		(6 525)	
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement		2 168		1 234
Diminution nette des disponibilités		(320)		(939)
Disponibilités en début d'exercice		3 338		4 277
Disponibilités au 31 décembre		3 018		3 338
		2007 En millions d'euros		2006 En millions d'euros
Les disponibilités se composent des montants ci-après, qui arrivent à échéance dans les trois mois :				
Créances sur des établissements de crédit		4 191		3 115
Créances garanties		268		1 403
Dettes envers des établissements de crédit		(1 441)		(1 180)
Disponibilités au 31 décembre		3 018		3 338

¹ Le bénéfice d'exploitation comprend 87 millions d'euros de dividendes reçus pour l'exercice clos le 31 décembre 2007 (2006 : 87 millions d'euros).

Les notes des pages 12 à 56 font partie intégrante des états financiers.

PRINCIPES COMPTABLES

Les principes comptables essentiels utilisés pour la préparation des présents états financiers sont indiqués ci-dessous. Ces principes ont été appliqués uniformément à toutes les années présentées, sauf mention contraire.

A. Base de préparation

Les présents états financiers ont été établis selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et les principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique modifiée par la réévaluation comptable des titres d'investissement disponibles à la vente, des actifs et passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et de tous les contrats dérivés. Par ailleurs, les actifs et passifs financiers soumis à la méthode de l'amortissement du coût, où ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS, ont été traités conformément aux principes de la comptabilité de couverture (voir "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture" à la page 15).

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il est nécessaire de retenir des estimations comptables critiques. Cela exige également que, dans l'application des principes comptables, la direction de la Banque exerce un jugement. Les domaines qui requièrent un plus grand degré de jugement ou présentent une plus grande complexité, ou encore ceux dans lesquels les estimations et les hypothèses ont une incidence significative pour les états financiers sont décrits dans la section "Estimations comptables critiques et jugements", page 18.

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations applicables en 2007

Pendant l'exercice en cours, la Banque a adopté la norme IFRS 7, Informations à fournir sur les instruments financiers, applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2007, et l'amendement complémentaire à l'IAS 1, Présentation des instruments financiers. L'adoption de la norme IFRS 7 et des amendements à l'IAS 1 a eu pour incidence d'élargir les informations fournies dans les états financiers sur les instruments financiers et la gestion du capital de la Banque.

IFRIC 9, Réévaluation des dérivés incorporés, applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} juin 2006, précise que la BERD doit déterminer si un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme dérivé dès l'instant où la Banque devient partie au contrat. La réévaluation n'est pas autorisée, sauf en cas de changement significatif des termes du contrat. L'adoption de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Banque, car elle est conforme à ses pratiques actuelles.

IFRIC 10, Information financière intermédiaire et perte de valeur, applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} novembre 2006, interdit qu'une dépréciation de valeur comptabilisée au cours d'une période intermédiaire, qui porte sur un goodwill, sur des investissements dans des instruments de capitaux propres et des

investissements dans des actifs financiers comptabilisés au coût, soit reprise à une date de bilan ultérieure. L'adoption de cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Banque, car elle est conforme à ses pratiques actuelles.

Adoption de normes par anticipation

Aucune norme n'a été adoptée par anticipation en 2007.

Interprétations applicables en 2007 mais ne concernant pas les opérations de la Banque

Les interprétations de normes officielles ci-après sont de rigueur pour les périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2007 ou après cette date, mais ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IFRIC 7, Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29, Information financière dans les économies hyper-inflationnistes ; et
- IFRIC 8, Champ d'application d'IFRS 2.

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et n'ayant pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque

Les normes, amendements aux normes existantes et interprétations ci-après sont de rigueur pour les périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date et pour les périodes ultérieures, mais n'ont pas fait l'objet d'une adoption anticipée par la Banque :

IFRS 8, Segments opérationnels est applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2009. Cette norme remplace l'IAS 14 et exige d'une entité qu'elle présente des informations financières et descriptives sur ses secteurs isolables. Les secteurs isolables sont des segments opérationnels, ou des ensembles de segments opérationnels, qui répondent à des critères spécifiques. Les segments opérationnels sont des éléments d'une entité sur lesquels existent des informations financières séparées, qui sont étudiées régulièrement par le principal décideur lorsqu'il détermine l'allocation des ressources et évalue les résultats. Les informations financières doivent être présentées dans la mesure où elles sont utilisées en interne pour évaluer les résultats des segments opérationnels et décider de la répartition des ressources entre ces segments. La Banque a évalué l'incidence de l'IFRS 8 et en a conclu que cette norme ne devrait pas avoir d'incidence sur ses segments opérationnels, et que les principales informations complémentaires à fournir seront celles liées à la détermination et à la mesure de ses segments opérationnels. La Banque appliquera l'IFRS 8 à partir de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2009.

IAS 23 (Amendement), Coûts d'emprunt, est applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle exige d'une entité qu'elle incorpore dans le coût d'un actif les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible (actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu). L'option de comptabilisation immédiate de ces coûts d'emprunt en charges sera supprimée. La Banque appliquera l'IAS 23 (Amendement) à sa période comptable commençant le 1^{er} janvier 2009 mais, à l'heure actuelle, elle ne la concerne pas dans la mesure où il n'y a pas d'actifs éligibles.

IAS 27 (Amendement), États financiers consolidés et individuels, est applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} juillet 2009.

Elle réduit les options en matière de comptabilisation des filiales dans les états financiers consolidés et en matière de comptabilisation des filiales dans les états financiers individuels d'une société mère, d'un coentrepreneur ou d'un investisseur. La norme précise les circonstances dans lesquelles une entité doit consolider les états financiers d'une filiale ; la comptabilisation des variations du niveau de participation dans une filiale ; la comptabilisation de la perte de contrôle d'une filiale ; et les informations qu'une entité doit communiquer pour permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer la nature de la relation entre elle-même et sa filiale. La Banque appliquera l'IAS 27 à ses périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2010 mais, à l'heure actuelle, cette norme ne la concerne pas dans la mesure où il n'y a pas de filiales.

IAS 32 et IAS 1 (Amendement), Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation, est applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2009. Elle permet à certains types d'instruments financiers répondant à la définition du passif financier mais représentant l'intérêt résiduel dans les actifs nets de l'entité d'être classifiés comme instruments de capitaux propres. Les instruments financiers qui peuvent être classifiés comme instruments de capitaux propres sont ceux qui répondent à la définition des instruments financiers encaissables par anticipation, ou des instruments ou éléments d'instruments qui imposent à l'entité l'obligation de fournir à une tierce partie une part au prorata des actifs nets de l'entité uniquement lors du règlement. La Banque appliquera IAS 32 et IAS 1 (Amendement) à ses périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2009. D'après l'interprétation initiale de la Banque, cet amendement ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.

IFRIC 14, IAS 19 - Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction, est applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2008. Elle fournit des indications sur l'évaluation du plafond – tel qu'il est défini dans l'IAS 19 – de l'excédent qui peut être comptabilisé comme un actif. Cette interprétation explique également comment les actifs ou passifs au titre de retraites peuvent être affectés lorsqu'il existe une obligation de financement minimum d'origine légale ou contractuelle. La BERD appliquera l'IFRIC 14 à ses périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2008. Selon l'interprétation initiale de la Banque, elle ne devrait pas avoir d'impact significatif sur ses états financiers.

Normes, amendements aux normes officielles et interprétations non encore applicables et ne concernant pas les opérations de la Banque

Les normes, amendements aux normes officielles et interprétations ci-après sont de rigueur pour les périodes comptables commençant le 1^{er} janvier 2008 ou après cette date et pour les périodes ultérieures, mais ne concernent pas les opérations de la Banque :

- IFRS 2 (Amendement), Conditions d'acquisition et annulations (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2009) ;
- IFRS 3 (Amendement), Regroupement d'entreprises (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} juillet 2009) ;
- IFRIC 11, IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} mars 2007) ;

- IFRIC 12, Accords de concession de services (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} janvier 2008) ; et
- IFRIC 13, Programmes de fidélisation des clients (applicable aux périodes comptables à compter du 1^{er} juillet 2008).

B. Principes comptables d'importance significative

Actifs financiers

La Banque classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : prêts et créances ; actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ; et actifs financiers disponibles à la vente. La Direction détermine la classification de ses investissements lors de la comptabilisation initiale.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiement fixe ou variable non cotés sur un marché actif, hormis :

- ceux que la Banque a l'intention de céder immédiatement ou à court terme, classés comme détenus à des fins de transaction, et ceux que la Banque désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale ;
- ceux que la Banque désigne comme disponibles à la vente lors de la comptabilisation initiale ; ou
- ceux pour lesquels la Banque est susceptible de ne pas récupérer une partie substantielle de son investissement initial, pour une raison autre que la détérioration du crédit.

Les prêts et créances émis par la Banque sont comptabilisés à la date de règlement et valorisés sur la base de leur coût amorti, en utilisant la méthode du taux effectif, déduction faite d'une éventuelle provision pour dépréciation ou non-recouvrabilité, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS. Cela se produit principalement dans le cas de prêts à taux fixes associés à des swaps spécifiques qui transforment le taux fixe initial en taux variable. Dans de tels cas, le prêt est estimé à la juste valeur en fonction du risque du taux d'intérêt, la variation de valeur étant enregistrée dans le compte de résultat en compensation de celle du swap associé si le schéma de couverture est particulièrement efficace (voir "Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture à la page 15).

Les créances garanties sont comptabilisées sur la base du coût amorti. Elles représentent des transactions dans lesquelles les risques et bénéfices associés à la propriété de l'actif de référence sont transférés à une autre partie par un swap et constituent une forme de prêt garanti.

Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les actifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale.

Un actif financier est classé comme détenu à des fins de transaction si :

- il est acquis ou contracté dans le principal but d'être vendu ou r  troced      court terme ;
- il fait partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifi  s g  r  s solidairement et pour lesquels est apparue r  cemment une tendance aux prises de b  n  fices    court terme ; ou
- il s'agit d'un instrument d  riv  , exception faite des instruments associ  s    un sch  ma de couverture qualifi   et effectif.

La Banque classe les actifs acquis dans le but de r  aliser des profits sur des fluctuations de prix    court terme dans la cat  gorie "actifs d  tenus    des fins de transaction". Ces actifs sont d  sign  s    la juste valeur sur la base de cotations ind  pendantes ; toutes les variations de valeur sont port  es au fur et    mesure au compte de r  sultat.

Les actifs financiers sont d  sign  s    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat lors de la comptabilisation initiale lorsque :

- cette mesure permet de r  duire de mani  re significative les incoh  rences qui se produiraient si les d  riv  s associ  s   taient trait  s comme d  tenus    des fins de transaction et que les instruments financiers sous-jacents   taient comptabilis  s sur la base du co  t amorti ;
- certains investissements, comme les prises de participation, qui sont g  r  s et   valu  s sur la base de la juste valeur conform  ment    une strat  gie document  e de gestion des risques ou d'investissement et sont pr  sent  s comme tels aux gestionnaires responsables sont d  sign  s    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat ; et
- certains instruments financiers, tels que des titres de cr  ance d  tenus, qui contiennent un ou plusieurs d  riv  s incorpor  s modifiant sensiblement les flux de tr  sor  rie sont d  sign  s    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat.

Les prises de participation dans des entreprises et les fonds d'actions    haut risque sont d  sign  s    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat lors de la comptabilisation initiale. Ces actifs sont port  s au bilan    la juste valeur et les variations de la juste valeur sont port  es au compte de r  sultat pendant la p  riode o   elles se produisent. La base de la juste valeur pour les prises de participation dans des entreprises cot  es et les fonds d'actions    haut risque dans un march   actif est le cours du march      la date du bilan. La base de la juste valeur pour les prises de participation dans des entreprises et les fonds d'actions    haut risque qui sont non cot  s ou cot  s dans un march   inactif est d  termin  e    l'aide de techniques de valorisation adapt  es au march   et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation bas  e sur les b  n  fices, utilisant des informations comparables et la valeur actualis  e des flux de tr  sor  rie. Les techniques utilis  es pour   tablir ces valorisations sont, notamment, les valorisations de r  f  rence du secteur et les prix des transactions r  centes.

Toutes les transactions g  r  es en externe par des gestionnaires de fonds ont   t   d  sign  es    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure o   elles sont g  r  es et   valu  es sur la base de la juste valeur conform  ment    la strat  gie d'investissement consi  gn  e.

Les titres acquis dans le cadre d'une strat  gie de base n  gative, o   le risque de cr  dit sur le titre a   t   att  nu   par l'acquisition d'un swap sur d  faillance de cr  dit, ont   t   d  sign  s    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat. Cela permet de r  duire sensiblement l'incoh  rence d'  valuation ou de comptabilisation qui se produirait si le titre et le d  riv   associ     taient valoris  s sur des bases diff  rentes.

Les actifs financiers mesur  s    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat sont comptabilis  s    la date de la transaction – celle    laquelle la Banque s'engage    acheter ou    vendre l'actif.

Actifs financiers disponibles    la vente

Les investissements disponibles    la vente sont ceux qui sont destin  s      tre d  tenus pendant un laps de temps ind  termin   et qui peuvent   tre c  d  s en fonction des besoins de liquidit  s ou des variations des taux d'int  r  t, des taux de change ou des cours des actions. Les acquisitions ou cessions d'actifs disponibles    la vente sont comptabilis  es    la date de la transaction.

Exception faite des participations d  sign  es    la juste valeur par le biais du compte de r  sultat, la Banque classe toutes les participations dans la cat  gorie "disponibles    la vente". Ces actifs sont port  s au bilan    la juste valeur. Les variations de la juste valeur, y compris les diff  rences de conversion affectant les actifs libell  s en devises, sont port  es directement aux r  serves jusqu'   cession ou d  pr  ciation de l'actif concern  . La perte ou le profit cumul   pr  c  demment comptabilis   dans les r  serves est alors supprim   et est inclus dans le compte de r  sultat. La base de la juste valeur pour les prises de participation disponibles    la vente cot  es sur un march   actif est le cours du march      la date du bilan. La base de la juste valeur pour les participations disponibles    la vente qui sont non cot  es ou cot  es sur un march   inactif est d  termin  e    l'aide de techniques d'  valuation adapt  es au march   et au secteur de chaque investissement. Les principaux moyens de valorisation sont la valeur de l'actif net et la valorisation bas  e sur les b  n  fices, utilisant des informations comparables et la valeur actualis  e des flux de tr  sor  rie. Les techniques utilis  es pour   tablir ces valorisations sont, notamment, les valorisations de r  f  rence du secteur et les prix des transactions r  centes.

L'essentiel du portefeuille de pr  ts de la tr  sor  rie est class   comme disponible    la vente. Ces actifs sont port  s au bilan    la juste valeur, celle-ci   tant d  termin  e en fonction des cours acheteurs de tiers ou, en cas d'absence de march   actif, par l'utilisation de mod  les d'actualisation des flux aliment  s de donn  es sur les march  s observables. Les variations de la juste valeur, exception faite des diff  rences de conversion affectant les actifs libell  s en devises, sont port  es directement aux r  serves jusqu'   cession ou d  pr  ciation de l'actif concern  . La perte ou le profit cumul   pr  c  demment comptabilis   dans les r  serves est alors supprim   et est inclus dans le compte de r  sultat. Les diff  rences de conversion des devises affectant les pr  ts de la tr  sor  rie disponibles    la vente sont port  es au compte de r  sultat.

Lorsqu'un actif disponible    la vente est l'  l  ment couvert dans une couverture comptabilis  e en juste valeur et r  pondant aux crit  res, le profit ou la perte g  n  r   par le risque couvert est enregistr   dans le compte de r  sultat et non dans les r  serves. Cela a pour effet d'assurer une coh  rence dans les   tats financiers, les variations de juste valeur du d  riv   servant de couverture devant figurer au compte de r  sultat. La comptabilit   de couverture figure dans la

trésorerie lorsque les swaps d'actifs sont utilisés pour transformer les risques à taux fixes en taux variable.

Passifs financiers

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Cette catégorie comprend deux sous-catégories : les passifs financiers détenus à des fins de transaction et ceux désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale. La différence entre ces sous-catégories est la même que celle mentionnée au paragraphe "Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat" à la page 13.

Le cas des actifs financiers détenus à des fins de transaction se rencontre lorsque la Banque a vendu des titres de créance dont elle n'est pas encore propriétaire (vente à découvert) avec l'intention d'acheter ultérieurement ces titres à meilleur prix, réalisant ainsi un bénéfice. Ces passifs sont mesurés en juste valeur, toutes les variations de valeur étant enregistrées au fur et à mesure dans le compte de résultat. Les passifs dérivés, exception faite de ceux associés à un schéma de couverture qualifié et effectif, sont également classés comme détenus à des fins de transaction.

Toutes les transactions gérées en externe par des gestionnaires de fonds ont été désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat lors de la comptabilisation initiale, dans la mesure où elles sont gérées et évaluées sur la base de la juste valeur conformément à la stratégie d'investissement consignée.

Autres passifs financiers

À l'exception des passifs désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat, tous les autres passifs financiers sont comptabilisés en amortissant les charges associées, sauf s'ils sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères IAS.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Tous les instruments dérivés sont portés en juste valeur au compte de résultat, sauf s'ils font partie d'un schéma de couverture répondant aux critères IAS. Dans ce cas, la juste valeur du dérivé est reprise dans les réserves dans la mesure où elle couvre parfaitement le risque identifié. Si la couverture est imparfaite, cette proportion de la juste valeur reste dans le compte de résultat. La juste valeur est obtenue essentiellement à partir de modèles d'actualisation des flux financiers, de modèles de valorisation des options et d'indications fournies par des tiers. Les dérivés sont comptabilisés comme des actifs quand leur juste valeur est positive et comme des passifs quand leur juste valeur est négative. Toute activité de couverture est identifiée explicitement et les informations pertinentes à cet égard sont fournies par le Département Trésorerie de la Banque.

Comptabilité de couverture

La comptabilité de couverture est conçue pour rendre cohérent le traitement comptable des instruments financiers, résultat impossible à obtenir par d'autres méthodes. Il existe une véritable relation de couverture lorsqu'une relation spécifique peut être identifiée entre deux ou plusieurs instruments financiers dans lesquels la variation de valeur d'un instrument, la "couverture", est corrélée très négativement avec la variation de valeur de l'autre, l'"élément couvert". Pour être compatible avec la comptabilité de couverture, cette corrélation doit rester dans les limites de 80 à 125 % ; toute imperfection à l'intérieur de ces limites doit être portée au compte de résultat comme "variation en juste valeur des couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères".

La Banque consigne les valeurs relatives des instruments de couverture et des instruments couverts lors de la comptabilisation initiale de la transaction. La Banque consigne également en permanence son évaluation du degré d'efficacité des instruments dérivés quant à la couverture du risque de modification de la juste valeur ou du flux de trésorerie des éléments couverts.

Couvertures de juste valeur

Les activités de couverture de la Banque sont principalement conçues pour limiter les risques en matière de taux d'intérêt en utilisant les swaps pour convertir le risque de taux d'intérêt fixe, sur les actifs comme sur les passifs, en risque de taux variable. Ces couvertures sont appelées couvertures de "juste valeur". Les variations en juste valeur des dérivés qui sont désignés et qualifiés en tant que couvertures de juste valeur et qui se révèlent particulièrement efficaces quant au risque couvert, sont portées au compte de résultat, ainsi que la variation correspondante en juste valeur de l'actif ou du passif couvert, attribuable à ce risque particulier.

Couvertures de liquidités

La Banque a effectué des opérations de couverture de liquidités, essentiellement afin de minimiser le risque de change lié à ses futurs frais administratifs encourus en livres sterling. Le montant et le calendrier de ces couvertures varient selon les décisions de la Banque quant au moment opportun pour la fermeture de l'opération. La majorité de ces activités de couverture concerne l'exercice suivant, mais il est possible d'utiliser des couvertures de plus d'une année. La couverture consiste principalement à acheter des livres sterling sur le marché de change à terme, mais des options sur devises sont également possibles. La Banque comptabilise directement les variations de juste valeur dans les réserves jusqu'au moment où la dépense concernée est engagée. Au 31 décembre 2007, la Banque n'avait pas d'opération de couverture de liquidités en cours.

Pour de plus amples informations sur le risque et les stratégies de gestion des risques, veuillez vous reporter au chapitre "Gestion des risques", page 19.

Garanties financières

Initialement, les garanties financières émises sont comptabilisées à la juste valeur, puis au plus élevé des deux montants suivants : solde non amorti des commissions reçues et reportées, et dépenses requises pour dénouer l'engagement à la date de clôture. Ces dernières sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la garantie devra être réglée et que le montant du règlement peut être estimé de manière fiable. Les garanties financières sont comptabilisées dans "Autres actifs financiers" et "autres passifs financiers".

Dépréciation d'actifs financiers

Prêts et créances

Lorsqu'il est manifeste que la recouvrabilité d'un prêt est problématique, des provisions spécifiques pour dépréciation sont portées au compte de résultat. La dépréciation est la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur nette actuelle des rentrées de trésorerie attendues, actualisée le cas échéant en fonction du taux d'intérêt effectif d'origine. La valeur comptable de l'actif est réduite par l'utilisation d'un compte de provisions et le montant de la perte est porté au compte de résultat.

La valeur comptable de l'actif est directement réduite uniquement lors du passage en pertes et profits. Des ajustements peuvent être effectués, y compris la disparition de la décote dans le compte de résultat pour la durée de l'actif, et tout ajustement requis suite à une réévaluation de la dépréciation initiale.

Pour déterminer l'existence de signes objectifs de pertes par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- défaillance de paiements contractuels de principal ou d'intérêt ;
- difficultés de trésorerie de l'emprunteur ;
- non respect des clauses ou conditions du prêt ;
- lancement d'une procédure de faillite ;
- détérioration de la position concurrentielle de l'emprunteur ; et
- détérioration de la valeur de la garantie.

Les provisions pour dépréciation d'actifs similaires non suivis individuellement sont calculées sur la base du portefeuille. La méthodologie utilisée pour estimer la dépréciation s'appuie sur une mesure des risques pour les actifs non souverains. Une méthodologie séparée est utilisée pour tous les actifs à risques souverains, prenant en compte le statut de créancier privilégié de la Banque accordé par ses membres. La méthodologie de la Banque calcule la dépréciation sur la base de la perte subie. La dépréciation est déduite des actifs du bilan.

La Banque constitue une réserve pour pertes sur prêts afin de conserver dans les capitaux propres un montant de bénéfices non distribués. Ce montant est égal à la différence entre les pertes par dépréciation escomptées sur la durée de vie totale du portefeuille de prêts et le montant cumulé provisionné via le compte de résultat de la Banque sur la base de la perte subie.

La dépréciation, déduction faite des sommes contre-passées pendant l'exercice, est portée au compte de résultat dans la rubrique : "Provisions pour dépréciation de prêts". Lorsqu'un prêt est réputé irrécouvrable, la valeur du capital est passée en pertes et profits en regard de la provision pour dépréciation correspondante. Ces prêts sont passés en pertes et profits après accomplissement de toutes les procédures nécessaires et définition du montant de la perte. Les recouvrements ultérieurs sont crédités au compte de résultat.

Prêts renégociés

Les prêts dépréciés ou arriérés, dont les conditions ont été renégociées de sorte qu'ils ne sont plus considérés comme dépréciés ou arriérés, sont traités comme des nouveaux prêts.

Actifs financiers disponibles à la vente

Les prises de participation disponibles à la vente sont dépréciées lorsqu'il est manifeste que le recouvrement futur est problématique, ce que peut signaler une baisse significative et prolongée de la juste valeur d'une participation par rapport à son coût d'acquisition. La Banque évalue également des facteurs tels que le pays, la branche d'activité et les résultats du secteur, les changements technologiques et la performance opérationnelle et financière. Bien que les projets soient généralement examinés tous les six mois pour identifier une éventuelle dépréciation, ou dans le cas des projets à faible risque, au moins une fois par an, certains éléments

peuvent déclencher un examen anticipé et plus fréquent. Dans ce type de cas, la recouvrabilité future est examinée et tout profit ou perte précédemment comptabilisé dans les réserves en est supprimé et est porté au compte de résultat.

Les pertes par dépréciation comptabilisées dans le produit d'exploitation pour les participations disponibles à la vente ne sont pas annulées par le biais du compte de résultat.

Titres de créance disponibles à la vente

La Banque évalue à chaque date de bilan s'il existe ou non des signes objectifs de dépréciation. Pour déterminer l'existence de signes objectifs de perte par dépréciation, la Banque utilise les critères suivants :

- déclasserement de l'émetteur en dessous du niveau minimal requis pour les expositions de trésorerie ;
- incapacité de l'émetteur à régler les sommes requises dans le cadre du titre ;
- non respect des clauses, défaut, échec du seuil de déclenchement ;
- détérioration de l'amélioration des termes du crédit, notamment diminution des valeurs des garanties ; et
- procédures judiciaires telles que faillites, mesures réglementaires ou autres.

S'il existe de tels signes, la perte cumulée – différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute perte par dépréciation sur cet actif financier précédemment comptabilisé dans le revenu d'exploitation – est supprimée des réserves et portée au compte de résultat. Si, au cours d'une période ultérieure, la juste valeur d'un instrument de créance classé comme disponible à la vente augmente et que cette augmentation peut être liée objectivement à un événement postérieur à la comptabilisation de la perte par dépréciation dans le compte de résultat, la perte par dépréciation est annulée par le biais du compte de résultat.

Disponibilités

Dans le tableau des flux de trésorerie, les disponibilités comprennent les instruments d'une maturité inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition, utilisables à bref délai et soumis à un risque de variation de valeur très minime, exception faite des passifs à vue.

Monnaies

Conformément à l'article 35 de l'Accord, la Banque a utilisé au départ l'ECU comme monnaie de présentation de ses états financiers. Après le remplacement de l'ECU par l'euro (€) le 1^{er} janvier 1999, l'euro est devenu la monnaie de présentation des états financiers.

Les transactions libellées dans des monnaies autres que l'euro sont converties en euros aux taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les gains et pertes en devises résultant du règlement de ces transactions et de la conversion des actifs et passifs monétaires libellés dans des monnaies autres que l'euro sont enregistrés dans le compte de résultat, sauf s'ils sont reportés aux réserves de couverture en cas de flux répondant aux critères IAS. Les différences de valeur des participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat, sont également passées en juste valeur par pertes ou profits.

Les différences de valeur des participations enregistrées comme actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisées en juste valeur dans les réserves à la rubrique “Capitaux propres”.

Capital souscrit

Le capital social de la Banque est exprimé en euros. Toutefois, les membres peuvent s'acquitter de leurs obligations de capital non seulement en euros, mais également en dollars des Etats-Unis (dollars EU) ou en yen japonais. À cet effet, un taux de change fixe pour chaque monnaie a été défini dans l'article 6 de l'Accord et ces taux de change fixes servent à mesurer la valeur du capital associé déclarée dans la ligne “Capitaux propres” du bilan. Cependant, le chiffre correspondant du capital en instance d'affectation repris à l'actif du bilan est mesuré aux taux de change en cours et ramené à sa valeur actuelle.

Afin de s'assurer que les rentrées de capital dues en dollars EU ou en yen japonais conservent, au minimum, leur valeur déterminée par les taux fixes de l'Accord, la politique de la Banque est de maintenir leur valeur en euros grâce à des contrats de couverture de change. Ces instruments dérivés sont inscrits en juste valeur conformément à l'IAS 39, tout profit ou perte étant porté au compte de résultat.

Actifs incorporels

Les coûts liés à la maintenance de programmes informatiques sont comptabilisés comme des charges au moment où ils sont engagés. Les coûts directement liés à des programmes informatiques identifiés et uniques contrôlés par la Banque, et qui généreront des avantages économiques supérieurs aux coûts au-delà d'une année, sont comptabilisés comme des actifs incorporels. Les coûts directs comprennent les coûts de personnel de l'équipe de développement logiciel et une part appropriée des frais généraux associés.

Les dépenses qui permettent d'améliorer ou de prolonger les performances de programmes informatiques au-delà de leurs spécifications d'origine sont comptabilisées comme une amélioration apportée aux immobilisations et ajoutées au coût initial dudit programme. Les frais de développement de logiciel comptabilisés comme actifs incorporels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une durée de vie estimée de trois ans.

Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

Les biens immobiliers, technologie et matériel de bureau sont comptabilisés à leur coût d'acquisition minoré des amortissements cumulés. Leur amortissement est calculé linéairement après déduction de leur valeur résiduelle en fonction de leur durée de vie estimative, celle-ci s'établissant comme suit :

Immobilier en pleine propriété	30 ans
Agencements concernant des baux dont l'échéance est de moins de 50 ans	Terme non échu
Technologie et matériel de bureau	Trois ans

Comptabilité des contrats de location

Lorsque le loueur assume en fait les risques et les avantages liés à la propriété du matériel, les contrats de location sont classés dans la catégorie des contrats de location-exploitation. La Banque a conclu des contrats de ce type pour la plupart de ses bureaux, à Londres comme dans ses pays d'opérations. Les paiements effectués au titre de contrats sont imputés au compte de résultat selon un mode linéaire pendant toute la durée de la location.

Lorsqu'un contrat de location-exploitation est résilié avant son expiration, toute somme à verser au loueur à titre de pénalité est assimilée à une dépense encourue pendant l'exercice où intervient la résiliation.

Intérêts, commissions et dividendes

Les intérêts sont comptabilisés sur la base de l'exercice en utilisant la méthode du taux effectif. Les intérêts sur les prêts dépréciés sont reconnus par suppression de la décote utilisée dans les calculs de valeur actuelle appliqués aux rentrées de trésorerie attendues.

Les commissions d'ouverture et d'engagement sont différées, conformément à l'IAS 18, ainsi que les coûts directs liés à la mise en place et au maintien de l'engagement. Ces éléments sont alors comptabilisés en intérêts perçus en utilisant la méthode des intérêts effectifs pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné. Si l'engagement vient à échéance sans que le crédit ait été mis en place, la commission est comptabilisée comme revenu à l'échéance.

Les commissions reçues dans le cadre de services fournis pendant une certaine période sont comptabilisées comme recettes lors de la prestation desdits services. Les autres commissions sont comptabilisées comme recettes lorsqu'elles sont perçues. Les frais et primes d'émission et de remboursement sont amortis sur la durée des emprunts considérés sur la base du rendement effectif.

Les dividendes liés aux titres de participation sont comptabilisés à la date où ils sont reçus.

Plan de retraite du personnel

La Banque propose à son personnel un régime de retraite à cotisations déterminées et un régime de retraite à prestations déterminées. Dans le régime de retraite à cotisations déterminées, la Banque et ses employés se partagent les cotisations en vue du versement d'une somme forfaitaire. Le régime de retraite à prestations déterminées est entièrement financé par la Banque et les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage de la rémunération brute finale qui y est définie.

L'actif – dans le cadre du régime à prestations déterminées – est la juste valeur des actifs du régime, moins la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date du bilan, compte tenu des ajustements pour gains et pertes actuariels non reconnus et coût des services passés. Des actuaires indépendants calculent l'obligation au titre des prestations définies au moins tous les trois ans à l'aide de la méthode de référence des unités de crédit projetées. La valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies est calculée en actualisant la valeur estimative des futures sorties de trésorerie (liées aux services accumulés à la date du bilan) sur la base du taux de rendement des obligations de sociétés de haute qualité. Pour les années intermédiaires, l'obligation au titre des prestations définies est estimée en utilisant des techniques actuarielles approximatives de suivi permettant une accumulation supplémentaire des prestations, des flux de trésorerie actualisés et des variations dans les hypothèses actuarielles d'origine.

La Banque détient toutes les cotisations à ces régimes et tous les autres avoirs et revenus qui s'y rapportent dans des comptes distincts de tous les autres actifs. Les cotisations effectives au régime de retraite à cotisations déterminées sont imputées au compte de résultat et versées au dépositaire des avoirs du plan de retraite. Les sommes imputées sur le compte de résultat au titre du régime de retraite à prestations déterminées sont fondées sur les coûts de prestation et autres ajustements actuariels, tels que déterminés sur les conseils d'actuaire indépendants. Les sommes comprennent également les pertes et les excédents actuariels supérieurs à un corridor de 10 % qui sont amortis pendant le reste de la vie active moyenne des employés de la Banque. Le corridor de 10 % correspond à 10 % de la valeur de l'obligation au titre des prestations définies ou à 10 % de la juste valeur de l'actif si elle est supérieure. Les actuaires conseillent aussi la Banque au sujet des cotisations à verser au régime à prestations déterminées, lesquelles sont ensuite transférées aux dépositaires indépendants du plan de retraite.

Fiscalité

Conformément à l'article 53 de l'Accord, la Banque, son patrimoine et ses revenus sont, dans le cadre de ses activités officielles, exonérés de tout impôt direct ainsi que de tous droits et taxes afférents à des biens ou services achetés ou importés, à l'exception des droits et taxes qui ne sont que la contrepartie de services publics rendus.

Emprunts

Les emprunts sont enregistrés au départ à leur juste valeur, c'est-à-dire au produit que rapporte leur émission, déduction faite des frais de transaction. Par la suite, ils sont indiqués au coût amorti, et toute différence entre le produit net et la valeur de remboursement est portée au compte de résultat pour toute la durée de l'emprunt, en utilisant la méthode du taux effectif. Lorsque les emprunts sont associés à des dérivés et répondent aux critères de comptabilité de couverture conformément à l'IAS 39, la valeur en coût amorti est ajustée en fonction de la juste valeur des risques faisant l'objet d'une couverture.

Éléments de comparaison

En cas de besoin, les chiffres fournis à titre de comparaison ont été ajustés pour tenir compte des changements de présentation pour l'exercice en cours.

C. Estimations comptables critiques et jugements

Pour préparer les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière, il est nécessaire que la Banque fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs comptabilisés à la date des états financiers et sur les valeurs reportées au compte de résultat pendant la période considérée. Les estimations et jugements comptables font l'objet d'une évaluation permanente. Ils sont établis sur la base de l'expérience et d'autres facteurs, comme des attentes concernant des événements futurs que l'on considère raisonnables compte tenu des circonstances.

Ces estimations sont pour une grande part fonction de diverses variables qui reflètent l'environnement économique et les marchés financiers des pays d'opérations de la Banque, mais elles ne sont pas directement corrélées à des risques de marché comme le risque de taux d'intérêt et le risque de change. La volatilité qui en résulte, à laquelle s'ajoute un manque d'informations comparables concernant le portefeuille des opérations bancaires de la BERD, limite la capacité de la Banque à appliquer les méthodes traditionnelles d'analyse de sensibilité.

Les estimations comptables critiques et jugements de la Banque sont les suivants :

Juste valeur des participations

La méthode par laquelle la Banque détermine la juste valeur des participations est décrite à la page 13 (Principes comptables, actifs financiers) et une analyse du portefeuille de participations est présentée dans la note annexe 17. Une analyse de sensibilité de l'impact potentiel sur le revenu d'exploitation et les réserves d'une variation raisonnable de la juste valeur du portefeuille de participations est présentée à la page 32 (risque sur actions).

Provisions pour dépréciation de prêts

La méthode par laquelle la Banque détermine le niveau de dépréciation des prêts est décrite à la page 15 (Principes comptables, dépréciation d'actifs financiers) et fait l'objet d'explications complémentaires à la page 19 (risque de crédit).

Les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts non souverains étaient de 86 millions d'euros au 31 décembre 2007. Si tous les prêts non souverains avaient été déclassés d'une cote de risque, les provisions constituées au titre des prêts non souverains auraient atteint environ 167 millions d'euros, soit une somme supplémentaire de 81 millions d'euros imputée sur le compte de résultat. En outre, les prêts classés dans la cote de risque 7 auraient été dépréciés individuellement, ce qui se serait traduit par des provisions spécifiques pour dépréciation identifiée d'environ 207 millions d'euros. Si tous les prêts non souverains avaient été revalorisés d'une cote de risque, les provisions constituées au titre des prêts non souverains auraient atteint environ 35 millions d'euros, soit un crédit de 51 millions d'euros au compte de résultat. Cette somme aurait inclus des provisions d'environ 3 millions d'euros au titre des prêts (22 millions d'euros) – précédemment classés en cote de risque 8 – qui n'auraient plus été considérés comme dépréciés.

Les provisions constituées au titre de la dépréciation non identifiée de prêts souverains étaient de 5 millions d'euros au 31 décembre 2007. Compte tenu du statut de créancier privilégié que les membres accordent à la Banque, un déclassement ou une revalorisation d'une cote de risque n'aurait pas eu d'impact significatif sur le niveau des provisions au titre des risques souverains – et donc sur le compte de résultat.

La méthodologie et les hypothèses utilisées pour estimer les provisions pour dépréciation de prêts sont examinées régulièrement afin de réduire d'éventuels écarts entre les pertes estimées et les pertes subies.

GESTION DES RISQUES

Risques financiers

La responsabilité générale de l'identification indépendante, de l'évaluation, du suivi et de l'atténuation de tous les risques auxquels la Banque s'expose aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie incombe au Vice-Président chargé de la gestion des risques, des ressources humaines et de la sûreté nucléaire ("Le Vice-Président chargé de la gestion des risques").

Le Vice-Président chargé de la gestion des risques est membre du Comité exécutif, au même titre que le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires et le Vice-Président chargé des finances, dont dépend la Trésorerie. Il assume la responsabilité générale de l'élaboration de la stratégie de la Banque en matière de gestion des risques, tant pour les opérations bancaires que pour la trésorerie. Son service veille à ce que tous les risques soient correctement répertoriés et convenablement gérés et atténués à l'aide de méthodes globales et rigoureuses qui correspondent aux meilleures pratiques du secteur bancaire.

En accomplissant sa mission, la Banque s'expose à des risques financiers, aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie. Les principaux risques auxquels elle s'expose sont le risque de crédit, le risque de marché et le risque de liquidité.

A. Risque de crédit

Le risque de crédit est la perte que peut subir un portefeuille du fait du défaut d'une contrepartie ou de la détérioration de sa note de crédit. La Banque suit également le risque de concentration, c'est-à-dire d'allocation d'une part trop importante du portefeuille à un pays, un secteur industriel, un débiteur, un instrument ou une opération spécifique.

La BERD est exposée au risque de crédit aussi bien dans ses opérations bancaires que dans ses activités de trésorerie parce qu'un emprunteur ou une contrepartie peut faire défaut ou parce que la valeur des placements de la Banque peut se trouver compromise.

Exposition maximale au risque de crédit avant prise de garantie, autres rehaussements de crédit ou provisions pour dépréciation

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Créances sur établissements de crédit	4 514	3 135
Créances garanties	1 818	2 573
Titres de créance désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 501	1 764
Titres de créance disponibles à la vente	6 873	6 831
Actifs financiers dérivés	1 961	2 130
Autres actifs financiers	825	994
Investissements sous forme de prêts	8 985	8 311
Titres de participation désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	3 469	2 400
Titres de participation disponibles à la vente – Opérations bancaires	3 124	2 653
Titres de participation disponibles à la vente – Trésorerie	47	–
Capital libéré à recevoir	100	192
Engagements non utilisés et garanties	7 117	6 769
Au 31 décembre	40 334	37 752

Le tableau ci-dessus représente, pour ce qui est du risque de crédit auquel la Banque est exposée, le pire scénario au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006, compte non tenu d'éventuelles garanties détenues, d'autres rehaussements de crédit ou de provisions pour dépréciation.

Au 31 décembre 2007, il n'existait aucune créance garantie, aucun titre d'emprunt désigné à la juste valeur par le biais du compte de résultat, aucun instrument dérivé ou autre actif financier ou participation de la Trésorerie qui soit exigible ou déprécié (2006 : néant). Toutes les opérations de ces catégories ont obtenu, sur l'échelle de cotation interne de la Banque, une note de risque allant de 1 (excellent) à 3 (très bon).

Risque de crédit des opérations bancaires : gestion

Pour limiter les risques bancaires, le Conseil d'administration de la Banque approuve un document d'analyse des opérations de crédit qui décrit les procédures d'approbation, de gestion et d'examen de ces risques, qui sont ensuite examinées chaque année par le Comité d'audit et soumises au Conseil pour approbation.

Les risques bancaires sont examinés par le Comité des opérations, qui se réunit chaque semaine. Ce Comité, que préside le premier Vice-Président chargé des opérations bancaires, réunit les hauts dirigeants de la Banque. Il examine tous les projets du Département des opérations bancaires avant qu'ils soient soumis à l'approbation du Conseil d'administration, afin de s'assurer qu'ils respectent les critères de la Banque en matière de bonne gestion bancaire, d'impact sur la transition et d'additionnalité. Il approuve, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil via le Comité exécutif, des projets qui entrent dans le cadre d'opérations types définies par le Conseil. Il est également chargé de contrôler la gestion du portefeuille des opérations bancaires, d'agréer les modifications majeures pouvant affecter les opérations en cours et d'approuver les recommandations faites par le Service de gestion des risques en matière de provisions pour dépréciation d'actifs bancaires.

La Banque examine périodiquement tous les risques de son portefeuille, généralement deux fois par an, avec un examen plus fréquent pour ceux perçus comme étant plus vulnérables aux défauts de paiement et un examen annuel, éventuellement, pour ceux perçus comme l'étant moins. Chaque fois, le Service de gestion des risques détermine si le profil des risques a changé, recommande des mesures d'atténuation et confirme ou ajuste la cotation des projets, évaluant, pour les titres de participation, la juste valeur. Il examine, au besoin, le degré de dépréciation des projets et les provisions constituées en conséquence, qu'il confirme ou ajuste. À la demande du Service de gestion des risques, les investissements jugés compromis peuvent être transférés, pour restructuration et redressement, des équipes du Département des opérations bancaires vers l'Unité de gestion des contentieux, qui rend compte à la fois au Service de gestion des risques et au Département des opérations bancaires.

Le contrôle des décaissements est confié à l'Unité d'administration des opérations du Bureau des affaires juridiques, qui est chargée de vérifier le respect des clauses des accords de prêt et autres et de s'assurer que les procédures appropriées sont suivies, conformément à la politique définie. Les dispenses, consentements et modifications des conventions et clauses de prêt sont préparés par l'Unité d'administration des opérations et approuvés par le Service de gestion des risques et, au besoin, par le Bureau des affaires juridiques et par le Bureau des affaires économiques.

Pour le portefeuille de prêts non souverains, les provisions et les montants de la réserve pour pertes sur prêts sont calculés chaque mois en utilisant la méthodologie de la Banque, qui repose sur son modèle de risques liés à son capital. Ce modèle est actualisé chaque année avec les hypothèses de défaut et d'exploitation les plus récentes. Cela doit permettre d'estimer les pertes subies sur la base de données objectives de dépréciation, de l'expérience de la Banque, et des risques projet, secteur et pays. En 2007, la Banque a davantage intégré dans son modèle de risques liés à son capital l'expérience qu'elle a acquise en matière de pertes, grâce au recul dont elle dispose maintenant. Cela s'est traduit par une réduction des niveaux de provisionnement du portefeuille de prêts et a contribué au crédit net de 201 millions d'euros des provisions pour dépréciation de prêts au cours de l'exercice.

Le Service de gestion des risques prépare chaque trimestre, sur l'ensemble du portefeuille, un rapport qu'il présente au Comité d'audit. Ce rapport résume les principaux facteurs qui influent sur le portefeuille, et analyse et commente son évolution. Il commente également les différents risques du portefeuille douteux et mesure l'exposition par rapport aux limites de risque du portefeuille, tout dépassement étant signalé et commenté.

La Banque attribue, pour le risque-projet, le risque-pays et le risque global, une note de 1 à 10, 1 reflétant un risque très faible et 10 un risque très élevé. Pour le risque-projet, on prend en compte la solidité financière de la contrepartie et l'atténuation des risques inhérente à la structure du projet, y compris sous forme d'un promoteur de projet ou d'une garantie. Le risque-pays est évalué en interne sur la base des cotes fournies par des agences de cotation externes. Pour les opérations non souveraines, la cotation du risque global correspond généralement à la plus haute des cotations attribuées (pays ou projet). Il y a exception à cette règle lorsque la Banque a recours au soutien inconditionnel d'un promoteur de projet extérieur au pays d'opérations, auquel cas la cote globale est identique à celle du projet. Pour les opérations souveraines, elle est identique à celle du pays.

Le tableau ci-après montre l'échelle de cotation interne de la Banque et ses correspondances approximatives avec la cotation externe de Standard & Poor (S&P).

Échelle de cotation interne de la BERD	Équivalent en cotation externe – S&P	Catégorie BERD
1	AAA	Excellent
2	AA+, AA, AA-	Solide
3	A+, A, A-	Très bon
4	BBB+, BBB, BBB-	Bon
5	BB+, BB, BB-	Satisfaisant
6	B+, B	Acceptable
6W	B-	À surveiller
7	CCC	Attention particulière
8	CC	Insatisfaisant
9	C	Douteux
10	D	Pertes attendues

Risque de crédit des opérations bancaires : résultats 2007

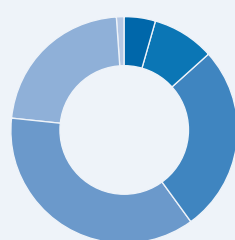
Compte tenu de la nature des marchés sur lesquels la BERD opère et de son mandat en matière de transition, la plupart de ses opérations, au moment de leur approbation, sont cotées 5 ou 6 dans des conditions normales (soit, approximativement, l'équivalent des cotes BB+ à B de Standard & Poor). Au 31 décembre 2007, 62,6 % du portefeuille des prêts et prises de participation étaient classés dans les cotes de risque 5 ou 6 (2006 : 70,3 %).

Le risque bancaire total (actifs d'exploitation désignés à la juste valeur mais avant provisionnement) est passé, au cours de l'exercice, de 13,4 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 15,6 milliards au 31 décembre 2007. Le montant total du portefeuille des opérations bancaires signées (actifs d'exploitation non désignés à la juste valeur et hors provisionnement, mais incluant les engagements non utilisés) est passé de 17,7 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 19,4 milliards au 31 décembre 2007. La cote de risque globale du portefeuille s'est détériorée, passant de 5,46 à 5,56. Cela a été principalement dû à la proportion plus élevée de nouvelles signatures à 6W ou plus, qui est passée, au cours de l'exercice, de 17,2 % à 21,4 %, plutôt qu'à une détérioration du portefeuille existant, car au cours de l'exercice, les surcotes ont dépassé les décotes de 30 %. La cote de risque plus élevée des nouvelles opérations reflète la proportion décroissante des actifs d'exploitation détenus en Europe centrale, qui est passée de 21 % à 17 % au cours de l'exercice.

Malgré la détérioration du risque, le montant total des actifs d'exploitation douteux non souverains (actifs cotés 7 à 10) a diminué, tant en proportion du portefeuille qu'en termes réels, passant de 515 millions d'euros (5,81 % du montant total des actifs d'exploitation) à 509 millions (4,95 % de ce montant). Le montant des prêts dépréciés a augmenté, passant de 19 millions d'euros à 37 millions, ce qui s'explique largement par la détérioration du risque. Il n'y eu aucun facteur commun qui a sous-tendu la détérioration des actifs nouvellement dépréciés au cours de l'exercice. La volatilité des marchés au second semestre a accru le risque de crédit, en particulier dans les secteurs bancaires de Russie et du Kazakhstan. Il en a résulté une diminution de la valeur marchande de certaines participations, en particulier d'actions bancaires cotées en bourse. Cela a eu pour effet de réduire les plus-values latentes réalisées sur ces investissements et n'a entraîné aucune décote de certains risques ou dépréciation.

Cote de crédit du portefeuille des opérations bancaires

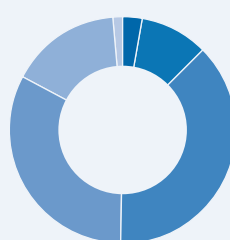
31 décembre 2007



Cotes de risque	%
1, 2, 3	4,8
4	8,8
5	27,4
6	35,2
6W à surveiller, 7	22,9
8, 9, 10	0,9

Note : Les cotes de risque varient de 1 (risque très faible) à 10 (risque très élevé).

31 décembre 2006



Cotes de risque	%
1, 2, 3	2,9
4	9,6
5	37,9
6	32,4
6W à surveiller, 7	16,0
8, 9, 10	1,2

Note : Les cotes de risque varient de 1 (risque très faible) à 10 (risque très élevé).

Prêts

Le tableau ci-après analyse les prêts réalisés par la Banque et les provisions pour dépréciation correspondantes constituées pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total hors dépréciation En millions d'euros	Total %	Provisions pour dépréciation %
1 : Excellent	86	–	–	86	–	–	86	1,0	0,0
2 : Solide	57	–	–	57	–	–	57	0,6	0,0
3 : Très bon	273	–	–	273	–	–	273	3,0	0,0
4 : Bon	1 225	–	–	1 225	(1)	–	1 224	13,6	0,1
5 : Satisfaisant	3 215	9	–	3 224	(9)	–	3 215	35,9	0,3
6 : Acceptable	2 771	20	–	2 791	(31)	–	2 760	31,1	1,1
6W : À surveiller	788	–	–	788	(23)	–	765	8,8	2,9
7 : Attention particulière	485	19	–	504	(27)	–	477	5,6	5,4
8 : Insatisfaisant	–	–	22	22	–	(18)	4	0,2	81,8
9 : Douteux	–	–	14	14	–	(14)	–	0,2	100,0
10 : Pertes attendues	–	–	1	1	–	(1)	–	0,0	100,0
Au 31 décembre 2007	8 900	48	37	8 985	(91)	(33)	8 861	100,0	–

Cotation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Exigibles En millions d'euros	Dépréciés En millions d'euros	Total En millions d'euros	Provisions globales pour dépréciation non identifiée En millions d'euros	Provisions individualisées pour dépréciation identifiée En millions d'euros	Total hors dépréciation En millions d'euros	Total %	Provisions pour dépréciation %
1 : Excellent	76	–	–	76	–	–	76	0,9	0,0
2 : Solide	38	–	–	38	–	–	38	0,5	0,0
3 : Très bon	289	–	–	289	–	–	289	3,5	0,0
4 : Bon	1 209	–	–	1 209	(2)	–	1 207	14,5	0,8
5 : Satisfaisant	3 372	–	–	3 372	(22)	–	3 350	40,6	0,7
6 : Acceptable	2 074	10	–	2 084	(43)	–	2 041	25,1	2,1
6W : À surveiller	728	10	–	738	(178)	–	560	8,9	24,1
7 : Attention particulière	483	3	–	486	(78)	–	408	5,8	16,1
8 : Insatisfaisant	–	–	15	15	–	(14)	1	0,2	93,3
9 : Douteux	–	–	3	3	–	(3)	–	0,0	100,0
10 : Pertes attendues	–	–	1	1	–	(1)	–	0,0	100,0
Au 31 décembre 2006	8 269	23	19	8 311	(323)	(18)	7 970	100,0	–

Il n'y a eu, au cours de l'exercice, aucune renégociation de prêts qui auraient pu être exigibles ou dépréciés (2006 : néant).

Sur les prêts exigibles, 31 millions d'euros l'ont été moins de 30 jours (2006 : 22 millions) et 17 millions l'ont été plus de 90 jours (2006 : 1 million).

La juste valeur des garanties détenues sur les prêts dépréciés et exigibles au 31 décembre 2007 était de 21 millions d'euros (2006 : 2 millions).

Participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Le tableau ci-après analyse les participations de la Banque désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Coût 2007 En millions d'euros	Juste valeur 2007 En millions d'euros	Coût 2006 En millions d'euros	Juste valeur 2006 En millions d'euros
5 : Satisfaisant	493	1 677	533	1 395
6 : Acceptable	450	688	388	559
6W : À surveiller	305	700	134	162
7 : Attention particulière	130	357	115	250
8 : Insatisfaisant	52	26	57	32
9 : Douteux	50	21	48	2
Au 31 décembre	1 480	3 469	1 275	2 400

Participations disponibles à la vente

Le tableau ci-après analyse les participations de la Banque disponibles à la vente pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	Coût 2007 En millions d'euros	Juste valeur 2007 En millions d'euros	Coût 2006 En millions d'euros	Juste valeur 2006 En millions d'euros
4 : Bon	122	556	122	563
5 : Satisfaisant	365	1 198	516	1 532
6 : Acceptable	559	809	231	278
6W : À surveiller	498	503	168	166
7 : Attention particulière	27	45	32	63
8 : Insatisfaisant	24	12	66	46
9 : Douteux	10	1	13	5
Au 31 décembre	1 605	3 124	1 148	2 653

Les participations disponibles à la vente cotées 8 à 10 sont considérées comme étant dépréciées car la juste valeur de ces investissements est nettement inférieure au coût.

Engagements non utilisés et garanties

Le tableau ci-après analyse les engagements non utilisés et les garanties de la Banque pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
2 : Solide	4	16
3 : Très bon	185	85
4 : Bon	357	346
5 : Satisfaisant	1 803	2 213
6 : Acceptable	3 082	2 974
6W : À surveiller	1 351	817
7 : Attention particulière	327	303
8 : Insatisfaisant	8	8
9 : Douteux	–	7
Au 31 décembre	7 117	6 769

Capital libéré à recevoir

Le tableau ci-après analyse le capital libéré à recevoir par la Banque au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Espèces et billets à ordre non encore encaissables	79	163
Espèces et billets à ordre échus mais non reçus	16	19
Billets à ordre encaissables mais non reçus	5	10
Capital libéré à recevoir au 31 décembre	100	192

Le capital libéré à recevoir a été porté au bilan à sa valeur actuelle pour tenir compte des versements échelonnés à venir.

Au 31 décembre 2007, aucun capital libéré à recevoir n'était considéré comme déprécié (2006 : néant).

Risque de crédit des opérations bancaires : concentration

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des opérations bancaires à leur valeur comptable par région géographique.

	Prêts 2007 En millions d'euros	Participations 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros	Prêts 2006 En millions d'euros	Participations 2006 En millions d'euros	Total 2006 En millions d'euros
Albanie	108	22	130	116	8	124
Arménie	54	13	67	39	8	47
Azerbaïdjan	161	19	180	82	6	88
Bélarus	57	17	74	61	16	77
Bosnie-Herzégovine	185	2	187	156	8	164
Bulgarie	343	18	361	304	13	317
Croatie	426	1 075	1 501	426	731	1 157
Estonie	50	1	51	51	7	58
Ex-République yougoslave de Macédoine	140	39	179	117	39	156
Fédération de Russie	2 733	1 462	4 195	2 862	637	3 499
Géorgie	140	29	169	98	17	115
Hongrie	286	334	620	339	266	605
Kazakhstan	581	271	852	429	462	891
Lettonie	47	–	47	56	–	56
Lituanie	91	66	157	76	49	125
Moldova	47	9	56	45	4	49
Mongolie	3	4	7	2	–	2
Monténégro	19	–	19	20	–	20
Ouzbékistan	73	2	75	83	2	85
Pologne	618	424	1 042	621	490	1 111
République kirghize	29	2	31	35	4	39
République slovaque	106	95	201	117	121	238
République tchèque	79	46	125	110	85	195
Roumanie	770	900	1 670	696	750	1 446
Serbie	406	334	740	340	242	582
Slovénie	156	54	210	180	34	214
Tadjikistan	26	1	27	30	1	31
Turkménistan	11	11	22	17	11	28
Ukraine	771	72	843	680	49	729
Régional	469	1 271	1 740	123	993	1 116
Au 31 décembre	8 985	6 593	15 578	8 311	5 053	13 364

Le tableau ci-après présente les principaux risques de crédit des opérations bancaires à leur valeur comptable par secteur industriel de la contrepartie.

	Prêts 2007 En millions d'euros	Participations 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros	Prêts 2006 En millions d'euros	Participations 2006 En millions d'euros	Total 2006 En millions d'euros
Commerce et tourisme	399	205	604	315	173	488
Services sociaux et communautaires	95	189	284	84	180	264
Énergie/production d'électricité	909	240	1 149	910	142	1 052
Industries extractives	176	320	496	104	310	414
Finances	3 167	4 491	7 658	2 764	3 383	6 147
Services municipaux	643	132	775	603	46	649
Industries manufacturières	1 230	597	1 827	1 223	525	1 748
Industries primaires	356	89	445	316	48	364
Télécommunications	224	179	403	340	147	487
Transports et construction	1 786	151	1 937	1 652	99	1 751
Au 31 décembre	8 985	6 593	15 578	8 311	5 053	13 364

Risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie : gestion

Pour les risques de trésorerie, le Conseil d'administration approuve, en matière de trésorerie et de gestion des risques associés, un document qui définit les limites de risque acceptables dans les activités de financement, de gestion des avoirs en espèces, de gestion de bilan et d'investissement de la Banque. Ce document est mis à jour tous les ans par les vice-présidences chargées des finances et de la gestion des risques et est approuvé par le Conseil. Il traite de tous les aspects des opérations de trésorerie qui comportent des risques financiers et des activités que mène le Service de gestion des risques pour identifier, mesurer, gérer et atténuer les risques financiers encourus par la Trésorerie. En outre, des directives de trésorerie et de gestion des risques associés ont été élaborées afin de définir les procédures de prise de risque et de gestion du risque applicables par la Trésorerie.

C'est en application du document de trésorerie et de gestion des risques associés que le Conseil d'administration délègue au Vice-Président chargé des finances et au Vice-Président chargé de la gestion des risques le pouvoir de gérer, pour le premier, et d'identifier, de mesurer, de suivre et d'atténuer, pour le second, les risques financiers encourus par la Trésorerie. Les deux Vice-Présidents interprètent conjointement le document et signalent au Conseil d'administration tout problème d'interprétation matérielle. Le Comité de la politique financière et des opérations examine chaque année le document et soumet ses conclusions au Conseil d'administration pour approbation.

Les risques de trésorerie sont étudiés par le Comité des risques de trésorerie, qui se réunit chaque mois. Ce comité est présidé par le Vice-Président chargé de la gestion des risques et réunit les hauts dirigeants de la Banque. Il est chargé d'examiner et de suivre la mise en œuvre du document de trésorerie et de gestion des risques associés ainsi que des directives y afférentes. Il évalue les propositions stratégiques relatives à la trésorerie et à la gestion des risques associés qui sont soumises à l'approbation du Conseil, suit et examine le profil en termes d'actif et de passif et le rendement de la trésorerie par rapport à son exposition globale. Il évalue en outre les nouveaux projets. La dépréciation des actifs de trésorerie disponibles à la vente est déterminée par le Service de gestion des risques, évaluée par le Comité des risques de trésorerie et soumise à l'approbation des Vice-Présidents chargés des finances et de la gestion des risques.

Chaque contrepartie ou émetteur auquel la Banque est exposée par ses activités de trésorerie est approuvé et se voit accorder une limite de crédit maximale par le Service de gestion des risques. Ce dernier attribue des notes de crédit internes basées sur l'analyse interne de la note de crédit des contreparties approuvées en faisant la synthèse de données fournies par l'extérieur et de données du marché et en se référant aux critères des agences de cotation agréées. L'échelle de cotation interne attribue des cotes allant de 1 (risque le plus faible) à 10 (risque le plus élevé), le même que celui utilisé pour le risque bancaire (on trouvera, à la section "Risque de crédit des opérations bancaires : gestion", page 21, un tableau montrant les correspondances entre l'échelle de cotation interne de la Banque et les cotations externes de S&P).

Les risques de trésorerie sont normalement cotés 1 à 3 (ce qui équivaut approximativement aux cotes AAA à A- de S&P), à l'exception des contreparties approuvées pour les activités en monnaie locale. Ces opérations aident la Banque à accorder des financements en monnaie locale à des clients du département des opérations bancaires et à développer les marchés financiers locaux. Ces cotes internes déterminent l'exposition maximale autorisée telle qu'énoncée par cote et par contrepartie dans les directives de la Banque relatives aux opérations de trésorerie. La procédure de cotation interne se fonde sur le jugement de gestionnaires du risque de crédit et sur des critères externes et sont soumis au contrôle et à l'approbation de la direction de la Banque. Le Service de gestion des risques étudie toutes les données disponibles pour identifier les éléments de risque de la contrepartie. L'analyse est alors complétée par des indicateurs de crédit commerciaux, comme les marges des swaps sur défaillance de crédit et les cotations de crédit induites par le marché, pour produire une cote interne pour chaque contrepartie approuvée. Toutes les cotes internes attribuées sans référence à un critère externe sont approuvées par le Directeur de la gestion des risques.

Les cotes attribuées en interne sont des cotes relatives de risque de défaillance. Lorsqu'elle analyse le risque de crédit de ses activités de trésorerie, la Banque met en correspondance ses cotes internes et les critères externes pour appliquer les statistiques de transition et de défaut des agences de cotation.

Le document de trésorerie et de gestion des risques associés approuvé par le Conseil précise la cote minimale et la maturité maximale par type de contrepartie autorisée. Les directives opérationnelles approuvées et émises par le Vice-Président chargé de la gestion des risques indiquent le risque maximal admissible par catégorie de notation et par type de contrepartie. Le degré de risque et/ou la maturité autorisés pour une contrepartie peuvent être inférieurs ou réduits, respectivement, en fonction de l'évolution attendue de sa cote de crédit à moyen terme, de ses perspectives intrinsèques ou de considérations sectorielles. Toutes les lignes des contreparties pour les banques, les sociétés et les compagnies d'assurance sont mesurées, suivies et revues périodiquement par le Service de gestion des risques de trésorerie, l'accent étant fortement placé sur la surveillance, avec notamment des rapports trimestriels sur les contreparties qui contribuent le plus à la VaR⁵ de crédit du portefeuille de trésorerie.

Pour mesurer les risques de crédit du portefeuille de la Trésorerie, la Banque utilise une technique de simulation de Monte-Carlo qui fournit, avec un indice de confiance élevé et pour chaque contrepartie, les risques maximaux (en pratique, eVaR à 95 %)⁵ et leur évolution dans le temps. Cette mesure concerne tous les types de transaction et se fonde sur l'échéance de la transaction la plus longue effectuée avec cette contrepartie. Les risques sont calculés et contrôlés chaque jour par rapport à des limites approuvées, les exceptions étant soumises à l'approbation du Directeur de la gestion des risques.

Les techniques d'atténuation des risques et les instruments de transfert des risques réduisent le risque de crédit calculé. Par exemple, les annexes de soutien au crédit pour les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ramènent les futurs risques dans la limite des garanties escomptées. De même, le fait d'acheter une protection au moyen d'un swap sur défaillance de crédit réduit généralement le risque mesuré sur l'entité de référence.

⁵ La VaR est une estimation de la perte maximale probable encourue par suite de variations défavorables des principaux paramètres du marché, sur la base d'un horizon et d'un niveau de confiance donnés. L'eVaR est la perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque et donne une mesure plus précise des pertes potentielles significatives.

Risque de crédit des opérations de trésorerie : résultats 2007

Le risque de crédit maximal de la Trésorerie a augmenté au cours de l'exercice, passant de 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2006 à 12,9 milliards au 31 décembre 2007. Si ce risque a légèrement diminué au cours du premier semestre, il a fortement augmenté, en revanche, au cours du second semestre, la Trésorerie étant partiellement passée d'instruments garantis à moyen terme (où l'exposition est fondée sur le coût de remplacement, comme avec les engagements de revente) à des instruments financiers à court terme (où le risque se fonde sur la totalité de la valeur nominale).

La qualité de crédit du portefeuille de la Trésorerie s'est détériorée en 2007, avec une cote de crédit moyenne pondérée par le risque maximal des contreparties, compte non tenu des nouvelles activités de trésorerie menées par la Banque dans ses pays d'opérations, de 1,91 au 31 décembre 2007 (2006 : 1,78)⁶. Cette détérioration a principalement été due à la décote de certaines banques d'investissement américaines au quatrième trimestre 2007. Avec les nouvelles activités de trésorerie menées par la Banque dans ses pays d'opérations (les contreparties étant généralement notées 4,7 à 5,3 en interne), la cote de crédit moyenne de l'ensemble du portefeuille de trésorerie s'est établie à 1,97.

Le pourcentage d'opérations de la Trésorerie de première qualité⁷ a également diminué, passant à 96,4 % au 31 décembre 2007, contre 97,9 % l'année précédente. L'exposition de la Trésorerie à des émetteurs de qualité inférieure se limite aux contreparties des pays d'opérations et à quelques titres adossés à des créances mobilières (ABS) cotés triple A à l'origine par d'importantes agences de cotation externes, puis décotés à "qualité inférieure" essentiellement avant 2006.

Créances sur les institutions de crédit

Le tableau ci-après analyse les créances que possède la Banque sur les institutions de crédit pour chacune de ses cotes de risque internes.

Cotation du risque	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
1-3 : Excellent à très bon	4 255	3 099
4 : Bon	206	36
5-6 : Satisfaisant à acceptable	53	–
Au 31 décembre	4 514	3 135

Au 31 décembre 2007, il n'existait aucune créance sur les institutions de crédit qui soit exigible ou dépréciée (2006 : néant).

Titres de créance disponibles à la vente

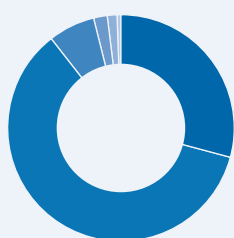
Le Service de gestion des risques détermine l'acceptabilité des risques de crédit en fonction des cotes de risque internes appliquées et des paramètres énoncés dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés et d'autres stratégies et directives. Lorsque la solvabilité d'émetteurs de titres se détériore au point de passer sous la norme d'acceptabilité des nouveaux risques, le Service de gestion des risques et la Trésorerie recommandent conjointement des mesures qu'ils soumettent à l'approbation des Vice-Présidents chargés de la gestion des risques et des finances. Toute décision de conserver des risques non acceptables est signalée au Comité des risques de trésorerie et au Comité d'audit.

⁶ Selon l'échelle de cotation interne de la Banque, où 1,7 équivaut à une cotation externe AA+/Aa1/AA+ de Standard & Poor/Moody/Fitch Ratings et où 2,0 équivaut à une cote externe AA/Aa2/AA.

⁷ Soit niveau BBB–/Baa3/BBB– ou supérieur.

Qualité de crédit du portefeuille de la Trésorerie

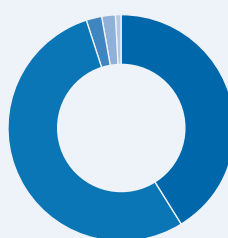
31 décembre 2007



Cotes de risque	%
1,0	29,3
1,7-2,5	60,6
2,7-3,3	6,7
4,7-5,3	2,1
8,0	1,2
9,0	0,1

Note : Les cotes de risque varient de 1 (risque très faible) à 10 (risque très élevé).

31 décembre 2006



Cotes de risque	%
1,0	41,4
1,7-2,5	54,3
2,7-3,3	2,2
4,7-5,3	–
8,0	1,9
9,0	0,2

Note : Les cotes de risque varient de 1 (risque très faible) à 10 (risque très élevé).

Lorsque la Banque considère que le risque a définitivement réduit sa valeur, sa dépréciation est portée au compte de résultat. Les facteurs suivants entrent en ligne de compte dans la détermination de la dépréciation, qui est examinée par le Comité des risques de trésorerie et approuvée par les Vice-Présidents chargés de la gestion des risques et des finances :

- Décote de l'émetteur sous le niveau minimum requis pour les risques de trésorerie ;
- Incapacité de l'émetteur à payer les montants dus au titre de la garantie ;
- Ruptures d'accords, défaillances ou échecs déclencheurs d'événements ;
- Détérioration du rehaussement de crédit avec, notamment, diminution de la valeur des garanties ; et
- Procédures légales telles que faillite, mesure de réglementation ou autre.

Le tableau ci-après analyse les titres de créance disponibles à la vente que détient la Banque pour chacune de ses cotes de risque internes. Aucune garantie n'est détenue sur des titres dépréciés.

Cotation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros
1-3 : Excellent à très bon	6 776	–	–	6 776
4 : Bon	3	–	–	3
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	–	138	(44)	94
9 : Douteux	–	17	(17)	–
Au 31 décembre 2007	6 779	155	(61)	6 873

Cotation du risque	Ni exigibles, ni dépréciés En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Dépréciés (montant brut) En millions d'euros	Total En millions d'euros
1-3 : Excellent à très bon	6 699	–	–	6 699
4 : Bon	3	–	–	3
7-8 : Attention particulière à insatisfaisant	–	175	(46)	129
9 : Douteux	–	20	(20)	–
Au 31 décembre 2006	6 702	195	(66)	6 831

Les titres de créance disponibles à la vente notés 8 à 10 sont considérés dépréciés car la juste valeur de ces investissements est nettement inférieure au coût.

Passifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de la note de crédit de la Banque n'ont aucune incidence sur la valeur comptable des passifs sous gestion externe désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Instruments dérivés

La Banque se sert d'instruments dérivés cotés et de gré à gré essentiellement pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de taux de change tant dans ses opérations bancaires que dans ses opérations de trésorerie. Les tendances du marché, dont les instruments dérivés sont l'expression, sont également prises en compte dans les opérations de trésorerie tandis que les transactions par lesquelles la Banque s'approvisionne sur les marchés financiers font généralement l'objet de swaps en prêts à taux flottant avec des dérivés. La Banque utilise aussi des instruments de crédit dérivés au lieu de recourir à des placements dans certains titres ou pour couvrir certains risques.

Les risques sur dérivés sont rapprochés de ceux qui découlent des autres instruments dont la valeur dépend des mêmes facteurs risques sous-jacents, le tout étant soumis aux limites globales de marché et de crédit ainsi qu'aux essais de contrainte. En outre, la Banque se soucie tout particulièrement des risques propres à l'utilisation des dérivés, par exemple la volatilité des options, la marge des swaps et le risque de base pour les contrats à terme.

Le tableau ci-après indique la juste valeur des actifs et passifs financiers dérivés de la Banque au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2006.

	Actif 2007 En millions d'euros	Passif 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros	Actif 2006 En millions d'euros	Passif 2006 En millions d'euros	Total 2006 En millions d'euros
Instruments dérivés de transaction						
Devises de gré à gré						
Swaps de devises	120	(19)	101	154	(11)	143
Opérations en devises au comptant et à terme	15	(53)	(38)	–	(20)	(20)
	135	(72)	63	154	(31)	123
Taux d'intérêt de gré à gré						
Swaps de taux d'intérêt	82	(54)	28	63	(43)	20
Contrats de garantie de taux d'intérêt	1	(1)	–	–	–	–
Caps/floors	–	(1)	(1)	–	–	–
	83	(56)	27	63	(43)	20
Crédits de gré à gré						
Swaps sur défaillance de crédit	36	(23)	13	3	(6)	(3)
Opérations bancaires						
Instruments dérivés sur actions	136	(148)	(12)	85	–	85
Total instruments dérivés de transaction	390	(299)	91	305	(80)	225
Instruments dérivés de couverture						
Dérivés désignés comme couvertures en juste valeur						
Swaps de taux d'intérêt	358	(159)	199	515	(156)	359
Swaps sur devises	1 213	(173)	1 040	1 310	(270)	1 040
Total dérivés détenus pour couverture	1 571	(332)	1 239	1 825	(426)	1 399
Total dérivés au 31 décembre	1 961	(631)	1 330	2 130	(506)	1 624

Afin de minimiser les risques de crédit liés aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés, la Banque a pour principe d'approuver individuellement à l'avance chaque contrepartie et de vérifier régulièrement si elle remplit les conditions requises. Des limites générales sont attribuées à chaque contrepartie qui remplit ces conditions conformément aux directives qui fixent la teneur et le degré maximaux d'exposition en fonction de la cote de crédit et de la condition de chacune. Pour ces contreparties – généralement des banques –, une part de la limite générale qui leur a été attribuée correspond aux dérivés destinés à couvrir les risques de crédit liés aux opérations de change et aux opérations de gré à gré. L'utilisation des limites, qu'il s'agisse de celles de chaque contrepartie ou de celles liées aux opérations de change et aux opérations de gré à gré, est calculée à l'aide de la méthode du risque potentiel à venir. Cette méthode est fondée sur une technique de simulation de type Monte Carlo et fait l'objet d'une mesure et d'un suivi quotidiens pour toutes les contreparties, indépendamment des entités supportant le risque.

Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré ne s'effectuent généralement qu'avec les contreparties les plus solvables, bénéficiant au minimum de l'équivalent de la cote "A". En outre, la BERD s'attache tout particulièrement à atténuer les risques de crédit des instruments dérivés de gré à gré en négociant les documents juridiques appropriés avec les contreparties. Les transactions sur instruments dérivés de gré à gré font systématiquement l'objet d'un accord-cadre et d'une annexe de soutien au crédit. Ces accords prévoient une compensation lors de la liquidation des positions et la fourniture d'une sûreté par la contrepartie lorsque le niveau de risque encouru par la Banque franchit un certain seuil. Cette sûreté est fonction de la solvabilité estimée de la contrepartie.

La Banque a également élargi le champ d'application des techniques d'atténuation des risques en documentant un nombre aussi grand que possible des instruments traités avec une même contrepartie en vertu d'un seul accord-cadre et d'une seule annexe de soutien au crédit, notamment pour ce qui concerne les opérations de change. Elle recourt également systématiquement à des clauses de désengagement en cas de dégradation de la cote de crédit et, pour les opérations anciennes, à des clauses de rupture unilatérales. De même, elle met, par le biais d'accords-cadres, l'accent sur l'atténuation des risques pour les conventions de rachat et de revente et les opérations similaires.

Au 31 décembre 2007, 78 % des risques bruts liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords-cadres et d'annexes de soutien au crédit (2006 : 87 %). En outre, 20,7 % concernaient des contreparties avec lesquelles seul un accord-cadre avait été conclu (2006 : 12,9 %). Enfin, 99,98 % des risques de la Banque liés aux opérations de change ou aux opérations de gré à gré sur instruments dérivés faisaient l'objet d'accords avec des contreparties cotées triple A à titre individuel, ou avec des contreparties avec lesquelles un accord de garantie avait été signé afin d'autoriser le versement d'une caution en espèces ou sous forme d'obligations d'État cotées triple A (2006 : 100 %).

Garanties

La Banque atténue le risque de crédit en se prémunissant contre les risques liés aux opérations de contrepartie sur instruments dérivés.

Au 31 décembre 2007, le montant total en juste valeur des opérations sur instruments dérivés menées par la Banque atteignait 1,3 milliard d'euros (2006 : 1,6 milliard). Le risque de contrepartie, pour ce qui est de garantir le risque de crédit, ne concerne que les contreparties avec lesquelles la Banque possède un risque positif net global. Au 31 décembre 2007, ce risque s'élevait à 1,5 milliard d'euros (2006 : 1,7 milliard). Dans ce contexte, la Banque a constitué une garantie de 1,1 milliard d'euros (2006 : 1,4 milliard), ramenant le risque de crédit net à 0,4 milliard d'euros (2006 : 0,3 milliard).

Lorsque la Banque emprunte ou achète des titres à condition de s'engager à les revendre (convention de revente) mais n'acquiert pas le risque et les rendements associés à la propriété, les opérations sont considérées comme des prêts garantis. Les titres ne sont pas portés au bilan et sont détenus comme garanties.

Le tableau ci-après montre la juste valeur des garanties détenues qu'il est permis de vendre ou de renantir en l'absence de défaillance. Les garanties vendues ou renanties comprennent des garanties rétrocédées par le biais d'activités de prêt obligataire. Dans tous les cas, la Banque a l'obligation de rendre des titres équivalents.

Garanties par dépôt de titres	Garanties détenues 2007 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2007 En millions d'euros	Garanties détenues 2006 En millions d'euros	Vendues/ renanties 2006 En millions d'euros
Instruments financiers dérivés				
Obligations cotées AAA	906	584	1 275	589
Monétaires	202	202	116	116
Opérations de rachat et de revente	1 033	–	1 336	–
Au 31 décembre	2 141	786	2 727	705

Le terme "créances garanties" qui figure dans le bilan de la Banque est utilisé pour décrire la substance économique des opérations qui forment cette catégorie. Ces opérations consistent à acheter un actif financier tout en concluant un swap inverse total par lequel les risques et les rendements associés à la propriété de l'actif sont retransférés vers l'entité qui vend l'actif. À des fins de comptabilité, par conséquent, la substance économique de ces opérations est une forme de prêt garanti. Cependant, comme les actifs sont légalement détenus par la Banque, ils ne représentent pas une garantie aux fins de l'information ci-dessus. Au 31 décembre 2007, la Banque détenait 1,8 milliard d'euros (2006 : 2,6 milliards) de créances garanties.

Risque de crédit des opérations de trésorerie : concentration

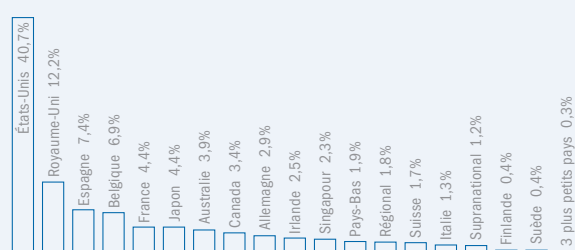
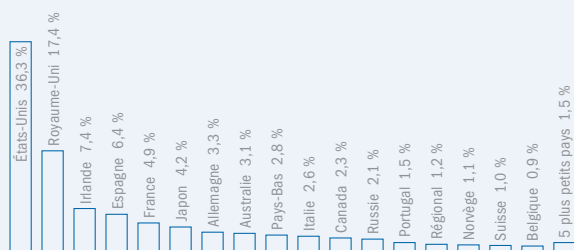
Concentration par pays et par région

Au 31 décembre 2007, le risque de crédit du portefeuille de la Trésorerie était réparti entre 22 pays. Les six principaux pays étaient (en pourcentage de l'exposition totale) les États-Unis (36,3 %), le Royaume-Uni (17,4 %), l'Irlande (7,4 %), l'Espagne (6,4 %), la France (4,9 %) et le Japon (4,2 %). Au 31 décembre 2006, les six principaux pays étaient les États-Unis (40,7 %), le Royaume-Uni (12,2 %), l'Espagne (7,4 %), la Belgique (6,9 %), la France (4,4 %) et le Japon (4,4 %).

Concentration du risque maximum de trésorerie par pays/région

31 décembre 2007

31 décembre 2006



Concentration par type de contrepartie

Les banques représentaient 64,9 % du risque global (2006 : 54,3 %), suite à l'augmentation des créances monétaires à court terme décrites ci-dessus. L'exposition aux titres adossés à des créances, bien que légèrement réduite en termes relatifs (14,8 % contre 17,4 % au 31 décembre 2006), est restée pratiquement inchangée en termes nominaux et était, par son importance, le deuxième type de contrepartie au 31 décembre 2007. L'exposition aux opérations souveraines (résultant essentiellement d'obligations d'État placées à la Banque dans le cadre des accords de garantie qu'elle a conclus avec des contreparties d'opérations de gré à gré sur instruments dérivés) a fortement diminué (6,7 % contre 14,2 % au 31 décembre 2006).

B. Risque de marché

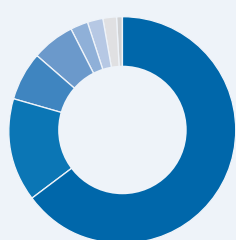
Le risque de marché est la perte potentielle pouvant résulter de mouvements contraires des marchés. À l'heure actuelle, les éléments constitutifs de ce risque sont : (i) le risque de taux d'intérêt, (ii) le risque de change, (iii) le risque sur actions et (iv) le risque sur matières premières. Le risque de taux d'intérêt se subdivise quant à lui en un risque de courbe, qui mesure l'impact des changements de la position et du profil de la courbe de rendement pour une devise, et un risque de volatilité spécifique aux options de taux. Pour le risque de courbe, on peut distinguer le changement du niveau d'ensemble des taux d'intérêt (mouvement parallèle sur la totalité de la courbe) et le changement de pente ou de profil de la courbe. De même, on distingue, dans le risque de change, le risque lié aux variations des taux de change et le risque de volatilité inhérent aux options sur devises.

Risque de marché du portefeuille des opérations bancaires

Le portefeuille de prêts du Département des opérations bancaires est financé de manière symétrique par la Trésorerie en termes de devises afin que pour les prêts accordés dans des devises autres que l'euro, le risque de change soit pleinement couvert via le portefeuille de trésorerie. De même, le risque de taux d'intérêt auquel le portefeuille des prêts bancaires serait normalement exposé est pleinement pris en charge par l'intermédiaire du portefeuille de trésorerie. Il ne subsiste donc dans le portefeuille des prêts bancaires aucun risque résiduel de change ou de taux d'intérêt. La principale exposition du portefeuille des opérations bancaires au risque de marché tient à l'exposition des participations au risque de change et au risque sur actions, dont aucun n'est pris en compte dans les VaR examinées à la section "Risque de marché des opérations de trésorerie" (voir page 32).

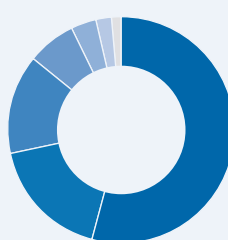
Exposition par type de contrepartie

31 décembre 2007



Catégorie de risque	%
Banques	64,9
Titres adossés à des créances	14,8
États	6,7
Compagnies d'assurance	6,2
Sociétés produits dérivés	2,6
Contreparties des pays d'opérations	2,1
Entreprises	1,9
Organisations multilatérales	0,8

31 décembre 2006



Catégorie de risque	%
Banques	54,3
Titres adossés à des créances	17,4
États	14,2
Compagnies d'assurance	7,0
Sociétés produits dérivés	3,6
Entreprises	2,3
Organisations multilatérales	1,2

Risque de change

Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et ses réserves disponibles à la vente, une augmentation ou une diminution des taux de change correspondants.

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En millions d'euros	Participations disponibles à la vente En millions d'euros	Total participations En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente En millions d'euros
Kuna croate	1,4	953	121	1 074	13	2
Euro	–	1 014	726	1 740	–	–
Rouble russe	5,7	674	429	1 103	39	24
Leu roumain	8,2	10	687	697	1	57
Dollar des États-Unis	13,0	281	582	863	36	76
Autres non euro	6,7	537	579	1 116	36	38
Au 31 décembre 2007	–	3 469	3 124	6 593	125	197

	Variation du taux de change (moyenne mobile sur 5 ans) %	Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En millions d'euros	Participations disponibles à la vente En millions d'euros	Total participations En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente En millions d'euros
Kuna croate	1,6	606	12	618	12	–
Euro	–	950	700	1 650	–	–
Rouble russe	9,7	125	121	246	13	12
Leu roumain	12,1	9	560	569	1	67
Dollar des États-Unis	14,3	388	624	1 012	54	88
Autres non euro	10,1	322	636	958	33	64
Au 31 décembre 2006	–	2 400	2 653	5 053	113	231

Le résultat net de l'exercice augmenterait/diminuerait suivant la variation en juste valeur des investissements réalisés dans des entreprises et des fonds d'actions à haut risque classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les réserves disponibles à la vente augmenteraient/diminueraient suivant la variation en juste valeur des investissements réalisés dans des entreprises non associées classés comme disponibles à la vente.

Risque sur actions

En ce qui concerne le risque sur actions, la Banque s'attend à ce que l'effet sur le résultat net et les réserves disponibles à la vente évolue parallèlement au cours des actions. Le tableau ci-après résume l'impact que pourrait avoir, sur le résultat net de la Banque et ses réserves disponibles à la vente, une augmentation ou une diminution des cours de référence.

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Participations disponibles à la vente En millions d'euros	Total participations En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente En millions d'euros
Fédération de Russie	Indice RTS	47,9	791	671	1 462	379	322
Croatie	Indice CROBEX	36,9	954	121	1 075	352	45
Roumanie	Indice BET	45,4	160	740	900	73	336
Pologne	Indice WIG	31,7	217	207	424	69	65
Serbie	Indice BELEX15	48,2	318	16	334	153	8
Hongrie	Indice CHTX	30,9	169	165	334	52	51
Kazakhstan	Indice KASE	107,5	14	257	271	15	276
République slovaque	Indice SAX	29,0	–	95	95	–	28
Régional et autre	Moy. pondérée	45,4	846	852	1 698	384	386
Au 31 décembre 2007		–	3 469	3 124	6 593	1 477	1 517

		Variation du cours de référence (moyenne mobile sur 5 ans) %	Participations à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Participations disponibles à la vente En millions d'euros	Total participations En millions d'euros	Impact sur résultat net En millions d'euros	Impact sur réserves disponibles à la vente En millions d'euros
Fédération de Russie	Indice RTS	51,7	372	265	637	192	137
Croatie	Indice CROBEX	30,4	609	122	731	185	37
Roumanie	Indice BET	65,0	157	593	750	102	385
Pologne	Indice WIG	30,3	226	264	490	68	79
Serbie	Indice BELEX15	58,0	222	20	242	129	11
Hongrie	Indice CHTX	35,9	94	172	266	34	62
Kazakhstan	Indice KASE	112,4	1	461	462	1	518
République slovaque	Indice SAX	30,8	34	87	121	11	27
Régional et autre	Moy. pondérée	53,5	685	669	1 354	366	360
Au 31 décembre 2006		–	2 400	2 653	5 053	1 088	1 616

Le résultat net de l'exercice augmenterait/diminuerait suivant la variation en juste valeur des investissements réalisés dans des entreprises et des fonds d'actions à haut risque classés à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les réserves disponibles à la vente augmenteraient/diminueraient suivant la variation en juste valeur des investissements réalisés dans des entreprises non associées classés comme disponibles à la vente.

Risque de marché des opérations de trésorerie

L'exposition de la BERD au risque de marché tient au fait que les fluctuations des taux d'intérêt et de change sont susceptibles d'affecter ses positions de trésorerie.

La Banque suit l'évolution des risques de marché dans son portefeuille de trésorerie en utilisant un ensemble de limites fondées essentiellement sur un calcul de l'eVaR (perte moyenne escomptée au-delà de la valeur à risque) qui fait intervenir un modèle de simulation de type Monte Carlo et sur diverses autres mesures de risque. La limite globale de l'eVaR de la Banque est définie dans le document de trésorerie et de gestion des risques associés, qui a été approuvé par le Conseil d'administration. Les risques de change sont en outre soumis à une sous-limite de l'eVaR particulière.

On suit également d'autres mesures de l'eVaR, en particulier pour extraire de ses mesures globales les facteurs propres à certains marchés (eVaR marginale et sensibilité de la VaR). Pour le portefeuille d'options, on effectue des calculs particuliers de l'eVaR afin de prendre en compte le comportement non linéaire de ces instruments.

À des fins de contrôle interne, l'eVaR est définie comme la perte moyenne (au-delà d'un certain seuil) qui pourrait être encourue à la suite de variations défavorables des taux d'intérêt et des taux de change sur la base d'un horizon d'un jour et d'un niveau de confiance de 95 %. Par ailleurs, afin d'améliorer la comparabilité entre les institutions, les chiffres présentés dans les états financiers sont fondés sur la VaR et ont été relevés pour correspondre à un niveau de confiance de 99 % sur un horizon de dix jours.

Bien que l'eVaR offre une mesure plus solide du risque de marché que la VaR et soit utilisée pour mesurer l'exposition du portefeuille de trésorerie, elle demeure également limitée par son cadre historique dans la mesure où les événements passés du marché ne sont pas nécessairement un parfait moyen de prédire des scénarios à venir. C'est pourquoi un certain nombre d'autres mesures de risque sont utilisées afin de compléter les données relatives à la VaR et à l'eVaR par des chiffres obtenus à partir d'autres hypothèses et fondés sur un ensemble de sensibilités aux facteurs de risque. L'objectif est également de ne pas négliger des risques importants en se concentrant sur une catégorie particulière de mesures de risque. Le risque de change et les divers types de risques liés aux taux d'intérêt, qu'il s'agisse de risques simples ou d'options, sont contrôlés par des mesures de sensibilité appliquées séparément à chaque monnaie et à chaque type d'option. Il est également réalisé quotidiennement divers essais de contrainte qui comportent principalement les opérations ci-après :

- essai de contrainte appliqué au portefeuille d'options en cas de fluctuations globales importantes du niveau du prix de la valeur sous-jacente et de la volatilité ;
- analyse séparée, pour chaque monnaie, de l'impact sur le compte de résultat de variations marquées du niveau ou de la forme de la courbe de rendement ; et
- essais de contrainte effectués, pour l'ensemble du portefeuille de la Trésorerie, à partir de scénarios traditionnels.

La Banque s'efforce de limiter et de gérer, autant que possible, les risques de marché grâce à une gestion dynamique de son actif et de son passif. Le risque lié au taux d'intérêt est géré en adossant de manière synthétique le profil des taux de l'actif et du passif, principalement par le biais d'instruments dérivés de gré à gré et cotés en bourse utilisés à des fins de couverture. Le risque lié aux fluctuations des taux de change et des taux d'intérêt est mesuré par le Service de gestion des risques de trésorerie afin de garantir le respect des limites autorisées.

Risque de taux d'intérêt et de change

Par risque de taux d'intérêt, on entend le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La durée pour laquelle est fixé le taux d'intérêt d'un instrument financier indique la mesure dans laquelle cet instrument est sensible au risque de taux d'intérêt.

La mesure du risque de taux d'intérêt de la Banque est complétée par des techniques d'analyse du marché – VaR, risque lié à la marge et risque de volatilité –, qui font fréquemment l'objet de rapports de la Direction.

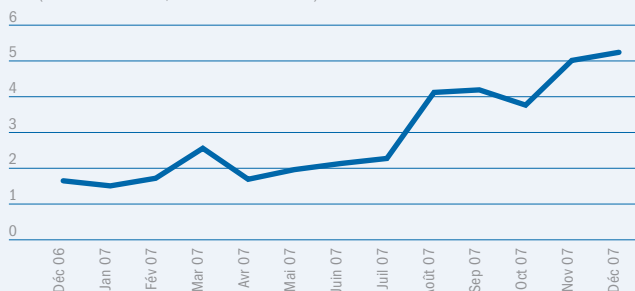
Au 31 décembre 2007, la valeur à risque (VaR) du portefeuille de trésorerie de la Banque, calculée pour un intervalle de confiance de 99 % sur un horizon de 10 jours, était de 5,1 millions d'euros (2006 : 1,7 million). Grâce à des effets de corrélation, la VaR du portefeuille est inférieure à la somme des VaR individuelles.

Les valeurs de la VaR en fin d'exercice témoignent d'une utilisation limitée, pendant l'exercice, de la limite de VaR approuvée par le Conseil d'administration pour l'ensemble des placements de trésorerie, soit 18 millions d'euros (2006 : 18 millions). La VaR moyenne au cours de l'exercice s'est établie à 3 millions d'euros (2006 : 2,6 millions), tandis que les valeurs minimales et maximales ont été de 1,6 million d'euros et de 5,1 millions d'euros respectivement (2006 : 1,7 million et 3,5 millions).

Total de la VaR – limite générale 18 millions d'euros

(10 jours de bourse, intervalle de confiance de 99 %, conforme aux normes de la BRI)

VaR (en millions d'euros ; chiffres en fin de mois)



Le risque de marché auquel la Trésorerie est exposée tient à des positions gérées soit en interne, soit par des gestionnaires externes, dans le cadre du programme d'opérations sur taux en euros et du programme d'opérations sur des titres adossés à des créances hypothécaires en dollars.

Dans le cadre de l'exposition globale au risque de marché, la VaR des portefeuilles en gestion interne s'est établie à 3,1 millions d'euros fin 2007 (2006 : 0,9 million). Au cours de l'année, la fourchette s'est située entre 0,7 million d'euros et 3,1 millions d'euros (2006 : entre 0,9 million et 1,9 million). La taille du portefeuille en gestion interne auquel correspondent ces chiffres était de 14,5 milliards d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 13,7 milliards).

Les risques de marché encourus sur les placements sous gestion externe présentaient en fin d'exercice une valeur à risque de 0,6 million d'euros (2006 : 0,3 million) pour le programme d'opérations libellées en euros et de 2 millions d'euros (2006 : 0,7 million) pour le programme libellé en dollars. Suite à un examen de la justification de ces portefeuilles sous gestion externe, réalisé par la Trésorerie au second semestre de 2007, il a été décidé de mettre fin au programme d'opérations libellées en euros à compter du 31 janvier 2008.

La contribution du risque de change à la VaR globale atteignait 0,5 million d'euros fin 2007 (2006 : 0,5 million). Comme lors des exercices précédents, cette contribution a été faible tout au long de l'exercice 2007 et n'a jamais dépassé 0,5 million d'euros (2006 : 1,2 million). Les taux d'intérêt ont continué à représenter l'essentiel des risques de marché de la Banque. L'exposition au titre des options de taux d'intérêt est restée limitée en 2007, particulièrement en fin d'exercice, alors qu'en 2006, la VaR sur options avait été négligeable.

Risque sur actions

La Banque est directement exposée au risque sur actions du fait d'une participation de la Trésorerie pour laquelle le risque de marché est évalué de façon autonome dans un cadre VaR/eVaR et ajouté au risque de trésorerie global. En général, pour ces risques directs sur actions, les risques sont suivis et communiqués régulièrement. L'exposition indirecte au risque sur actions se produit sous la forme de structures liées qui sont négociées en *back-to-back* et ne présentent donc pas de risque direct.

Risque sur matières premières

Au 31 décembre 2007, le portefeuille de trésorerie n'était exposé à aucun risque sur matières premières car toutes ces opérations avaient été négociées en *back-to-back*.

C. Risque de liquidité

Gestion du risque de liquidité

La politique de la Banque en matière de liquidités est énoncée dans le document Liquidity Policy Review. Ce document est actualisé chaque année et approuvé par le Conseil d'administration. La politique de liquidités fixe le cadre qui permet à la Banque d'honorer tous ses engagements en la matière à moyen terme, des précisions étant données dans les directives de gestion des liquidités incluses dans les directives relatives à la Trésorerie. Dans le cadre de cet examen annuel, il est procédé à une projection des liquidités de la Banque sur la base des flux de trésorerie attendus des activités d'exploitation et de placement, et du programme d'emprunt proposé pour l'exercice suivant. La position des liquidités de la Banque est également suivie chaque mois par le Vice-Président chargé de la gestion des risques.

La Banque est résolue à maintenir une liquidité solide. Pour y parvenir, elle exige que le ratio de liquidité minimum sur plusieurs années soit égal à 45 % des besoins nets de trésorerie à prévoir au cours des trois exercices à venir, le financement engagé mais non décaissé des projets ainsi qu'une année de service de la dette devant être intégralement couverts. Cette politique est appliquée en maintenant le ratio de liquidité à l'intérieur d'une fourchette qui représente 90 % des besoins nets de trésorerie à prévoir pour les trois exercices à venir et 100 % des financements de projets ayant fait l'objet d'un engagement mais non d'un décaissement, plus une année de service de la dette – soit plus que le minimum requis.

Le tableau ci-contre donne une analyse des actifs, des passifs et des capitaux propres, groupés en fonction de la durée restant à courir entre la date du bilan et la date contractuelle d'échéance. Il présente les dates d'échéance les plus prudentes lorsque les options ou les conditions de remboursement autorisent un remboursement anticipé. Les chiffres représentent les flux de trésorerie non actualisés et ne correspondent donc pas à ceux du bilan.

Les instruments dérivés sur taux d'intérêt à règlement net comprennent généralement des swaps et des contrats de garantie de taux. Les instruments à règlement brut comprennent des swaps sur devises. Alors que seuls les volets règlement de ces instruments doivent être communiqués, les entrées ont également été présentées dans le tableau joint à des fins d'information. Les instruments dérivés sur devises comprennent des opérations à terme et des swaps de devises. Les instruments cotés (contrats à terme et options) faisant l'objet d'un règlement en espèces quotidien, leurs flux de trésorerie futurs non actualisés portés au bilan sont négligeables.

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Plus de cinq ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2007						
Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	1 432	25	22	–	–	1 479
Dettes représentées par un titre	1 181	1 770	2 791	6 281	11 893	23 916
Autres éléments de passif financier	599	13	–	–	–	612
Au 31 décembre 2007	3 212	1 808	2 813	6 281	11 893	26 007

Flux de trésorerie dérivés négociables						
Dérivés sur taux à règlement net	1	1	3	14	29	48
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	16	2	287	1 149	70	1 524
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	(12)	(2)	(287)	(1 148)	(66)	(1 515)
Dérivés sur devises - sortie	705	1 528	3	–	–	2 236
Dérivés sur devises - entrée	(692)	(1 501)	(3)	–	–	(2 196)
Instruments de crédit dérivés	–	(1)	(1)	(2)	2	(2)
Au 31 décembre 2007	18	27	2	13	35	95

Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	3	12	9	79	(70)	33
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	64	462	779	1 209	501	3 015
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	(66)	(438)	(836)	(1 205)	(420)	(2 965)
Au 31 décembre 2007	1	36	(48)	83	11	83

Total passif financier au 31 décembre 2007	3 231	1 871	2 767	6 377	11 939	26 185
---	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

	Jusqu'à un mois En millions d'euros	De un à trois mois En millions d'euros	De trois mois à un an En millions d'euros	De un à cinq ans En millions d'euros	Plus de cinq ans En millions d'euros	Total En millions d'euros
Passif financier au 31 décembre 2006						

Flux de trésorerie non dérivés						
Dettes envers les établissements de crédit	1 131	59	15	–	–	1 205
Dettes représentées par un titre	908	1 443	2 873	5 180	13 592	23 996
Autres éléments de passif financier	880	4	–	–	–	884
Au 31 décembre 2006	2 919	1 506	2 888	5 180	13 592	26 085

Flux de trésorerie dérivés négociables						
Dérivés sur taux à règlement net	4	1	4	13	35	57
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	2	1	23	474	21	521
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	(3)	(1)	(24)	(464)	(20)	(512)
Dérivés sur devises - sortie	172	680	5	–	–	857
Dérivés sur devises - entrée	(169)	(664)	(4)	–	–	(837)
Instruments de crédit dérivés	–	(1)	2	9	2	14
Au 31 décembre 2006	6	18	6	32	38	100

Flux de trésorerie dérivés de couverture						
Dérivés sur taux à règlement net	4	11	11	45	(15)	56
Dérivés sur taux à règlement brut - sortie	78	381	1 446	1 118	764	3 787
Dérivés sur taux à règlement brut - entrée	(77)	(341)	(1 391)	(1 063)	(596)	(3 468)
Au 31 décembre 2006	5	51	66	100	153	375

Total passif financier au 31 décembre 2006	2 930	1 575	2 960	5 312	13 783	26 560
---	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------	---------------

D. Risque opérationnel⁸

La BERD définit comme risques opérationnels tous les risques n'appartenant pas aux catégories des risques de crédit, de marché et de liquidité. En font partie les risques de perte résultant de processus et de systèmes internes inadéquats ou défaillants, de facteurs humains ou d'éléments extérieurs, ainsi que le risque d'atteinte à la réputation de la Banque. Les risques incluent :

- les erreurs ou insuffisances dans les systèmes d'appui aux transactions et la planification insuffisante des mesures de redressement en cas de crise, y compris les erreurs dans les formules mathématiques utilisées pour les modèles de tarification ou de couverture ou dans le calcul de la juste valeur des transactions ;
- les événements extérieurs ;
- les atteintes portées à la réputation de la BERD, soit directement par des commentaires défavorables, soit indirectement ;
- les erreurs ou omissions dans le traitement et le règlement d'opérations, qu'il s'agisse des domaines de l'exécution, de l'engagement ou du traitement ou par suite de documents juridiques erronés ;
- les erreurs dans la communication des résultats financiers ou les défaillances des systèmes de contrôle, comme, par exemple, des dépassements non identifiés des limites ou des opérations non autorisées ou en marge de la ligne d'exploitation choisie ; et
- la dépendance à l'égard d'un nombre limité de membres-clés du personnel, la formation inadaptée ou insuffisante des employés ou encore le manque de qualifications.

La BERD ne tolère pas les pertes matérielles dues aux risques opérationnels. Lorsque des risques matériels opérationnels sont identifiés (risques pouvant entraîner des pertes matérielles s'ils ne sont pas réduits), des mesures d'atténuation et de contrôle appropriées sont mises en place après évaluation attentive du ratio risque/bénéfice. La sauvegarde de la réputation de la BERD est essentielle et le risque en la matière a donc été inclus dans la définition du risque opérationnel qu'elle établit. La BERD s'attache en toutes circonstances à prendre des mesures raisonnables et concrètes pour préserver sa réputation.

Parmi les politiques et les procédures que la Banque a mises en place pour se prémunir contre divers types de risques opérationnels, il y a lieu de citer avant tout les normes élevées d'éthique professionnelle qu'elle applique ainsi que le système de contrôle interne, d'équilibre et de séparation des pouvoirs. S'y ajoutent :

- les Codes de conduite de la Banque ;
- les mécanismes de reprise après sinistre et de planification d'urgence ;
- la politique de la Banque en matière de communication et d'information ;
- des procédures d'intégrité et de diligence applicables aux clients, y compris des mesures contre le blanchiment de capitaux ;
- des procédures de communication et d'enquête visant d'éventuels manquements de la part du personnel, y compris les soupçons de fraude ;
- la politique de la Banque en matière de gestion de l'information ; et
- les procédures en matière d'appels d'offres et d'achats, y compris la détection de cas de corruption lors de la passation des marchés.

Le développement du mécanisme de gestion du risque opérationnel et du suivi de sa mise en œuvre relève de la Vice-Présidence chargée de la gestion des risques. Le Service de gestion des risques est responsable du cadre et de la structure de soutien aux responsables qui contrôlent et gèrent le risque opérationnel dans leurs activités normales. Il formule également des propositions qui sont débattues et examinées par le Groupe de gestion du risque opérationnel, qui met en œuvre à l'échelle de la Banque les orientations et techniques relatives à la gestion de ce risque.

Le Groupe de gestion du risque opérationnel est présidé par le Vice-Président chargé de la gestion des risques et est constitué de hauts responsables de la BERD susceptibles d'être confrontés, dans leurs activités normales, à un niveau particulièrement élevé de risque opérationnel. Le Groupe a pour mission de développer et de coordonner les procédures de la Banque en matière de gestion du risque opérationnel et de veiller à ce qu'elles soient mises en œuvre dans l'ensemble des activités de l'institution.

Le cadre actuel de gestion du risque opérationnel de la BERD comprend une définition établie (voir plus haut), la catégorisation de différents événements pouvant entraîner des pertes, ce qui doit permettre d'évaluer l'exposition de la Banque aux risques opérationnels, un groupe d'indicateurs-clés servant à mesurer ces risques et l'identification des risques opérationnels spécifiques par un exercice annuel d'auto-évaluation. Les services de la BERD déterminent leur exposition au risque opérationnel et évaluent les procédures d'atténuation qui contribuent à la réduction du risque inhérent ou antérieur. L'impact de chaque risque opérationnel est évalué en fonction d'une échelle de valeur prédéfinie et de sa probabilité fondée sur une étude de fréquence. À l'issue de l'exercice d'auto-évaluation, plusieurs réunions consacrées aux types de produits et de risques dans les différents services de la Banque sont organisées pour valider les résultats et accroître l'homogénéité entre les services.

⁸ Cette section est présentée uniquement à titre d'information et ne fait pas partie des états financiers. Les informations qu'elle contient ne sont donc pas vérifiées.

Les données relatives aux pertes – tant internes qu’externes – sont un autre élément important du cadre de gestion du risque opérationnel de la BERD. La Banque réunit les données internes relatives aux incidents liés au risque opérationnel afin, notamment, d’améliorer l’environnement de contrôle en prenant en compte le coût d’un renforcement du contrôle et des pertes potentielles apparentes à venir. La Banque participe à une banque de données sur les pertes externes, dont les membres réunissent des informations sur les incidents liés au risque opérationnel survenus au-delà d’un seuil monétaire. La BERD pourra ainsi accéder à des données exhaustives dépassant le cadre de sa propre expérience et enrichir les analyses effectuées à partir des incidents internes.

Programme de systèmes de gestion du risque⁸

La Banque met actuellement en œuvre un Programme de systèmes de gestion du risque (le “Programme”). Ce programme mettra en place, à l’échelle de l’institution, un mécanisme de mesure du risque de crédit et du risque de portefeuille. Il mesurera les risques dans le temps en s’appuyant sur des scénarios, évaluera le risque du portefeuille de prêt pour toutes les opérations bancaires et financières et calculera la VaR et l’eVaR des deux portefeuilles.

Le Programme comprend plusieurs projets de systèmes distincts mais intégrés. Il s’articule autour de la mise en œuvre d’une nouvelle plateforme de risque unique englobant à la fois le portefeuille de trésorerie et celui des opérations bancaires, qui doit permettre de modéliser de manière cohérente les risques encourus par la Banque dans les deux portefeuilles et le risque global de crédit et de marché de ces portefeuilles. Les projets accessoires comprennent un système de remplacement pour la gestion des limites et celle des activités de contrôle des risques de crédit des opérations de trésorerie, ainsi qu’un nouveau système destiné à générer des flux de trésorerie pour les opérations bancaires. Les procédures opérationnelles entourant les nouveaux systèmes, les méthodes et la tenue des données sont en cours de mise en place. En outre, le Programme comprend des éléments hors système, comme un changement de la méthode de notation des risques du portefeuille des opérations bancaires, cela afin de se conformer aux recommandations de Bâle et de faciliter la modélisation du risque de crédit. Certains des systèmes mis en œuvre dans le cadre du Programme remplaceront les modèles utilisés actuellement.

L’élaboration du Programme a débuté au début de 2006. Sa mise en œuvre est échelonnée et devrait s’achever vers la fin de 2009. En 2007, la Banque a sélectionné la plateforme de risque, mis au point le système de gestion des limites et des activités de contrôle, et mis en œuvre le système de hiérarchisation des contreparties. À la fin de 2007, il restait à mettre en œuvre la plateforme, dans un premier temps pour le risque de marché du portefeuille de trésorerie ; le module de gestion des limites et des activités de contrôle ; le système de génération de flux de trésorerie aux fins des activités bancaires ; et la révision de la méthode de notation du risque de crédit pour le portefeuille des activités bancaires.

Gestion du capital

Le capital social autorisé de la Banque se situait initialement à 10 milliards d’euros. Aux termes de la résolution n° 59, adoptée le 15 avril 1996, le Conseil des gouverneurs a décidé de doubler le capital social autorisé, le portant à 20 milliards d’euros. Cette augmentation a permis à la Banque de poursuivre l’application de sa stratégie opérationnelle dans le long terme. La Banque ne possède pas d’autre catégorie de capital.

La BERD utilise son capital conformément à ses statuts et à ses normes de politique financière. Aux termes de l’Article 12 de l’Accord portant création de la Banque, le montant total de l’encours des prêts, des participations et des garanties réalisés par la Banque dans ses pays d’opérations ne doit à aucun moment dépasser le montant total de son capital social net d’obligations, de réserves et d’excédents, c’est-à-dire un ratio 1:1 entre les engagements et les fonds propres. L’Article 12 prévoit également que l’encours des prises de participation décaissées par la Banque ne doit à aucun moment dépasser le montant total du capital souscrit libéré, net des obligations, des excédents et de la réserve générale. Au 31 décembre 2007, le ratio engagements/fonds propres était de 80 % (2006 : 76 %). Aucune limite d’utilisation du capital n’a été dépassée au cours de l’exercice (2006 : néant).

En application de l’Article 5.3 de l’Accord, le Conseil des gouverneurs doit examiner au maximum tous les cinq ans le capital social de la Banque. En 2006, la Banque a examiné son capital social dans le cadre du troisième Examen des ressources en capital (ERC 3). À cet effet, elle a notamment procédé à une analyse de son impact sur la transition et de ses activités opérationnelles, à une évaluation des perspectives économiques et des défis de la transition dans la région, à l’élaboration de la stratégie de développement du portefeuille et au choix des objectifs à moyen terme, enfin à une analyse détaillée des résultats financiers escomptés et de l’adéquation de son capital à l’avenir.

La mesure de la marge d'adéquation du capital de la Banque est traditionnellement examinée et complétée au moyen d'une analyse des risques qui fait intervenir (i) les directives de Bâle II en matière de fonds propres et (ii) une évaluation du capital économique fondée sur le modèle de capital-risque de la Banque. L'analyse de l'ERC 3 a indiqué que la Banque devrait disposer de fonds propres suffisants pour mettre en œuvre sa stratégie opérationnelle sur la période 2006–2010 en tenant compte des hypothèses de risques et des hypothèses financières mentionnées. L'Examen a montré que la Banque s'appuie sur de solides fonds propres et a souligné la nécessité d'orientations financières prudentes axées sur un provisionnement adéquat, des liquidités abondantes et une rentabilité à long terme. L'objectif est de permettre à la Banque de maintenir une activité opérationnelle suivie compatible avec les risques significatifs à moyen terme liés à ses projets, aux incertitudes touchant certains secteurs et pays d'opérations et à l'instabilité des marchés financiers.

La Banque met actuellement au point un mécanisme amélioré d'évaluation du capital économique utilisant une démarche globale pour quantifier tous les risques auxquels la Banque est exposée. En outre, elle réexamine également l'interprétation actuelle du ratio engagements/fonds propres dans le cadre de sa prise de décision relative à l'affectation du revenu net de 2007.

Classement et juste valeur des actifs et des passifs

Le tableau ci-après présente les actifs et les passifs de la Banque conformément à la norme IAS 39.

Au 31 décembre 2007	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Prêts et créances En millions d'euros	Disponibles à la vente En millions d'euros	Passifs financiers à coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros
Actifs financiers							
Créances sur les établissements de crédit	–	–	–	4 514	–	–	4 514
Créances garanties	–	–	–	1 818	–	–	1 818
Titres d'emprunt	477	1 024	–	–	6 873	–	8 374
Instruments financiers dérivés	390	–	1 571	–	–	–	1 961
Autres actifs financiers	–	510	–	315	–	–	825
Investissements sous forme de prêts	–	–	–	8 985	–	–	8 985
Provisions pour dépréciation de prêts	–	–	–	(124)	–	–	(124)
Participations bancaires	–	3 469	–	–	3 124	–	6 593
Participations de trésorerie	–	–	–	–	47	–	47
Capital libéré à recevoir	–	–	–	100	–	–	100
Total des actifs financiers	867	5 003	1 571	15 608	10 044	–	33 093
Passifs financiers							
Dettes envers les établissements de crédit	–	–	–	–	–	(1 462)	(1 462)
Dettes représentées par un titre	–	–	–	–	–	(16 209)	(16 209)
Instruments financiers dérivés	(299)	–	(332)	–	–	–	(631)
Autres passifs financiers	–	(616)	–	–	–	(383)	(999)
Total des passifs financiers	(299)	(616)	(332)	–	–	(18 054)	(19 301)

Au 31 Decembre 2006	Détenus à des fins de transaction En millions d'euros	Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat En millions d'euros	Dérivés détenus pour couverture En millions d'euros	Prêts et créances En millions d'euros	Disponibles à la vente En millions d'euros	Passifs financiers à coût amorti En millions d'euros	Valeur comptable En millions d'euros
Actifs financiers							
Créances sur les établissements de crédit	–	–	–	3 135	–	–	3 135
Créances garanties	–	–	–	2 573	–	–	2 573
Titres d'emprunt	864	900	–	–	6 831	–	8 595
Instruments financiers dérivés	305	–	1 825	–	–	–	2 130
Autres actifs financiers	–	731	–	263	–	–	994
Investissements sous forme de prêts	–	–	–	8 311	–	–	8 311
Provisions pour dépréciation de prêts	–	–	–	(341)	–	–	(341)
Participations bancaires	–	2 400	–	–	2 653	–	5 053
Capital libéré à recevoir	–	–	–	192	–	–	192
Total des actifs financiers	1 169	4 031	1 825	14 133	9 484	–	30 642
Passifs financiers							
Dettes envers les établissements de crédit	–	–	–	–	–	(1 194)	(1 194)
Dettes représentées par un titre	–	–	–	–	–	(15 622)	(15 622)
Instruments financiers dérivés	(80)	–	(426)	–	–	–	(506)
Autres passifs financiers	–	(889)	–	–	–	(308)	(1 197)
Total des passifs financiers	(80)	(889)	(426)	–	–	(17 124)	(18 519)

Le bilan de la Banque reflète en juste valeur toutes les catégories d'actifs et de passifs financiers, à l'exception des créances garanties et des prêts à taux fixe des opérations bancaires où le risque de taux d'intérêt a été couvert sur la base du portefeuille. En 2007, la juste valeur des créances dépassait de 66 millions d'euros la valeur actuelle portée au bilan (2006 : 24 millions). La Banque ne traite pas les prêts à taux fixe dans sa comptabilité de couverture lorsque le taux d'intérêt est couvert au niveau du portefeuille ; les variations de la juste valeur de ces actifs ne sont donc pas portées au bilan. Au 31 décembre 2007, la juste valeur de ces prêts dépassait de 18 millions d'euros la valeur actuelle portée au bilan (2006 : 12 millions).

“Dettes représentées par un titre” s'entend des emprunts que la Banque a effectués en émettant des obligations ou des effets de commerce. En raison de la brève teneur des effets de commerce, le coût amorti est considéré égal à la juste valeur. En raison de leurs liens, en revanche, avec les swaps de taux d'intérêt et de devises, les obligations sont mesurées selon les règles de la comptabilité de couverture. Les valeurs couvertes des obligations ne s'échangeant pas sur un marché ouvert, elles sont évaluées au moyen de techniques dans lesquelles toutes les données de marché observables qui pourraient influencer les évaluations requises, à savoir les taux de référence (LIBOR ou équivalent) et les taux de change des devises, sont incorporées. Pour toute précision sur l'ajustement de la juste valeur couverte, voir la note annexe 21 relative aux “dettes représentées par un titre”. La Banque considère que la juste valeur de ses “dettes représentées par un titre” s'approche de la juste valeur couverte présentée, car sa cote de crédit est restée inchangée depuis la date d'émission de ses obligations et sa marge d'emprunt est par conséquent restée constante.

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Création de la Banque

i Accord portant création de la Banque

La Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque"), qui a son siège à Londres, est une organisation internationale constituée aux termes de l'Accord portant création de la Banque en date du 29 mai 1990 ("l'Accord"). Au 31 décembre 2007, 61 pays, ainsi que la Banque européenne d'investissement et la Communauté européenne, étaient actionnaires de la Banque.

ii Accord de siège

Le statut, les privilèges et les immunités de la Banque ainsi que de ses employés au Royaume-Uni sont définis dans l'Accord de siège conclu entre le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord et la Banque ("l'Accord de siège"). L'Accord de siège a été signé à Londres au début des activités de la Banque, le 15 avril 1991.

2. Information sectorielle

Secteurs d'activité

En termes de gestion, les activités de la Banque se composent essentiellement d'opérations bancaires et de trésorerie. Les opérations bancaires correspondent aux investissements dans des projets qui, conformément à l'Accord, visent à aider les pays d'opérations à faire la transition vers une économie de marché tout en appliquant des principes de bonne gestion bancaire : ce sont principalement des prêts, des prises de participation et des garanties. Les opérations de trésorerie consistent notamment à obtenir des capitaux de financement, à investir l'excédent de liquidités, à gérer les réserves en devises de la Banque et les risques liés aux taux de change et, enfin, à aider les clients dans la gestion de l'actif et du passif.

Présentation comptable primaire – Secteur d'activité

	Opérations bancaires 2007 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros	Opérations bancaires 2006 En millions d'euros	Opérations de trésorerie 2006 En millions d'euros	Total 2006 En millions d'euros
Intérêts perçus	594	694	1 288	515	545	1 060
Autres bénéfices	1 438	(8)	1 430	2 195	24	2 219
Variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées ¹	4	1	5	5	–	5
Total des produits sectoriels	2 036	687	2 723	2 715	569	3 284
Moins intérêts et charges assimilées ²	(497)	(643)	(1 140)	(370)	(485)	(855)
Affectation du rendement du capital ^{1,2}	381	42	423	226	26	252
Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères	–	(72)	(72)	–	(14)	(14)
Moins frais administratifs	(221)	(19)	(240)	(195)	(17)	(212)
Moins dotation aux amortissements	(10)	(1)	(11)	(12)	(1)	(13)
Résultats sectoriels avant provisions	1 689	(6)	1 683	2 364	78	2 442
Provisions pour dépréciation de prêts et garanties	201	–	201	(53)	–	(53)
Résultat net/(perte nette) pour l'exercice	1 890	(6)	1 884	2 311	78	2 389
Actif sectoriel³	15 838	17 237	33 075	13 309	17 190	30 499
Capital libéré à recevoir			100			192
Total de l'actif			33 175			30 691
Passif sectoriel						
Total du passif	125	19 176	19 301	135	18 384	18 519
Dépenses en capital	41	3	44	32	2	34

¹ La variation en juste valeur sur le capital libéré à recevoir et les couvertures associées ainsi que l'affectation du rendement du capital atteignent un montant total de 428 millions d'euros (2006 : 257 millions), qui représente les gains générés par le capital libéré net utilisés dans les résultats sectoriels.

² Les intérêts sectoriels et charges assimilées ainsi que l'affectation du rendement du capital atteignent un montant total de 717 millions d'euros (2006 : 603 millions), qui représente la ligne "Intérêts et charges assimilées" du compte de résultat de la Banque.

³ Les actifs de la Trésorerie comprennent 14,7 milliards d'euros de placements de trésorerie et 2,5 milliards d'euros d'instruments dérivés et autres actifs financiers assimilés.

Présentation comptable secondaire – Répartition géographique

Les activités de la Banque sont réparties entre quatre régions à des fins de gestion interne.

	Produit sectoriel 2007 En millions d'euros	Produit sectoriel 2006 En millions d'euros	Actif sectoriel 2007 En millions d'euros	Actif sectoriel 2006 En millions d'euros
Pays aux stades avancés de la transition ¹	554	837	4 670	4 359
Pays aux premiers stades/stades intermédiaires de la transition ²	537	1 468	6 494	5 405
Fédération de Russie	945	410	4 674	3 545
OCDE (opérations de trésorerie)	687	569	17 237	17 190
Total	2 723	3 284	33 075	30 499

¹ Pays aux stades avancés de la transition : Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque et Slovaquie.

² Pays aux premiers stades/stades intermédiaires : Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Kazakhstan, Moldova, Mongolie, Monténégro, Ouzbékistan, République kirghize, Roumanie, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan et Ukraine.

3. Produit net des intérêts

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Intérêts et revenus assimilés :		
Prêts à des clients	594	515
Titres de créance	339	307
Placements garantis	100	89
Engagements de revente	93	59
Disponibilités et fonds à court terme	100	67
Autres	67	28
Intérêts et revenus assimilés	1 293	1 065
Charges d'intérêts et assimilées :		
Dettes représentées par un titre	(687)	(602)
Autres	(30)	(1)
Charges d'intérêts et assimilées	(717)	(603)
Produit net des intérêts	576	462

Le produit des intérêts acquis sur des titres de créance dépréciés disponibles à la vente était de 0,4 million d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 1,6 million). Le produit des intérêts acquis sur les prêts disponibles à la vente était de 0,2 million d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 36 000 euros).

4. Commissions nettes perçues

Les principaux éléments des commissions nettes perçues sont les suivants :

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Frais d'évaluation	4	3
Commissions sur crédits commerciaux	4	7
Commissions de remboursement	3	3
Commissions de syndication	3	3
Autres commissions	2	1
Frais liés aux commissions des fonds d'actions	(2)	(2)
Commissions nettes perçues	14	15

Les commissions d'ouverture et d'engagement reçues en 2007, soit 51 millions d'euros (2006 : 43 millions), ainsi qu'un montant de 7 millions d'euros (2006 : 6 millions), ont été différés sur le bilan. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période comprise entre le décaissement et le remboursement du prêt concerné, conformément à l'IAS 18. En 2007, 18 millions d'euros (2006 : 10 millions) de commissions différées et coûts directs ont été comptabilisés en intérêts perçus.

5. Plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Plus-values latentes nettes de participations dans des entreprises et de fonds d'actions à haut risque	870	731
Plus-values réalisées nettes de participations dans des entreprises et de fonds d'actions à haut risque	298	143
Plus-values/(pertes) latente nettes de dérivés sur actions	(97)	23
Plus-values nettes réalisées sur dérivés sur actions	–	1
Plus-values nettes de participations désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat	1 071	898

6. Plus-values nettes de participations disponibles à la vente

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Plus-values réalisées nettes de participations disponibles à la vente	255	1 194
Reprises de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées	22	7
Pertes par dépréciation de participations disponibles à la vente	(11)	(6)
Plus-values nettes de participations disponibles à la vente	266	1 195

7. Bénéfices/(pertes) nets d'actifs de trésorerie disponibles à la vente

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Bénéfices réalisés sur des actifs de trésorerie disponibles à la vente	1	6
Reprises de pertes par dépréciation précédemment comptabilisées	1	14
Pertes par dépréciation d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	(3)	(4)
Bénéfices/(pertes) nets d'actifs de trésorerie disponibles à la vente	(1)	16

8. Bénéfices/(pertes) nets d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Rachats de dette	1	6
Portefeuille en gestion interne de titres détenus à des fins de transaction	12	2
Portefeuille en gestion interne de titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(17)	(1)
Portefeuille en gestion externe de titres désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(4)	–
Bénéfices/(pertes) nets d'activités de courtage à la juste valeur par le biais du compte de résultat	(8)	7

Les pertes nettes sur le portefeuille de titres de transaction comprennent à la fois les pertes ou bénéfices réalisés et latents, ainsi que les intérêts perçus et charges associés.

9. Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères

Les activités et le traitement comptable relatifs aux couvertures sont présentés à la section des Principes comptables intitulée “instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture” (page 15).

Variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères

La variation en juste valeur sur les couvertures inefficaces et ne répondant pas aux critères représente un ajustement comptable relatif aux relations de couverture de la Banque qui ne répondent pas aux critères de la comptabilité de couverture ou ne sont pas intégralement compensées lorsqu'elles sont mesurées selon les normes IFRS. Cet ajustement latent ne traduit pas la réalité économique, dans la mesure où les pertes signalées ne se réaliseraient pas en termes de flux de trésorerie si la relation de couverture prenait fin. L'ajustement s'inversera dans le temps, à mesure que les transactions concernées arriveront à maturité. Dans le cadre des normes IFRS, les instruments appartenant à ces relations de couverture sont soumis à différentes méthodes d'évaluation. Notamment, un élément de valorisation des swaps de devises (prime de liquidité appelée “écart de taux de référence sur devises”) n'est pas appliqué au titre couvert. Cet élément entre dans le cadre des critères d'offre et de demande pour les autres monnaies par rapport au dollar. Des différences de ce type peuvent entraîner une inefficacité ou des échecs de la couverture au titre des normes IFRS. Leur incidence combinée est portée au compte de résultat dans cette rubrique.

En 2007, une perte de 72 millions d'euros a été enregistrée (2006 : perte de 14 millions). Elle a concerné principalement le deuxième trimestre, où un important échec de couverture a entraîné une perte de 31 millions d'euros, et le quatrième trimestre, où la situation difficile des marchés s'est traduite par un élargissement de l'écart de taux de référence sur plusieurs devises dans lesquelles la Banque émet des obligations. Le rand sud-africain et le dollar néo-zélandais ont notamment été affectés et l'élargissement de l'écart a entraîné une inefficacité de couverture négative de 22 millions d'euros.

Les gains sur les éléments couverts ont atteint 337 millions d'euros en 2007 (2006 : 269 millions), tandis que les pertes sur les instruments de couverture associés ont été de 403 millions d'euros (2006 : 287 millions), entraînant une perte nette de 66 millions d'euros sur les relations de couverture individuelles auxquelles la Banque applique la comptabilité de couverture. Une perte supplémentaire de 6 millions d'euros (2006 : profit de 4 millions) a été liée aux instruments dérivés utilisés pour couvrir le risque de taux sur le portefeuille de prêts de la Banque, auxquels la Banque n'applique pas la comptabilité de couverture.

Couvertures de liquidités

La Banque constitue chaque année des couvertures pour réduire le risque de taux lié à ses frais administratifs encourus en livres sterling. Au 31 décembre 2007, aucune couverture de liquidités n'était en place. En 2007 et 2006, aucune inefficacité liée aux couvertures de liquidités n'a été portée au compte de résultat.

10. Frais administratifs

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Dépenses de personnel	156	141
Frais administratifs nets des subventions gouvernementales	91	77
Frais administratifs	247	218
Report des coûts directs liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements	(7)	(6)
Frais administratifs nets	240	212

Les effectifs moyens pris en compte dans les dépenses de personnel pour l'exercice ont été les suivants : 1 035 agents du siège (2006 : 995), 278 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2006 : 247), 85 agents contractuels (dont les agents sous contrat spécial, les stagiaires et employés temporaires et les agents contractuels des services généraux recrutés localement) (2006 : 96) ainsi que 76 membres du personnel du Conseil d'administration (2006 : 76). 61 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2006 : 75).

Au 31 décembre 2007, on comptait : 1 052 agents du Siège (comprenant les agents permanents et les analystes des différents services de la Banque ainsi que le personnel de soutien du Conseil d'administration) (2006 : 1 018), 295 agents recrutés localement par les bureaux locaux (2006 : 261), 88 agents contractuels (2006 : 81), dont 12 agents sous contrat spécial (2006 : 16), 53 stagiaires/temporaires (2006 : 41) et 23 agents contractuels des services généraux recrutés localement (2006 : 24) ainsi que 76 membres du personnel du Conseil d'administration (2006 : 75). 58 postes ont été financés sur des comptes extérieurs (2006 : 64). En outre, le bureau des projets a recruté 45 personnes (2006 : 74) pour des projets en Fédération de Russie au titre du Fonds pour les petites entreprises de Russie.

Les frais administratifs comprennent les commissions suivantes, relatives au travail effectué par les auditeurs externes de la Banque :

	2007 En milliers d'euros	2006 En milliers d'euros
Services d'audit et de certification		
Services d'auditeurs de la Banque	253	260
Audit du plan de retraite	22	23
Procédures de contrôle interne	131	134
Audit de recouvrement fiscal	8	8
Services d'audit et de certification	414	425

Les frais administratifs ont représenté 167 millions de livres sterling (2006 : 150 millions).

Les coûts directs de 7 millions d'euros (2006 : 6 millions) liés à la constitution des prêts et au maintien des engagements en 2007, ainsi que les commissions d'ouverture et d'engagement reçues, soit 51 millions d'euros (2006 : 43 millions), ont été différés sur le bilan conformément à l'IAS 18. Ils seront comptabilisés en intérêts perçus pour la période séparant le décaissement du remboursement du prêt concerné.

11. Provisions pour dépréciation de prêts

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
(Reprise)/charge pour l'exercice		
Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	(207)	52
Investissements sous forme de prêts souverains	(9)	–
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts ¹	15	1
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	(201)	53

¹ Pendant l'exercice, de nouvelles provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts (21 millions d'euros, contre 13 millions en 2006) ont été constituées et 6 millions d'euros (2006 : 12 millions) ont été libérées, avec une charge nette sur le compte de résultat de 15 millions (2006 : 1 million).

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Variations des provisions		
Au 1 ^{er} janvier	341	323
(Reprise)/charge pour l'exercice	(201)	53
Ajustements de change	(18)	(20)
Reprises de provisions pour prêts passés par pertes et profits	2	(15)
Au 31 décembre	124	341

Répartition

Provisions de portefeuille pour dépréciation non identifiée de prêts :		
Investissements sous forme de prêts non souverains	86	309
Investissements sous forme de prêts souverains	5	14
Provisions individualisées pour dépréciation identifiée de prêts	33	18
Au 31 décembre	124	341

12. Créances sur institutions de crédit

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	4 508	3 129
À long terme	6	6
Au 31 décembre	4 514	3 135

13. Créances garanties

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Répartition		
À court terme	679	1 403
À long terme	1 139	1 170
Au 31 décembre	1 818	2 573

14. Titres de créance

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Portefeuille de titres de transaction à la juste valeur par le biais du compte de résultat		
Titres de créance détenus à des fins de transaction	477	864
Titres de créance à la juste valeur par le biais du compte de résultat	487	295
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	537	605
Au 31 décembre	1 501	1 764

Disponible à la vente

Portefeuille de titres disponibles à la vente	6 934	6 897
<i>moins pertes cumulées pour dépréciation</i>	(61)	(66)
Au 31 décembre	6 873	6 831
Titres de créance au 31 décembre	8 374	8 595

Répartition		
À court terme	1 125	1 057
À long terme	7 249	7 538
Titres de créance au 31 décembre	8 374	8 595

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Variation des pertes par dépréciation cumulées		
Au 1 ^{er} janvier	66	90
Charge pour l'exercice	3	4
Montants recouvrés pendant l'exercice	(1)	(14)
Ajustements de change	(7)	(9)
Montants passés en pertes et profits pendant l'exercice	–	(5)
Au 31 décembre	61	66

15. Autres actifs financiers

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de couverture	1 571	1 825
Juste valeur de dérivés détenus à des fins de transaction	390	305
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	510	731
Intérêts à recevoir	235	187
Autres	80	76
Au 31 décembre	2 786	3 124

Répartition		
À court terme	1 676	1 464
À long terme	1 110	1 660
Au 31 décembre	2 786	3 124

16. Prêts

	2007 Prêts souverains En millions d'euros	2007 Prêts non souverains En millions d'euros	2007 Total des prêts En millions d'euros	2006 Prêts souverains En millions d'euros	2006 Prêts non souverains En millions d'euros	2006 Total des prêts En millions d'euros
Actifs d'exploitation						
Au 1 ^{er} janvier	1 977	6 334	8 311	2 037	5 782	7 819
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur ¹	–	(4)	(4)	–	(6)	(6)
Décassements	446	3 486	3 932	434	3 770	4 204
Remboursements et remboursements anticipés	(370)	(2 442)	(2 812)	(358)	(2 887)	(3 245)
Fluctuations de change	(119)	(295)	(414)	(129)	(284)	(413)
Variation pour report net des commissions d'ouverture et des coûts directs associés	(6)	(20)	(26)	(7)	(20)	(27)
Passage en pertes et profits	–	(2)	(2)	–	(21)	(21)
Au 31 décembre	1 928	7 057	8 985	1 977	6 334	8 311
Dépréciation au 31 décembre	(5)	(119)	(124)	(14)	(327)	(341)
Total des actifs d'exploitation, net de dépréciation, au 31 décembre	1 923	6 938	8 861	1 963	6 007	7 970

Répartition		
À court terme	2 165	1 660
À long terme	6 696	6 310
Total des actifs d'exploitation net de dépréciation au 31 décembre	8 861	7 970

¹ La variation de la réévaluation de la juste valeur concerne les prêts à taux fixe qui sont associés à un dérivé dans une couverture répondant aux critères et sont donc réévalués en juste valeur en fonction du risque de taux d'intérêt.

Au 31 décembre 2007, la Banque considérait 12 prêts comme dépréciés, avec un total d'actifs d'exploitation de 37 millions d'euros (2006 : 9 prêts d'un total de 19 millions). Les provisions individualisées sur ces actifs se sont élevées à 33 millions d'euros (2006 : 18 millions).

17. Titres de participation

	Titres de participation non cotés, à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation cotés, à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Total des titres de participation à la juste valeur via le compte de résultat En millions d'euros	Titres de participation non cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Titres de participation cotés disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation disponibles à la vente En millions d'euros	Total des titres de participation En millions d'euros
Encours des décaissements							
Au 31 décembre 2005	1 030	126	1 156	593	423	1 016	2 172
Transfert entre catégories ¹	2	–	2	(14)	12	(2)	–
Décaissements	228	123	351	327	128	455	806
Cessions	(197)	(9)	(206)	(247)	(74)	(321)	(527)
Passage en pertes et profits	(28)	–	(28)	–	–	–	(28)
Au 31 décembre 2006	1 035	240	1 275	659	489	1 148	2 423
Transfert entre catégories ¹	(8)	15	7	(69)	62	(7)	–
Décaissements	391	5	396	479	158	637	1 033
Cessions	(193)	–	(193)	(98)	(72)	(170)	(363)
Passage en pertes et profits	(5)	–	(5)	(2)	(1)	(3)	(8)
Au 31 décembre 2007	1 220	260	1 480	969	636	1 605	3 085
Ajustement en juste valeur							
Au 31 décembre 2005	242	152	394	704	909	1 613	2 007
Transfert entre catégories ¹	(8)	8	–	–	–	–	–
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	324	407	731	(602)	493	(109)	622
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	–	–	–	1	–	1	1
Au 31 décembre 2006	558	567	1 125	103	1 402	1 505	2 630
Transfert entre catégories ¹	(6)	–	(6)	7	(1)	6	–
Ajustement pour réévaluation à la juste valeur	438	432	870	143	(146)	(3)	867
Dépréciation de titres de participation disponibles à la vente	–	–	–	4	7	11	11
Au 31 décembre 2007	990	999	1 989	257	1 262	1 519	3 508
Juste valeur au 31 décembre 2007	2 210	1 259	3 469	1 226	1 898	3 124	6 593
Juste valeur au 31 décembre 2006	1 593	807	2 400	762	1 891	2 653	5 053

¹ Le transfert entre catégories inclut la reclassification des participations disponibles à la vente en cas d'augmentation de 20 à 50% de la part détenue par la Banque. La Banque désigne ces participations dans des entreprises à la juste valeur par le biais du compte de résultat au titre de l'exemption relative au capital-risque d'IAS 28, Participations dans des entreprises.

Au 31 décembre 2007, la Banque considérait 10 titres de participation disponibles à la vente comme dépréciés, avec un total d'actifs d'exploitation de 34 millions d'euros (2006 : 13 titres de participation disponibles à la vente d'un montant total de 79 millions).

Tous les titres de participation par lesquels la Banque détenait 20 % ou plus du capital social au 31 décembre 2007 et où la juste valeur de l'investissement total de la Banque dépassait 40 millions d'euros sont présentés ci-dessous.

Pourcentage de participation	
Lafarge Slovénie	44
MPF Lafarge : Romcim	38
Connex	35
Dalkia Lodz Cogeneration – Privatisation	35
Winterthur MPF	35
Baring Vostok – Fonds d'actions privé	32
Banque Center-Invest	27
Fonds d'adhésion	25
Komercijalna Banka	25
Privredna Banka Zagreb	21

18. Actifs incorporels

	Frais de développement de programmes informatiques 2007 En millions d'euros	Frais de développement de programmes informatiques 2006 En millions d'euros
<i>Coût</i>		
Au 1 ^{er} janvier	76	63
Acquisitions	26	13
Au 31 décembre	102	76
<i>Amortissement</i>		
Au 1 ^{er} janvier	55	47
Dotation	8	8
Au 31 décembre	63	55
Valeur comptable nette au 31 décembre	39	21

19. Biens immobiliers, technologie et matériel de bureau

	Biens immobiliers 2007 En millions d'euros	Biens immo- biliers en construction 2007 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2007 En millions d'euros	Total 2007 En millions d'euros	Biens immobiliers 2006 En millions d'euros	Biens immo- biliers en construction 2006 En millions d'euros	Technologie et matériel de bureau 2006 En millions d'euros	Total 2006 En millions d'euros
<i>Coût</i>								
Au 1 ^{er} janvier	8	23	26	57	64	4	35	103
Acquisitions	13	1	4	18	–	19	2	21
Transferts	18	(22)	4	–	–	–	–	–
Cessions	–	–	(1)	(1)	(56)	–	(11)	(67)
Au 31 décembre	39	2	33	74	8	23	26	57
<i>Dépréciation</i>								
Au 1 ^{er} janvier	6	–	23	29	59	–	32	91
Dotation	1	–	2	3	3	–	2	5
Cessions	–	–	(1)	(1)	(56)	–	(11)	(67)
Au 31 décembre	7	–	24	31	6	–	23	29
Valeur comptable nette au 31 décembre	32	2	9	43	2	23	3	28

Les biens immobiliers incluent les aménagements et installations.

20. Emprunts

Sommes dues à des institutions de crédit	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
À court terme	1 462	1 194
Dettes représentées par un titre		
<i>Répartition</i>		
À court terme	6 101	4 778
À long terme	10 108	10 844
Dettes représentées par un titre au 31 décembre	16 209	15 622
Emprunts au 31 décembre	17 671	16 816

Il n'y a pas eu de défaillance ou de manquement sur les passifs financiers en 2007 (2006 : néant).

21. Dettes représentées par un titre

L'encours des émissions de titres effectuées sur le marché et des swaps de couverture en juste valeur y afférents est récapitulé ci-après :

	Valeur nominale En millions d'euros	Ajustement à la juste valeur En millions d'euros	Valeur corrigée du principal En millions d'euros	Swap de devises à payer/ (recevoir) En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2007 En millions d'euros	Obligations nettes en devises 2006 En millions d'euros
Couronne islandaise	100	(1)	99	(99)	–	–
Couronne slovaque	18	7	25	(25)	–	–
Couronne tchèque	151	(49)	102	(102)	–	–
Dollar australien	572	200	772	(772)	–	–
Dollar canadien	35	8	43	(43)	–	–
Dollar des États-Unis	4 224	96	4 320	7 284	11 604	10 798
Dollar de Nouvelle-Zélande	1 422	(17)	1 405	(1 405)	–	–
Euro	1 305	15	1 320	636	1 956	1 976
Forint hongrois	74	(3)	71	(70)	1	2
Livre sterling	2 553	331	2 884	(1 033)	1 851	2 084
Nouveau dollar de Taiwan	218	(2)	216	(216)	–	–
Nouvelle lire turque	179	(19)	160	(160)	–	–
Peso mexicain	200	–	200	(200)	–	–
Rand sud-africain	2 155	(331)	1 824	(1 824)	–	–
Rouble russe	644	(4)	640	64	704	484
Yen japonais	2 028	(79)	1 949	(1 856)	93	278
Zloty polonais	181	(2)	179	(179)	–	–
Au 31 décembre	16 059	150	16 209	–	16 209	15 622

Lorsque la contrepartie du swap exerce son droit de mettre fin au swap de couverture avant l'échéance contractuelle, la Banque doit exercer le même droit avec l'obligation émise.

Pendant l'exercice la Banque a procédé au remboursement d'obligations et de billets à moyen terme d'une contre-valeur de 40 millions d'euros (2006 : 89 millions), d'où un gain net de 1 million d'euros (2006 : 6 millions).

22. Autres passifs financiers

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de couverture	332	426
Juste valeur des dérivés détenus à des fins de transaction	299	80
Fonds en gestion externe à la juste valeur par le biais du compte de résultat	616	889
Intérêts à payer	172	152
Autres	211	156
Au 31 décembre	1 630	1 703

Répartition

À court terme	1 332	1 486
À long terme	298	217
Au 31 décembre	1 630	1 703

Une variation de la cote de crédit de la Banque n'a pas d'incidence sur la valeur comptable des passifs des fonds en gestion externe désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

23. Capital autorisé

	2007 Nombre d'actions	2007 Total En millions d'euros	2006 Nombre d'actions	2006 Total En millions d'euros
Capital autorisé	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000
<i>dont</i>				
Souscription par les membres – capital initial	992 175	9 922	992 175	9 922
Souscription par les membres – augmentation de capital	987 175	9 872	987 175	9 872
Capital souscrit	1 979 350	19 794	1 979 350	19 794
Capital non souscrit	20 650	206	20 650	206
Au 31 décembre	2 000 000	20 000	2 000 000	20 000

Le capital social de la Banque se divise en actions libérées et en actions sujettes à appel. Chaque action a une valeur nominale de 10 000 euros. Le règlement des actions libérées souscrites par les membres se fait sur une période de plusieurs années fixée à l'avance. Aux termes de l'Article 6.4 de l'Accord, les montants du capital souscrit en actions sujettes à appel ne font l'objet d'un appel par la Banque, conformément aux articles 17 et 42 de l'Accord, qu'aux dates et conditions fixées par la Banque pour faire face à ses engagements. L'Article 42.1 stipule qu'en cas d'arrêt définitif des opérations de la Banque, la responsabilité de tous les membres résultant de leurs souscriptions non appelées au capital social subsiste jusqu'à ce que toutes les créances, y compris toutes les créances conditionnelles, aient été liquidées.

Aux termes de l'Accord, tout membre peut se retirer de la Banque. Dans ce cas cette dernière est tenue de racheter les actions de l'ancien membre. À ce jour, aucun membre ne s'est retiré, ni n'a indiqué son intention de le faire. Cette stabilité tient au fait que la Banque a pour membres 61 états et deux institutions intergouvernementales et a pour objet de faciliter le processus de transition depuis l'Europe centrale jusqu'à l'Asie centrale, dans les pays qui respectent certains critères politiques. En outre, se retirer de la Banque a des conséquences financières dissuasives, la valeur maximale du prix de rachat des actions de l'ancien membre de la Banque étant égale au montant du capital qu'il a versé alors qu'il reste redevable du règlement de ses obligations directes et de ses passifs éventuels envers la Banque tant qu'une part quelconque des prêts, prises de participation ou garanties contractées avant son retrait reste impayée. Si un membre venait à se retirer de la Banque, celle-ci pourrait imposer les conditions et dates de paiement des parts qu'elle rachète. Si, par exemple, ces rachats portaient préjudice à sa position financière, la Banque pourrait reporter les paiements jusqu'au moment où le risque a disparu et, si nécessaire, indéfiniment. Lorsque la Banque a effectué un paiement à un ancien membre, l'ancien membre est tenu de rembourser, sur demande, le montant à concurrence duquel le prix de rachat de ses actions aurait été réduit s'il avait été tenu compte de ces pertes au moment du paiement.

Conformément à l'Accord, le paiement des actions libérées du capital initial souscrit par les membres s'est effectué en cinq versements annuels égaux. Jusqu'à 50 % de chaque versement pouvait être réglé au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. En vertu de la Résolution n° 59, le paiement des actions libérées souscrites par les membres au titre de l'augmentation du capital s'effectuera en huit versements égaux annuels. Jusqu'à 60 % de chaque versement peut être réglé par un membre au moyen de billets à ordre non négociables et non porteurs d'intérêt ou de tout autre instrument émis par ledit membre, payables à leur valeur nominale à la demande de la Banque. Le Conseil d'administration a approuvé une politique d'encaissement en trois versements annuels de même montant pour les billets à ordre émis pour le capital initial, et en cinq versements annuels pour ceux liés à une augmentation de capital.

Un état des souscriptions au capital indiquant le montant du capital libéré et non appelé souscrit par chaque membre, le montant des parts non allouées et des droits de vote, figure au tableau ci-après. Conformément à l'Article 29 de l'Accord, les membres qui n'ont pas payé une quelconque partie du montant exigible au titre de leur souscription au capital subissent une réduction proportionnelle de leurs droits de vote aussi longtemps que ce montant demeure impayé.

23. Capital souscrit (suite)

État des souscriptions au capital	Total actions (nombre)	Voix pouvant être examinées¹ (nombre)	Capital total En millions d'euros	Fraction non appelée En millions d'euros	Capital libéré En millions d'euros
Au 31 Décembre 2007					
Membres					
Albanie	2 000	1 557	20	15	5
Allemagne	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Arménie	1 000	900	10	7	3
Australie	20 000	20 000	200	148	52
Autriche	45 600	45 600	456	336	120
Azerbaïdjan	2 000	1 857	20	15	5
Banque européenne d'investissement	60 000	60 000	600	442	158
Bélarus	4 000	4 000	40	30	10
Belgique	45 600	45 600	456	336	120
Bosnie-Herzégovine	3 380	3 380	33	25	8
Bulgarie	15 800	15 800	158	116	42
Canada	68 000	68 000	680	501	179
Chypre	2 000	2 000	20	15	5
Communauté européenne	60 000	60 000	600	442	158
Corée, République de	20 000	20 000	200	147	53
Croatie	7 292	7 292	72	54	18
Danemark	24 000	24 000	240	177	63
Égypte	2 000	1 750	20	15	5
ERY de Macédoine	1 382	1 382	14	10	4
Espagne	68 000	68 000	680	501	179
Estonie	2 000	2 000	20	15	5
États-Unis d'Amérique	200 000	199 996	2 000	1 475	525
Fédération de Russie	80 000	78 200	800	590	210
Finlande	25 000	25 000	250	184	66
France	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Géorgie	2 000	367	20	15	5
Grèce	13 000	13 000	130	96	34
Hongrie	15 800	15 800	158	116	42
Irlande	6 000	6 000	60	44	16
Islande	2 000	2 000	20	15	5
Israël	13 000	13 000	130	96	34
Italie	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Japon	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Kazakhstan	4 600	4 600	46	34	12
Lettonie	2 000	2 000	20	15	5
Liechtenstein	400	400	4	3	1
Lituanie	2 000	2 000	20	15	5
Luxembourg	4 000	3 910	40	29	11
Malte	200	200	2	1	1
Maroc	1 000	1 000	10	7	3
Mexique	3 000	3 000	30	21	9
Moldova	2 000	1 096	20	15	5
Mongolie	200	200	2	1	1
Monténégro	400	400	4	3	1
Norvège	25 000	25 000	250	184	66
Nouvelle-Zélande	1 000	1 000	10	7	3
Ouzbékistan	4 200	3 863	42	31	11
Pays-Bas	49 600	49 600	496	366	130
Pologne	25 600	25 600	256	189	67
Portugal	8 400	8 400	84	62	22
République kirghize	2 000	667	20	15	5
République slovaque	8 534	8 534	85	63	22
République tchèque	17 066	17 066	170	125	45
Roumanie	9 600	9 600	96	71	25
Royaume-Uni	170 350	170 350	1 704	1 257	447
Serbie	9 350	8 508	94	69	25
Slovénie	4 196	4 196	42	31	11
Suède	45 600	45 600	456	336	120
Suisse	45 600	45 600	456	336	120
Tadjikistan	2 000	261	20	15	5
Turkménistan	200	139	2	1	1
Turquie	23 000	23 000	230	170	60
Ukraine	16 000	15 600	160	118	42
Capital souscrit par les membres	1 979 350	1 969 271	19 794	14 596	5 198

¹ Les droits de vote sont réduits en cas de non paiement des montants dus au titre des obligations des membres relatives au capital libéré. Le nombre total de voix, y compris celles faisant l'objet de restrictions, est de 1 979 350 (2006 : 1 979 350).

24. Réserves et bénéfices non distribués

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Réserve spéciale		
Au 1 ^{er} janvier	215	188
Commissions désignées	17	27
Au 31 décembre	232	215
Réserve pour pertes sur prêts		
Au 1 ^{er} janvier	293	292
Transférées des bénéfices non distribués	11	1
Au 31 décembre	304	293
Réserve générale – autre réserve		
Réserve de réévaluation		
Au 1 ^{er} janvier	2 042	2 145
Gains/(pertes) nets dus aux variations de la juste valeur	(73)	589
Pertes nettes passées en bénéfices nets après dépréciation	7	6
Gains nets passés en bénéfices nets après cession	(121)	(698)
Au 31 décembre	1 855	2 042
Réserve de couverture – couvertures de flux		
Au 1 ^{er} janvier	–	–
(Pertes)/gains dus aux variations de la juste valeur et comptabilisés dans les fonds propres	(4)	1
Pertes/(gains) radiés des fonds propres et inclus dans les frais administratifs	4	(1)
Au 31 décembre	–	–
Autre		
Au 1 ^{er} janvier	162	151
Impôt interne pour l'année	5	4
Transfert des bénéfices non distribués	5	7
Au 31 décembre	172	162
Réserve générale – autre réserve au 31 décembre	2 027	2 204
Réserve générale - bénéfices non distribués		
Au 1 ^{er} janvier	4 262	1 908
Commissions désignées	(17)	(27)
Transfert dans la réserve générale	(5)	(7)
Transfert dans la réserve pour pertes sur prêts	(11)	(1)
Bénéfice net de l'exercice	1 884	2 389
Réserve générale – bénéfices non distribués au 31 décembre	6 113	4 262
Total des réserves et des bénéfices non distribués au 31 décembre	8 676	6 974

Figure dans la **réserve générale** l'impôt interne payé conformément à l'Article 53 de l'Accord portant création de la BERD, qui énonce que les administrateurs, administrateurs suppléants, cadres et employés de la Banque sont soumis à un impôt interne que la Banque prélève sur les traitements et émoluments versés et qu'elle conserve. En fin d'exercice, le solde lié à l'impôt interne était de 66 millions d'euros (2005 : 61 millions). La réserve générale comprend un ajustement visant à rétablir en valeur actuelle le capital libéré à recevoir de la Banque. Le capital à recevoir et les réserves seront progressivement portés à leur valeur future en 2009 lorsque la dernière tranche de capital viendra à échéance. La disparition de la décote du bilan sera portée au compte de résultat pendant cette période et un transfert des bénéfices non distribués vers les réserves générales sera effectué en conséquence.

Conformément à l'Accord, la Banque s'est dotée d'une **réserve spéciale** pour lui permettre de faire face à certaines pertes déterminées. Ladite réserve a été constituée, conformément à la politique financière de la Banque, par affectation de 100 % des commissions désignées à cet effet reçues par la Banque au titre de prêts, de garanties sur prêts et de garanties d'émission de titres. La réserve spéciale sera ainsi dotée jusqu'à concurrence du niveau que le Conseil d'administration jugera suffisant. Conformément à l'Accord, un montant égal à 17 millions d'euros (2006 : 27 millions) de commissions désignées portées au compte de résultat a été déduit en 2007 du bénéfice de l'exercice 2007 et affecté à la réserve spéciale.

En 2005, la Banque a établi une **réserve pour pertes sur prêts**, dans les capitaux propres, à laquelle est affectée une partie des bénéfices non distribués – égale à la différence entre les pertes attendues sur la durée de vie du portefeuille de prêts et le montant comptabilisé dans le compte de résultat sur la base de la perte subie.

Réserves et bénéfices non distribués	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Réserve spéciale	232	215
Réserve pour pertes sur prêts	304	293
Plus-values latentes	3 686	3 092
Total des réserves soumises à restrictions	4 222	3 600
Réserves générales non soumises à restrictions	4 454	3 374
Au 31 décembre	8 676	6 974

Les réserves de la Banque sont prises en compte dans le calcul de certains ratios prudentiels et dans la détermination, conformément à l'Accord, de la date des distributions au profit des membres. Aux fins de ces calculs, la Banque utilise les réserves générales non affectées afin de rendre compte des principes de gestion prudente qu'elle applique.

L'Article 36 de l'Accord portant création de la Banque traite de la distribution et de l'affectation du revenu net de la Banque. Il énonce : "Aucune distribution ni aucune affectation n'est faite avant que la réserve générale n'atteigne dix (10) pour cent au moins du capital social autorisé." Ce seuil est actuellement de 2 milliards d'euros et a été dépassé pour la première fois en 2006. Une décision sur l'affectation du revenu net sera prise par les gouverneurs en mai 2008, lors de l'Assemblée annuelle de la Banque.

25. Engagements non utilisés et garanties

Analyse par instrument	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Engagements non utilisés		
Prêts	5 193	5 287
Prises de participation	1 570	1 044
Au 31 décembre	6 763	6 331
Garanties		
Garanties de financement des échanges ¹	238	293
Autres garanties ²	116	145
Au 31 décembre	354	438
Engagements non utilisés et garanties au 31 décembre	7 117	6 769

¹ Les garanties de financement des échanges consistent en des lettres de crédit stand-by émises en faveur de banques confirmatrices assumant le risque des banques émettrices dans les pays d'opérations de la Banque.

² Les autres garanties comprennent des participations au risque entières ou partielles sans financement.

26. Engagements découlant de baux

La Banque loue l'immeuble londonien où se trouve son siège ainsi que des locaux pour certains de ses bureaux résidents dans les pays d'opérations. Ces locaux sont loués sur la base de baux standard qui comprennent des options de renouvellement et des clauses de révision périodique des loyers. La Banque ne peut généralement pas les résilier sans encourir des pénalités substantielles. La bail le plus important est celui relatif au bâtiment du siège de la BERD. Le montant du loyer, qui est fondé sur les cours en vigueur sur le marché, est révisé tous les cinq ans. La dernière révision a été effectuée en janvier 2007.

Le montant minimum des engagements à régler en vertu des baux non résiliables de longue durée et les règlements effectués à ce titre pendant l'exercice sont indiqués ci-dessous.

Montants payables	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Dans un délai d'un an	28	30
Dans un délai d'un à cinq ans	108	115
Dans un délai supérieur à cinq ans	256	306
Au 31 décembre	392	451
Dépenses	26	26

27. Régimes de retraite du personnel

Régime de retraite à prestations déterminées

Un actuaire qualifié procède au moins tous les trois ans à une évaluation actuarielle complète du régime de retraite à prestations déterminées en utilisant la méthode des unités projetées. En application de l'IAS 19, cette évaluation est reconduite chaque année au 31 décembre. La plus récente de ces évaluations a été effectuée le 30 juin 2005. La valeur actuelle des cotisations au régime de retraite à prestations déterminées et le coût actuel des prestations ont été calculés en appliquant la méthode des unités de crédit projetées.

Les montants inscrits au bilan sont les suivants :

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Juste valeur de l'actif du plan	154	153
Valeur actuelle de la cotisation au régime de retraite à prestations déterminées	(126)	(136)
	28	17
Pertes actuarielles non comptabilisées ¹	7	19
Charges constatées d'avance au 31 décembre	35	36
Mouvement des charges constatées d'avance (inscrites à la rubrique "Autres actifs") :		
Au 1 ^{er} janvier	36	25
Variations de change	(3)	1
Contributions versées	16	24
Total des dépenses indiquées ci-après	(14)	(14)
Au 31 décembre	35	36

Les montants portés au compte de résultat sont les suivants :

Coût actuel des prestations	(17)	(16)
Coûts des intérêts	(7)	(6)
Rendement attendu de l'actif ²	10	9
Amortissement du déficit actuariel	–	(1)
Total imputé aux dépenses de personnel	(14)	(14)

¹ Ces pertes actuarielles non comptabilisées représentent la somme des écarts historiques entre les hypothèses actuarielles utilisées pour produire ces informations et les résultats du plan. Les principales causes des pertes ont été un rendement des actifs du régime globalement inférieur aux prévisions et une baisse historique du taux d'actualisation utilisé pour évaluer les passifs du régime.

² Le rendement de l'actif a été de 16 millions d'euros au cours de l'exercice (2006 : 11 millions).

Principales hypothèses actuarielles utilisées :

	2007	2006
Taux d'actualisation	5,80 %	5,10 %
Rendement attendu des actifs du plan	7,00 %	6,75 %
Future majoration des traitements	4,75 %	4,25 %
Moyenne de vie active restante des employés	15 ans	15 ans

Les gains et pertes actuariels au-delà d'un certain corridor (10 % du principal actif ou passif) sont amortis sur le reste du temps d'activité des salariés.

Affectation réelle de l'actif	2007 En millions d'euros	Rendement attendu par an	2006 En millions d'euros	Rendement attendu par an
Actions	79	8,80 %	86	8,70 %
Obligations indexées	54	4,60 %	52	4,30 %
Produits	8	4,60 %	7	4,30 %
Instruments dérivés	7	4,60 %	7	4,30 %
Monétaires	6	4,60 %	1	5,00 %
Total	154	7,00 %	153	6,75 %

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Variations de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées		
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 1^{er} janvier	136	122
Coût des prestations	17	16
Coût des intérêts	7	6
Incidence des variations de change	(13)	3
Perte actuarielle due à des variations des hypothèses et résultats	(4)	3
Prestations/débours versés	(17)	(14)
Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations déterminées au 31 décembre	126	136

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros
Variations de la juste valeur des actifs du régime :		
Juste valeur d'ouverture des actifs du régime	153	128
Rendement attendu	10	9
Gains sur les actifs en cours d'exercice	6	3
Incidence des variations de taux de change	(14)	3
Contributions versées	16	24
Prestations/débours versés	(17)	(14)
Total	154	153

	2007 En millions d'euros	2006 En millions d'euros	2005 En millions d'euros	2004 En millions d'euros	2003 En millions d'euros
Historique des écarts entre résultats et prévisions					
Obligation au titre des prestations déterminées	126	136	122	90	75
Actifs du régime	154	153	128	101	84
Excédent	28	17	6	11	9

Écarts (négatifs)/positifs entre résultats et prévisions sur les passifs du régime :					
Montant	(4)	3	7	3	1
Pourcentage de la valeur actualisée des passifs du régime	(3,6 %)	1,4 %	6,9 %	3,2 %	1,0 %
Rendement réel moins rendement attendu sur les actifs du régime :					
Montant	6	3	14	4	11
Pourcentage de la valeur actualisée des actifs du régime	3,9 %	1,3 %	11,0 %	3,6 %	12,4 %

Régime de retraite à cotisations déterminées

L'imputation au titre du régime de retraite à cotisations déterminées a été calculée à 9 millions d'euros (2006 : 9 millions) et a été incluse dans les "Frais administratifs".

28. Parties liées

Les parties liées de la Banque sont présentées ci-après :

Personnel de direction

Exprimés en livres sterling, les salaires et autres prestations à court terme versés en 2007 au personnel de direction se sont élevés à 6 millions de livres sterling (2006 : 6 millions). Le personnel de direction ne perçoit pas de prestations postérieures à l'emploi, d'autres prestations à long terme, d'indemnités de cessation d'emploi ou de participations aux bénéfices.

Le personnel de direction comprend le Président et les Vice-Présidents, les membres du Comité exécutif de la banque, les Directeurs des groupes d'affaires, les Directeurs principaux, le Trésorier, le Directeur de la gestion des risques, le Contrôleur, le Directeur des ressources humaines, le Responsable de l'audit interne et le Responsable de la déontologie.

Entreprises associées de capital-risque

La Banque a plusieurs entreprises associées de capital-risque qu'elle désigne à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Au 31 décembre 2007, selon des informations de gestion non auditées ou les états financiers audités les plus récents des entreprises dans lesquelles la Banque détient une participation, ces entreprises associées de capital-risque disposaient d'un total d'actifs d'environ 22,6 milliards d'euros (2006 : 29,1 milliards) et le total de leurs passifs s'élevait à environ 10,1 milliards d'euros (2006 : 17,9 milliards). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, ces entreprises associées ont enregistré des recettes de 3,2 milliards d'euros (2006 : 7,3 milliards) et avaient réalisé un bénéfice net d'environ 624 millions d'euros (2006 : 563 millions).

En outre, le BERD a fourni 114 millions d'euros (2006 : 48 millions) de financement à ces entreprises, sur lesquels elle a reçu 1 million d'euros (2006 : 3 millions) d'intérêts pendant l'exercice.

Fonds spéciaux

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2007, la Banque gère 14 fonds spéciaux, à savoir 11 fonds spéciaux d'investissement et trois fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, au chapitre "Résumé des fonds spéciaux" (page 57), un résumé des états financiers de ces fonds spéciaux ainsi que des annonces de contribution par pays donateur.

29. Autres accords

Outre ses opérations ordinaires et le programme de fonds spéciaux, la Banque administre de nombreux accords bilatéraux et multilatéraux de subventions pour l'assistance technique et l'appui à l'investissement dans les pays d'opérations. Ces accords portent principalement sur la préparation et l'exécution des projets (y compris les produits et les travaux), la fourniture de services consultatifs et la formation. Les ressources fournies dans le cadre de ces accords sont séparées des ressources ordinaires de la Banque et font l'objet d'un audit externe.

Au 31 décembre 2007, la Banque gère 149 fonds de coopération technique (2006 : 133) représentant un total de 961 millions d'euros (2006 : 919 millions). Sur les sommes annoncées, le montant des fonds reçus s'élevait à 911 millions d'euros au 31 décembre 2007. À cette date, le montant total des fonds non engagés était de 82 millions d'euros. En outre, la Banque administrait également 87 accords de coopération technique pour des projets déterminés d'un montant global de 55 millions d'euros.

Dans le cadre du cofinancement de projets de la BERD, la Banque administrait également 21 accords de coopération représentant des engagements en matière d'investissement d'un montant total de 119 millions d'euros, et deux fonds de pré-adhésion à l'UE d'un montant total de 35 millions d'euros.

Comme suite à une proposition du G7 qui souhaitait que soit institué un programme multilatéral d'amélioration de la sécurité dans les centrales nucléaires des pays d'opérations, le Compte pour la sûreté nucléaire (CSN) a été créé par la Banque en mars 1993. Le CSN reçoit des contributions de pays donateurs qui servent à financer des mesures immédiates d'amélioration de la sécurité. Au 31 décembre 2007, 16 contributeurs avaient annoncé des contributions d'un montant total de 274 millions d'euros, sur la base des taux de change fixes définis dans les statuts du CSN.

Lors du Sommet qui a eu lieu à Denver en juin 1997, le G7 et l'Union européenne ont approuvé la création du Fonds pour le sarcophage de Tchernobyl. Ce Fonds a été créé le 7 novembre 1997, lorsque le Conseil d'administration en a approuvé le règlement. Il est devenu opérationnel le 8 décembre 1997, lorsque les huit contributeurs ont conclu des accords de contributions avec la Banque. Ce Fonds a pour objet d'aider l'Ukraine à faire du sarcophage existant de Tchernobyl un système sûr et écologiquement stable. Au 31 décembre 2007, 24 contributeurs avaient pris des engagements d'un montant total de 713 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement du Fonds.

En 1999, dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, la Lituanie, la Bulgarie et la République slovaque, se sont fermement engagées à fermer et à mettre hors service leurs centrales nucléaires dotées de réacteurs de type RBMK et VVER 440/230 avant une date donnée. En retour, la Commission européenne a annoncé son intention de faciliter la mise hors service de ces réacteurs en octroyant d'importantes subventions sur une période de huit à dix ans et a invité la Banque à gérer trois fonds internationaux pour le déclassement. Le 12 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le règlement des fonds pour Ignalina, Kozloduy et Bohunice. Il a également confirmé le rôle de la Banque en tant qu'administrateur de ces fonds. Ceux-ci permettront de financer des projets déterminés à l'appui de la première phase de déclassement des réacteurs concernés, des mesures financières indispensables pour la restructuration, la réhabilitation et la modernisation des secteurs liés à la production, à la transmission et à la distribution d'énergie ainsi que des améliorations d'efficacité énergétique rendues nécessaires par la décision de fermer ces centrales nucléaires. Au 31 décembre 2007, 16 contributeurs s'étaient engagés à subventionner le fonds international pour le déclassement de la centrale d'Ignalina à hauteur de 589 millions d'euros, 11 s'étaient engagés à subventionner un fonds similaire pour la centrale de Kozloduy à hauteur de 429 millions d'euros et neuf s'étaient engagés pour la centrale de Bohunice à hauteur de 258 millions d'euros sur la base des taux de change fixes définis dans le règlement de ces fonds.

En 2001, la Banque nordique d'investissement a organisé une conférence avec des participants venus de Belgique, de Finlande, de Suède, de la Commission européenne et des institutions financières internationales actives dans la Dimension septentrionale. Lors de cette conférence, il a été décidé de créer le Partenariat pour l'environnement dans le cadre de la Dimension septentrionale (PEDS) pour renforcer et coordonner le financement dans cette région d'importants projets environnementaux à dimension transfrontières. Le 11 décembre 2001, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé le Règlement du Fonds de soutien au PEDS et le rôle de la Banque en tant que gestionnaire du Fonds. Au 31 décembre 2007, onze contributeurs s'étaient engagés pour une somme totale de 243 millions d'euros.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque dans le cadre des audits 2007 des fonds de coopération technique et des fonds pour la sûreté nucléaire se sont élevés à 335 000 euros (2006 : 320 000 euros). Par ailleurs, les honoraires des auditeurs de la Banque se sont élevés à 0,4 million d'euros (2006 : 0,2 million) dans le cadre des services d'examen et de conseil financés par les fonds de coopération technique. Cette somme représente 0,1 % du total versé en 2007 (2006 : 0,3 %) par les fonds de coopération technique pour des services de conseil destinés à soutenir les investissements de la Banque dans les pays d'opérations. Ces contrats de conseil sont attribués conformément aux procédures normales de passation des marchés de la Banque. Les paiements aux auditeurs pour des services de consultation et de conseil pendant la période d'audit sont enregistrés selon la comptabilité de caisse et tiennent compte des paiements à PricewaterhouseCoopers.

30. Événements postérieurs à la date de l'arrêté des comptes

L'instabilité marquée des marchés financiers en 2008 s'est traduite par une baisse de la juste valeur des titres de participation cotés de la Banque. Au 29 février 2008, la juste valeur du portefeuille de titres de participation cotés, nets des dérivés associés, était inférieure de 366 millions d'euros au montant enregistré le 31 décembre 2007. Sur cette somme, 36 millions d'euros avaient été portés au compte de résultat et 330 millions d'euros dans les réserves disponibles à la vente. Le 5 mars 2008, le Conseil d'administration a examiné les états financiers et en a autorisé la publication. Ces états financiers seront soumis pour approbation à l'Assemblée annuelle des gouverneurs qui se tiendra le 18 mai 2008.

RÉSUMÉ DES FONDS SPÉCIAUX

Des fonds spéciaux sont constitués en application de l'Article 18 de l'Accord portant création de la Banque et sont administrés en vertu des règles et règlements approuvés par le Conseil d'administration de la Banque. Au 31 décembre 2007, la Banque gère 14 fonds spéciaux, à savoir 11 fonds spéciaux d'investissement et 3 fonds spéciaux de coopération technique. On trouvera, dans les tableaux qui suivent, un résumé des états financiers de ces fonds spéciaux ainsi que des annonces de contribution par pays donateur.

Les honoraires payables aux auditeurs de la Banque pour l'audit de 2007 des 14 Fonds spéciaux se sont élevés à 89 000 euros (2006 : 78 000 euros).

Les objectifs des fonds spéciaux sont les suivants :

Fonds spécial d'investissement pour la Baltique et Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique

Développer le secteur privé en aidant les petites et moyennes entreprises en Estonie, en Lettonie et en Lituanie.

Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie et Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie

Promouvoir le développement des petites entreprises du secteur privé en Fédération de Russie.

Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire

Aider les intermédiaires financiers dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial d'investissement de l'Italie

Faciliter la modernisation, la restructuration, l'agrandissement et le développement des petites et moyennes entreprises (PME) dans certains pays d'opérations de la Banque.

Mécanisme spécial de financement des PME

Alléger les problèmes financiers des petites et moyennes entreprises en Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovaquie.

Fonds spécial pour la région des Balkans

Aider à la reconstruction de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Bulgarie, de la Croatie, de l'ERY de Macédoine, du Monténégro, de la Roumanie et de la Serbie.

Fonds spécial de coopération technique de la BERD

Financer des projets de coopération technique dans les pays d'opérations de la Banque.

Fonds spécial de la BERD pour les PME

Promouvoir le développement des petites et moyennes entreprises en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ERY de Macédoine, en Géorgie, au Kazakhstan, en Moldova, au Monténégro, en Ouzbékistan, en République kirghize, en Roumanie, en Serbie, au Tadjikistan, au Turkménistan et en Ukraine.

Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale

Offrir un mécanisme de partage des risques pour les lignes de crédit aux PME, les programmes de microfinancement, le Mécanisme d'investissement direct et le Programme d'aide aux échanges commerciaux en Ouzbékistan, en République kirghize, au Tadjikistan et au Turkménistan.

Fonds spécial pour le financement municipal

Alléger les problèmes financiers des municipalités et de leurs entreprises de services collectifs pour des petits investissements d'infrastructure en Bulgarie, en Estonie, en Hongrie, en Lettonie, en Lituanie, en Pologne, en Roumanie, en République slovaque, en République tchèque et en Slovaquie.

Fonds spécial pour l'initiative de développement régional

Favoriser sur le long terme le développement socioéconomique durable en Azerbaïdjan et en Géorgie.

Fonds spécial pour le mécanisme de microcrédit en Roumanie

Améliorer l'accès au financement pour les micro et petites entreprises de Roumanie.

Convention comptable – Fonds spéciaux d'investissement

Les états financiers des Fonds spéciaux d'investissement ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. Les états financiers ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique, avec une modification visant à prendre en compte la réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente et des actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Convention comptable – Fonds spéciaux de coopération technique

Les états financiers des fonds spéciaux de coopération technique ont été préparés selon la comptabilisation au coût historique. Les contributions et décaissements sont enregistrés selon la comptabilité de caisse. Les intérêts perçus et les charges d'exploitation sont enregistrés selon la comptabilité d'exercice.

Fonds spéciaux d'investissement

Extrait du compte de résultat pour la période ou l'exercice clos le 31 décembre 2007	Fonds spécial d'investissement pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros
Bénéfice/(perte) d'exploitation avant dotation aux provisions	114	3 191	64	(920)
Reprise/(constitution) de provisions pour dépréciation de prêts et garanties	–	1 489	643	(64)
Bénéfice/(perte) de l'exercice	114	4 680	707	(984)
Extrait du bilan au 31 décembre 2007				
Prêts	–	43 008	7 797	3 476
Provisions pour dépréciation	–	(1 703)	(358)	(116)
	–	41 305	7 439	3 360
Titres de participation à la juste valeur par le biais du compte de résultat	–	–	–	268
Titres de participation disponibles à la vente	9 234	2 925	214	1 370
	9 234	2 925	214	1 638
Créances et autres actifs financiers	4 911	11 169	23 550	18 698
Contributions à recevoir	–	–	–	–
Total de l'actif	14 145	55 399	31 203	23 696
Autres passifs financiers et provisions pour dépréciation et paiements sous garantie	6	3 736	138	2 742
Contributions	7 050	59 351	31 318	21 515
Réserves et bénéfices non distribués	7 089	(7 688)	(253)	(561)
Total du passif et des ressources des donateurs	14 145	55 399	31 203	23 696
Lignes de crédit non utilisées et garanties	2 478	51 663	14 953	4 349

Fonds spéciaux de coopération technique

Extrait de l'état des variations de la situation financière et du bilan pour l'exercice clos le 31 décembre 2007	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros
Report	506	5 116
Intérêts et produits assimilés	19	187
Décaissements	(32)	(1 661)
Autres charges d'exploitation	(6)	(575)
Solde disponible	487	3 067
Engagements cumulatifs approuvés	23 385	73 242
Décaissements cumulatifs	(23 042)	(71 208)
Solde alloué des fonds	343	2 034
Solde non alloué des fonds	144	1 033
Solde disponible	487	3 067

Annonces de contributions aux fonds spéciaux, par pays donateur

	Fonds spécial d'investisse- ment pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement pour le financement intermédiaire En milliers d'euros	Fonds spécial d'investissement de l'Italie En milliers d'euros	Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros
Allemagne	–	9 843	–	–	–	–	–
Autriche	–	–	–	–	–	276	–
British Petroleum (BP)	–	–	–	–	–	–	–
Canada	–	2 707	–	–	–	1 472	–
Communauté européenne (CE)	–	–	–	–	197 000	–	–
Danemark	1 519	–	–	–	–	750	–
États-Unis d'Amérique	–	7 192	847	–	–	–	37 280
Finlande	1 466	–	–	–	–	–	–
France	–	7 686	–	–	–	–	–
Islande	72	–	–	–	–	–	–
Italie	–	8 401	–	21 515	–	–	–
Japon	–	21 162	–	–	–	–	–
Norvège	1 314	–	–	–	–	1 568	–
Pays-Bas	–	–	9 500	–	–	–	–
Roumanie/CE	–	–	–	–	–	–	–
Royaume-Uni	–	–	–	–	–	–	–
Suède	2 679	–	–	–	–	–	–
Suisse	–	2 360	–	–	–	4 218	–
Taipei chinois	–	–	20 971	–	–	1 495	–
Total au 31 décembre 2007	7 050	59 351	31 318	21 515	197 000	9 779	37 280

Mécanisme spécial de financement des PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour la région des Balkans En milliers d'euros	Fonds spécial de la BERD pour les PME En milliers d'euros	Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour l'initiative de développement régional En milliers d'euros	Fonds spécial pour le mécanisme de microcrédit en Roumanie En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux d'investissement En milliers d'euros
(14 521)	117	(884)	294	(188)	81	(42)	(12 694)
–	–	405	–	–	(89)	(25)	2 359
(14 521)	117	(479)	294	(188)	(8)	(67)	(10 335)

–	–	3 491	–	–	1 506	1 090	60 368
–	–	(52)	–	–	(89)	(25)	(2 343)
–	–	3 439	–	–	1 417	1 065	58 025
1 755	–	–	–	–	–	–	14 840
1 097	–	–	–	–	–	–	16 863
2 852	–	–	–	–	–	–	141 243
32 510	7 379	6 068	9 816	14 900	1 873	10 369	84 448
59 327	–	288	–	18 000	272	6 561	300 579
94 689	7 379	9 795	9 816	32 900	3 562	17 995	
4 577	58	569	63	512	6	42	12 449
197 000	9 779	37 280	9 443	33 000	3 866	18 020	427 622
(106 888)	(2 458)	(28 054)	310	(612)	(310)	(67)	(139 492)
94 689	7 379	9 795	9 816	32 900	3 562	17 995	300 579
52 912	5 535	2 120	5 553	8 649	833	5 119	154 164

Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux de coopération technique En milliers d'euros
21	5 643
1	207
–	(1 693)
(1)	(582)
21	3 575
1 072	97 699
(1 066)	(95 316)
6	2 383
15	1 192
21	3 575

Fonds spécial pour le partage des risques en Asie centrale En milliers d'euros	Fonds spécial pour le financement municipal En milliers d'euros	Fonds spécial pour l'initiative de développement régional En milliers d'euros	Fonds spécial pour le mécanisme de microcrédit en Roumanie En milliers d'euros	Fonds spécial d'assistance technique pour la Baltique En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique pour les petites entreprises de Russie En milliers d'euros	Fonds spécial de coopération technique de la BERD En milliers d'euros	Total des fonds spéciaux En milliers d'euros
2 389	–	–	–	–	3 025	–	15 257
–	–	–	–	–	–	–	276
–	–	3 866	–	–	–	–	3 866
–	–	–	–	–	4 309	–	8 488
–	33 000	–	–	–	–	–	230 000
–	–	–	–	1 271	–	–	3 540
–	–	–	–	–	29 695	–	75 014
–	–	–	–	1 238	–	–	2 704
–	–	–	–	–	4 980	–	12 666
–	–	–	–	61	–	–	133
–	–	–	–	–	1 360	–	31 276
–	–	–	–	–	3 295	–	24 457
–	–	–	–	1 101	–	–	3 983
–	–	–	–	–	–	–	9 500
–	–	–	18 020	–	–	–	18 020
–	–	–	–	–	12 824	247	13 071
–	–	–	–	2 249	–	–	4 928
7 054	–	–	–	–	1 244	–	14 876
–	–	–	–	–	–	–	22 466
9 443	33 000	3 866	18 020	5 920	60 732	247	494 521

RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE

Responsabilité de la Direction

Rapport de la Direction concernant l'efficacité des procédures de contrôle interne de l'information financière

La Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") est responsable de l'élaboration et garante de l'intégrité et de la présentation fidèle des états financiers publiés par la Banque et de toutes les autres informations fournies dans le présent rapport. Les états financiers ont été préparés selon les normes internationales d'information financière approuvées par le Conseil des normes comptables internationales et conformément aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes relative aux comptes annuels et aux comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Les états financiers ont été vérifiés par un cabinet d'expertise comptable indépendant qui a bénéficié d'un accès illimité à l'ensemble de la documentation financière et des informations y afférentes, y compris les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'administration et de ses comités. La Direction estime que l'ensemble des déclarations faites aux auditeurs externes lors de leur vérification sont correctes et pertinentes. Le rapport des auditeurs externes est présenté avec les états financiers vérifiés.

La Direction est chargée de mettre en place et d'appliquer des procédures de contrôle interne efficaces de l'information financière destinée à la publication, conformément aux normes internationales d'information financière. Le système de contrôle interne intègre des mécanismes de suivi et des mesures sont prises pour corriger les lacunes constatées. La Direction estime que les procédures de contrôle interne de l'information financière, qui sont soumises à un examen approfondi et à des vérifications par la Direction et le Service d'audit interne et sont révisées en cas de nécessité, renforcent l'intégrité et la fiabilité des états financiers.

L'efficacité de tout système de contrôle interne est tributaire de limites intrinsèques, y compris le risque d'erreur humaine et le contournement des mécanismes de contrôle prépondérants. En conséquence, un système de contrôle interne, même efficace, ne peut fournir qu'une assurance raisonnable en matière d'états financiers. En outre, l'efficacité d'un système de contrôle interne peut évoluer en fonction des circonstances.

Le Conseil d'administration de la Banque a nommé un Comité d'audit qui l'aide dans sa mission visant à assurer la bonne qualité des méthodes comptables et la mise en œuvre efficace des procédures de contrôle interne que la Direction applique aux activités financières et comptables. Le Comité d'audit est constitué uniquement de membres du Conseil d'administration. Il se réunit périodiquement avec la Direction pour examiner et contrôler les procédures financières et comptables et le système d'audit de la Banque, ainsi que les rapports financiers y afférents. Les auditeurs externes et internes rencontrent régulièrement le Comité d'audit, en présence ou non de membres de la Direction de la Banque, afin de débattre de l'adéquation des procédures de contrôle interne de l'information financière et de toute autre question qu'ils jugeraient nécessaire de porter à l'attention du Comité d'audit.

La Banque a effectué une évaluation de ses procédures de contrôle interne de l'information financière en 2007. L'évaluation de la Direction concerne les fonds spéciaux et les autres accords de fonds mentionnés aux pages 57 à 59 des États financiers ainsi que les plans de retraite. La nature de cette évaluation est toutefois limitée aux procédures de contrôle liées à la communication et à l'information concernant ces fonds, à l'exclusion des procédures de contrôle opérationnel, comptable et administratif mises en place pour chaque fonds.

L'évaluation de la Banque est fondée sur les critères de contrôle interne de l'information financière décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO). En fonction de cette évaluation, la Direction déclare qu'au 31 décembre 2007, la Banque appliquait des procédures de contrôle interne efficaces sur l'information financière, telle qu'elle est publiée dans les États financiers de 2007.

Les auditeurs externes de la Banque ont présenté une opinion concernant la fidélité des états financiers publiés dans le présent rapport. En outre, ils ont fourni un rapport d'attestation, présenté à la page 61, relatif à l'évaluation par la Direction des procédures de contrôle interne de l'information financière.



Jean Lemierre
Président



Manfred Schepers
Vice-Président chargé des finances

Banque européenne pour la reconstruction et le développement
Londres

Le 5 mars 2008

Rapport des auditeurs indépendants

À l'attention des gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Nous avons procédé à une vérification de la déclaration de la Direction de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") publiée dans les États financiers de 2007, selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne efficace de l'information financière fondé sur les critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO). Il incombe aux dirigeants de la Banque de maintenir un système de contrôle interne effectif de l'information financière et d'en évaluer l'efficacité. Nous sommes chargés de donner, après examen, notre opinion sur la déclaration de la Direction de la Banque relative à l'efficacité du système de contrôle interne de l'information financière.

Nous avons effectué notre examen conformément à la norme *International Standard on Assurance Engagements* (ISAE) 3000 (révisée). Dans le cadre de cet examen, nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne de l'information financière, avons évalué la déclaration faite par la Direction de la Banque et avons effectué toute autre vérification jugée nécessaire. Nous estimons que nos travaux nous permettent de fonder raisonnablement notre opinion.

Les procédures de contrôle interne de l'information financière appliquées par une banque sont conçues pour offrir une assurance raisonnable concernant la fiabilité de l'information financière et la préparation des états financiers destinés à la publication, conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les procédures de contrôle interne de l'information financière comprennent les principes et les mesures qui (1) s'appliquent à la tenue de comptes reflétant avec précision, justesse et de manière raisonnablement détaillée les transactions et les cessions relatives à des actifs de la Banque ; (2) fournissent une assurance raisonnable concernant l'enregistrement des transactions pour permettre la préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus et concernant le fait que les rentrées de fonds et les dépenses de la Banque s'effectuent exclusivement avec l'autorisation de la Direction ; et (3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection en temps utile de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la Banque susceptible d'avoir une incidence notable sur les états financiers.

Compte tenu de leurs limites intrinsèques, les procédures de contrôle interne de l'information financière peuvent ne pas prévenir ou détecter les déclarations erronées. Par ailleurs, les supputations concernant des périodes à venir présentent le risque que les contrôles deviennent inadéquats à la suite d'un changement de circonstances ou de la détérioration du degré d'observation des principes et mesures.

Selon notre opinion, la déclaration de la Direction de la Banque publiée dans les États financiers de 2007 selon laquelle celle-ci a maintenu un système de contrôle interne effectif de l'information financière est juste, à tous égards importants, sur la base des critères de contrôle décrits dans le document *Internal Control – Integrated Framework* publié par le *Committee of Sponsoring Organisations of the Treadway Commission* (COSO).

Nous avons également procédé, conformément aux normes internationales d'audit, à la vérification des états financiers de la Banque et avons émis, dans notre rapport en date du 5 mars 2008, une opinion sans réserve.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables
Londres

Le 5 mars 2008

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux gouverneurs de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement

Rapport sur les états financiers

Nous avons procédé à l'audit des états financiers de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement ("la Banque") pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, à savoir : compte de résultat, bilan, variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie, principes comptables, gestion des risques (exception faite des sections "Risque opérationnel" et "Programme de systèmes de gestion du risque" aux pages 36 et 37) et notes annexes aux états financiers (les "états financiers").

Responsabilités du Président à l'égard des états financiers

Le Président est chargé d'établir et de présenter fidèlement les états financiers conformément aux normes internationales d'information financière du Conseil des normes comptables internationales et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et les comptes consolidés des banques et autres établissements financiers. À ce titre, il est notamment chargé de concevoir, de mettre en œuvre et de maintenir des procédures de contrôle interne qui garantissent l'établissement et la présentation fidèle d'états financiers exempts d'inexactitudes significatives, qu'elles soient le résultat d'une fraude ou d'une erreur ; de sélectionner et d'appliquer des principes comptables appropriés ; et de produire des estimations comptables qui soient raisonnables.

Responsabilités des auditeurs

Notre tâche consiste à donner, après audit, notre opinion sur les états financiers. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Ces normes exigent que nous respections des principes d'éthique et que nous préparions et réalisons notre audit de manière à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent aucune inexactitude significative.

Un audit consiste notamment à obtenir des éléments probants étayant les montants et informations présentés dans les états financiers. Les procédures choisies le sont à l'appréciation des auditeurs, y compris pour ce qui est d'évaluer les risques d'inexactitude significative, qu'elle soit le résultat d'une fraude ou d'une erreur. Ce faisant, les auditeurs examinent les procédures de contrôle interne que la Banque applique pour établir et présenter ses états financiers non pas pour exprimer une opinion quant à l'efficacité de ce contrôle, mais pour concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances. Un audit consiste également à évaluer le bien-fondé des principes comptables appliqués, le caractère raisonnable des estimations produites par la direction et la présentation globale des états financiers.

Nous estimons que les éléments que nous avons obtenus dans le cadre de notre audit nous permettent, par leur quantité et leur qualité, de donner une opinion.

Opinion

Selon notre opinion, les états financiers donnent une image fidèle, à tous égards significatifs, de la situation financière de la Banque au 31 décembre 2007 ainsi que des résultats financiers et des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette même date conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) publiées par le Conseil des normes comptables internationales (IASB) et aux principes généraux de la directive du Conseil des Communautés européennes sur les comptes annuels et comptes consolidés des banques et autres établissements financiers.

Autres questions

Si, selon notre opinion, la section des résultats financiers du document intitulé *Rapport annuel 2007 - États Financiers* n'est pas en accord avec les états financiers, si la Banque n'a pas tenu de livres comptables en bonne et due forme, ou si nous n'avons pas reçu toutes les informations et explications nécessaires à notre audit, ces faits vous sont également signalés.

Nous prenons connaissance des autres éléments d'information publiés dans le document intitulé *Rapport annuel 2007 - États Financiers* et examinons leur conformité avec les états financiers. Nous examinons leurs incidences sur notre rapport si nous constatons des inexactitudes apparentes ou des écarts conséquents avec les états financiers. Ces autres éléments d'information sont exclusivement : chiffres-clés, résultats financiers, rapports et informations complémentaires et résumé des fonds spéciaux. Les autres informations ne relèvent pas de notre responsabilité.

Notre rapport, y compris le paragraphe intitulé "Opinion", a été rédigé à la seule intention du Conseil des gouverneurs en tant qu'instance, en application de l'article 24 de l'Accord portant création de la Banque, daté du 29 mai 1990, et à aucune autre fin. En donnant notre opinion, nous n'acceptons ou n'assumons aucune responsabilité à d'autres fins ou vis-à-vis d'autres personnes à qui ce rapport serait présenté, ou qui se trouveraient l'avoir en leur possession, à moins que nous n'ayons donné expressément notre consentement préalable par écrit.



PricewaterhouseCoopers LLP

Experts-comptables
Londres

Le 5 mars 2008

Publié par la
**Banque européenne
pour la reconstruction et le développement**

Édité par le Service des publications
du Département de la communication.

Traductions allemande, française et russe effectuées
par le Service des langues.

Maquette conçue et document produit par
le Service de la conception graphique.

Imprimé en Angleterre par Orchid Print, dans le cadre
de programmes de recyclage des déchets et du
papier.

Couverture imprimée sur Consort Royal et texte
imprimé sur PhoeniXmotion Xenon, papier fabriqué
sans utilisation d'acide ou de chlore. Ces types de
papier sont sans danger pour l'environnement, avec
de faibles émissions en cours de fabrication.



Photographie de couverture: Jack Hill. Centre-ville
de Kiev (Ukraine), cité hôte de l'Assemblée annuelle
2008 de la BERD.

réf: **7192**

**Banque européenne pour
la reconstruction et le développement**

One Exchange Square
London EC2A 2JN
Royaume-Uni

Standard téléphonique

Téléphone : +44 20 7338 6000
Télécopie : +44 20 7338 6100
SWIFT : EBRDGB2L

Demandes d'Information

Pour les demandes d'information et les questions générales,
veuillez utiliser le formulaire disponible sur :
www.ebrd.com/inforequest

Demandes de renseignements sur les projets

Téléphone : +44 20 7338 7168
Télécopie : +44 20 7338 7380
Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Demandes relatives aux publications

Téléphone : +44 20 7338 7553
Télécopie : +44 20 7338 6102
Courriel : pubsdesk@ebrd.com

Site web

www.ebrd.com